DERNIERE EDITION
HUIT PAGES

LA PRESSE

CIRCULATION MOYENNE PAR JOUR 55,073

TREIZIEME ANNEE—N° 289 MONTREAL, MERCREDI 13 OCTOBRE 1897 UN CENTIN

MILLE DOLLARS SEULEMENT

Pour les incendiés de Casselman

LE COMITE DES FINANCES A DES SCRUPULES

Le maire Smith fait appel à la générosité publique

Lescontributions seront reçues à l'hotel de ville

Le comité des finances s'est réuni,hier après-midi, pour considérer la résolution du conseil l'autorisant à voter une somme n'excédant pas $5,000, pour venir en aide aux victimes des récents feux de forêts de Casselman et d'ailleurs. Tous les membres étaient présents, ainsi que le maire Smith, qui avait convoqué lui-même l'assemblée afin de hâter l'envoi des secours.

L'échevin Rainville qui n'était pas présent à la dernière réunion du conseil, lorsqu'il s'est agi de cette question, a manifesté son étonnement de ce qu'on ait pris sur soi de voter de l'argent lorsqu'il n'y en a pas à la disposition de la ville ; malgré la dernière loi qui est très sévère à ce sujet. En dépit de toute la sympathie que le président du comité des finances a paru avoir pour les infortunés en détresse, il déclare qu'on ne peut venir à leur aide, sans commettre une illégalité, les fonds de réserve sur lequel seul on pouvait compter pour cela, étant épuisé. Il s'en suit une petite discussion au cours de laquelle on admet que la situation financière de la ville n'est pas de ces meilleures et que, malheureusement, on ne peut pas faire de largesses, d'autant plus qu'on se trouve lié par la dernière loi, imposée par la législature. Finalement, sur proposition de l'échevin McBride, appuyé par l'échevin Savignac, la somme de $1,000 est accordée, pourvu que nos gouvernants de Québec ratifient cette décision à la prochaine session. Le maire a trouvé que cette somme est bien petite pour une ville de l'importance de Montréal, ajoutant qu'il s'agissait de secourir au-delà de 2,000 personnes dans le nécessaire le plus complet. S'il est illégal, a-t-il dit, de donner $5,000, il l'est autant d'accorder $1,000. Un sous-comité comprenant Son Honneur, les échevins McBride et Marsolais est nommé pour faire la distribution des secours comme il l'entendrait. Il va s'agir de décider si on va envoyer l'argent ou bien des provisions pour le montant souscrit. On se concertera à ce sujet avec le comité central de secours à Ottawa. Le maire Smith désire informer le public qu'il recevra avec plaisir, à l'hôtel de ville, toutes les contributions soit en argent ou en nature que les personnes charitables voudront bien donner en faveur de nos compatriotes si cruellement éprouvés. Ces contributions seront envoyées sans retard.

QUARTIER ST DENIS

C'est aujourd'hui qu'a lieu l'élection

ENTREVUES AVEC LES DEUX CANDIDATS

La journée aux différents polls

Comme on le sait, c'est aujourd'hui, que va se faire, dans le quartier Saint-Denis, l'élection d'un successeur à l'ex-échevin Lefebvre, au conseil de ville.

Les polls se sont ouverts à 9 heures, et au moment où nous mettons sous presse, la votation est en pleine activité. D'après les observations faites sur place, on s'attend à ce qu'un grand nombre d'électeurs se montrent indifférents à la lutte et préféreront rester à leur ouvrage, plutôt que d'aiiler voter. C'est du moins ce que les candidats eux-mêmes ont déclaré au représentant de la "Presse", à 9.30 heures ce matin. A ce moment là, ils étaient tous deux à leur comité central respectif, déployant de part et d'autre beaucoup d'activité. Plusieurs votes avaient déjà été enregistrés, cependant. Comme toujours, en semblable occurence, chacun des deux adversaires réclame la victoire. M. Lafontaine s'est maintenu, néanmoins dans une certaine réserve. En réponse aux questions de notre représentant, à l'heure susdite, voici en substance, ce qu'il a dit : "Au moment où les bureaux de votation viennent de s'ouvrir, c'est peut-être un peu prématuré de se prononcer, mais croyez bien que je suis à peu près sûr de mon affaire. Je crois mon organisation aussi parfaite que possible et je m'attends à une victoire. Mais, c'est un peu, comme au début d'une course de chevaux ou de bicyclistes : on ne connait définitivement le résultat que lorsque tout est fini. A cinq heures, ce soir, donc."

M. Martineau a été plus positif :"Je parierais, a-t-il dit, dix contre un, que je vais être élu avec une grosse majorité. Je compte sur 150 au moins, sur mon antagoniste. Je crois avoir pour moi, le boulevard Saint-Denis, le Petit-Nord et la plupart des Carriers, sinon tous. J'attends donc le résultat final, sans inquiétude et avec une impatience que vous comprenez."

Cette après-midi, des bulletins seront affichés aux bureaux de la "Presse", aussitôt qu'ils seront arrivés, à l'hôtel de ville.

PLUS TARD. — Le vote se continue paisiblement dans les neuf bureaux de votation du quartier Saint-Denis. A une heure, un représentant de la "Presse" s'est rendu aux comités centraux des deux candidats, MM. Lafontaine et Martineau, puis de là dans quelques bureaux de votation.

A une heure un peu plus de 500 personnes avaient voté. Sur ces 500 voteurs on assure que plus de trois cents ont été assermentés. Deux constables, l'un à l'intérieur et l'autre à l'extérieur de chaque bureau, montent la garde, et préviennent par leur présence les commencements de discussions trop vives ou éloignent, par leur costume officiel et leur air décidé, l'approche audacieuse des "télégraphes".

Il se fait une cabale effrénée, et le nombre des agents est extraordinaire de chaque côté. L'animation est aussi vive chez les uns que chez les autres et l'assurance d'une victoire ce soir est partagée réciproquement.

MM. Lafontaine et Martineau étaient à leurs comités respectifs à une heure. Tous deux sont satisfaits du travail fait et comptent sur le bon sens populaire pour être élu.

"Si l'on peut réussir à empêcher la personnification des électeurs, autrement dit, si les "télégraphes" ne sont pas en trop grand nombre, déclare M. Lafontaine, je serai élu par une bonne majorité. Malheureusement, plusieurs de ces faux électeurs ont réussi dans l'avant-midi à tromper la bonne foi des sous-officiers rapporteurs. C'est peut-être aussi pour cela que mes adversaires sont si certains de vaincre."

"Ca va bien, très bien même, déclare vers la même heure, M. Martineau et les perspectives sont que je serai, élu."

Chose assez curieuse à constater. La grande majorité des conservateurs du quartier, est en faveur de M. Lafontaine, tandis que les libéraux, en général, appuient M. Martineau. Le vote anglais est solide pour le premier.

Bref, en présence de l'assurance des deux candidats, il serait bien difficile de dire maintenant lequel des deux triomphera à cinq heures.

CHRONIQUE DE LA BANLIEUE

BIEN PUNI

Désastreux incendie à Maisonneuve

CE FAMEUX PRET

Le Mile-End et la Cie des Tramways

SAINT-HENRI — M. le maire Guay et le greffier de la cité ont tous deux reçu une lettre du secrétaire provincial, M. Boivin, les avisant que le règlement voté par un certain nombre de propriétaires et accordant un prêt de $20,000 à la Moseley Shoe Leather Coy. était ratifié par un ordre du lieutenant-gouverneur en conseil, en date du 11 courant.

—Un individu du nom d'Ernest Hardy a été traduit devant le recorder Larochelle, hier matin, et condamné à $30 d'amende et les frais ou 3 mois d'emprisonnement pour assaut sur des personnes du sexe.

Hardy était en compagnie d'oiseaux de mauvais augure, et sous l'influence de la boisson lorsqu'il commit le délit pour lequel il a été si sévèrement condamné. Il s'est permis d'insulter, de frapper même, deux jeunes femmes très respectables qui regagnaient tranquillement leur demeure. Les autorités sont arrivées à temps pour tirer les deux victimes de leur pénible position. Hardy était "lancé", comme on dit, et semblait fort disposé à leur faire un mauvais parti.

SAINT-LOUIS — A la dernière réunion du conseil municipal présidée par Son Honneur le maire Villeneuve, la question du service de la compagnie des tramways pour le Mile-End est revenue sur le tapis. Le maire a été autorisé de prendre des procédures contre la compagnie afin de la forcer à remplir les engagements qu'elle a contractés avec la cité et qu'elle semble vouloir négliger depuis quelque temps.

Aux dernières nouvelles, rien n'avait été fait encore, cependant, la compagnie promet de s'exécuter immédiatement.

Ordre a été donné de construire un nouvel égout sur la rue Saint-Georges, de la rue Saint-Viateur à la rue Bernard, et de poser plusieurs reverbères dans les différentes rues où le besoin s'en fait sentir.

—Joyeuse sauterie à la salle municipale de Saint-Louis, hier soir. Le but de cette fête était la présentation, au nom des citoyens, d'une magnifique adresse et d'une bourse bien garnie à M. Bigras, le distingué professeur de la fanfare de l'endroit, en reconnaissance des services qu'il a rendu à la municipalité depuis une couple d'années. Ce fut M. l'échevin Ouellette qui répondit à l'adresse, M. Bigras étant trop ému pour pouvoir s'exprimer.On ne s'est séparé que tard dans la nuit,après avoir amplement goûté les charmes de la danse et d'une bonne musique.

—Un nommé H. Galarneau a été condamné, ce matin, à $2 d'amende et les frais, pour ivresse manifeste, par Son Honneur le recorder Lemieux.

DANS LE PORT

Nouveaux arrivages de steamers

Une saison exemplaire

Cette saison, nous disait, ce matin, le chef du poste No 15, a été réellement exemplaire sous plusieurs rapports. Je ne me rappelle pas avoir enregistré aussi peu de délits, et cependant cette partie de la ville dont nous avons la surveillance, est certainement celle où les bagarres, les voies de faits, devraient être les plus nombreux.

Le "Sarmatian", de la ligne Allan, le "Lake Ontario", le "Baltimore", le "Livonian", le "Cap Breton", ont tous quitté notre port aujourd'hui, en destination de Liverpool, Glasgow et le Cap Breton. Le "Sarmatian", qui a une cargaison générale, transporte entr'autres articles, $5,320 sacs de farine, 12,034 boisseaux de blé, 600 caisses de pommes en conserve, 635 barils de pommes, 600 boites de fromages, etc.

Le "Roumanian", de la ligne Allan, arrivé hier, dans notre port, est à son premier voyage dans le Saint-Laurent; c'est un très beau et fort puissant vaisseau de 5,000 tonnes.

On nous informe que les vapeurs "Montréal" et "Québec", qui font le service entre la métropole et la vieille capitale, le continueront régulièrement jusqu'à la clôture de la navigation. Le départ de Montréal aura toujours lieu à sept heures. Les voyages du dimanche ont cependant été retranchés.

Le "Chambly" changera d'horaire mardi prochain. A partir de cette date, il quittera à midi, au lieu de 1 p.m., les mardis et vendredis.

L'INFORTUNE LAROSE

L'infortuné cultivateur Larose, qui avait été frappé par une balle perdue aux cibles de la Côte St Luc, est hors de danger, nous apprend son médecin, le docteur Chevalier.

UNE VICTOIRE POUR LE GRAND TRONC

Le Vermont Central passe sous son contrôle

SENSATION DANS LE MONDE DES CHEMINS DE FER

A la lumière de l'entrevue

Boston, 13—Une nouvelle réunion des porteurs de bons-priorité du chemin de fer, le Vermont Central, a eu lieu, hier. Il s'est agi de donner suite au plan de réorganisation soumis aux actionnaires, il y a un an et demi, par la commission nommée à cet effet. M. Thomas Hill a présidé la réunion à laquelle 150 actionnaires ont assisté. M. Storey, l'aviseur de la commission, a d'abord exposé, dans ses grandes lignes,le travail de cette commission. Le résultat principal des démarches tentées auprès des compagnies du Boston and Maine, du Fitchburg, Delaware and Hudson et Pacifique Canadien, pour les intéresser dans les affaires du Vermont Central, a été nul, M. Storey s'est ensuite déclaré opposé aux procédures qui auraient pour but de rendre exécutoire les créances hypothécaires tenues contre le Vermont Central. Ce serait créer de nouvelles charges et retarder la réorganisation projetée. La condition, matérielle du chemin, suivant M. Storey, exige au moins un million pour répondre aux besoins du trafic. Le problème est donc de savoir si les objections aux conclusions de la commission viennent des détenteurs de bons hypothécaires ou d'autres personnes intéressées. Parmi les opposants néanmoins, se trouvent, dit M. Storey, le "Ogdensburg et Lake Champlain Ry." qui à toutes les raisons de combattre la réorganisation du Vermont Central, puisque, si cette réorganisation s'effectue, il court le risque d'être exclu de ce réseau. Dans la même catégorie que le "Ogdensburg and Lake Champlain Ry." on peut inclure la "Ogdensburg Transit Co." et la succession de l'ex-gouverneur Smith, dont les intérêts sont identiques.

M. Storey, après avoir ainsi défini la situation du Vermont Central, en est arrivé au mode de solution. Les porteurs de bons ont eu à se décider sur l'offre suivante : Accepter 85 p. c. sur leurs bons à 5 p. c.—soit une nouvelle émission de bons à 4 p. c.—avec intérêt garanti par le Grand Tronc, en vertu d'un contrat de trafic. Par ce contrat, le Grand Tronc s'engage à combler tout déficit si les recettes nettes de la compagnie réorganisée du Vermont ne sont pas suffisantes, pour payer l'intérêt sur les bons-priorité et ceux de la série "A", pourvu toutefois qu'il n'ait pas à payer plus de 30 p. c. de recettes brutes perçues dans l'échange de trafic avec le Vermont. Des actionnaires, sur cette offre, ont proposé la nomination d'une commission de consultation, mais cette proposition a été rejetée par un vote de $2,821,300 contre $962,000. La proposition première, a alors été acceptée et autorisation donnée de mettre à effet la convention avec le Grand Tronc. Le vote final a été de $2,771,400 contre $676,800. Comme il suffisait d'une prépondérance en capital-placé, des deux tiers, les partisans de l'alliance avec le Grand Tronc l'ont ainsi emporté par $472,000.

L'importance de l'arrangement que vient de conclure le Vermont Central avec le Grand Tronc, ne peut échapper à personne, même à l'oeil le moins exercé aux mouvements de nos grandes compagnies de chemins de fer, qui se disputent le trafic, fret et passagers, au Canada et dans la région des Etats-Unis, où s'ouvre un passage direct à l'Atlantique.

"Vous voyez, disait, ce matin,au reporter de "La Presse", un de nos hommes d'affaires, que de forts placements intéressent tout spécialement au développement de nos voies ferrées, combien une administration habile et énergique peut donner d'impulsion aux entreprises de chemin de fer. Sous sa nouvelle gérance, le Grand Trone a déjà réalisé d'immenses progrès. Pour la première fois, l'automne dernier, ses opérations se sont balancées par un surplus, et il a enfin atteint l'un des premiers desiderata de toute compagnie de ce genre, celui de pouvoir étendre son contrôle sur des lignes secondaires, qui peuvent lui donner plus d'accès aux débouchés maritimes. Cette question d'une alliance étroite avec le Vermont Central, est sur le tapis depuis plus d'un an — depuis qu'une commission a été nommée par le Vermont Central, pour s'occuper de sa réorganisation. Le Vermont Central est un des principaux chemins des Etats contigus au Canada. Son exploitation nous touche, pour cette raison, de très près, et s'il fût passé sous la domination de compagnies américaines, par une alliance ou rapprochement d'intérêts, soit avec le Delaware et Hudson, Boston et Maine, ou autres, c'était autant de perdu pour notre influence dans le monde des chemins de fer sur cette partie du continent. On sait les inquiétudes par lesquelles ont passé nos deux grands chemins de fer, le Grand Tronc et le Pacifique Canadien, lors de l'interprétation de la fameuse clause 22 du tarif Dingley. Il y avait de quoi, puisqu'il s'agissait, ni plus, ni moins, que de fermer les Etats-Unis au transit des marchandises débarquées dans un port canadien, même à destination de pays étrangers. Ces inquiétudes n'ont plus, jusqu'à un certain point, leur raison d'être, depuis la décision de l'attorney McKenna, ; mais qui sait si l'ambition des compagnies de chemins de fer américains, dont la rivalité tourne à une véritable hostilité contre nos propres voies ferrées ne trouvera pas le moyen d'agiter de nouveau les législateurs à Washington et de les pousser à quelques nouvelles extravagances ?

Eh bien, le succès obtenu par le Grand Tronc, dans ses négociations avec le Vermont Central crée un nouveau et solide pied à terre, sur le territoire voisin, pour la compagnie canadienne. Nous comptons un ami de plus parmi les adversaires du commerce restreint et exclusif. C'est un ami intéressé, il est vrai, mais on ne compte guère que de ces amis de nos jours, surtout en affaires.

Cette opinion d'un homme dont la compétence en ces matières est indiscutable, donne une idée de la portée du nouveau traité entre le Grand Tronc et le Vermont Central. C'est un événement dont les circonstances seront bientôt tangibles. Pour le Grand Tronc, c'est le contrôle obtenu sur plusieurs millions de dollars en trafic ; pour le Canada c'est l'avantage indirect de la consolidation graduelle de ses chemins de fer, — l'un des éléments les plus importants de sa fortune.

L'Hon. M. TARTE répondant à l'adresse—Voir rapport en 5e page.

Sir WILFRID LAURIER exposant la situation—Voir rapport en 5e page.

A Montréal, la question de l'acquisition du contrôle du Central Vermont par la compagnie du Grand Tronc, excite le plus vif intérêt. Cette transaction va provoquer des remaniements considérables dans le personnel du Central Vermont qui pourrait bien se fondre complètement dans les bureaux généraux du Grand Tronc à brève échéance. C'est du moins l'avis d'un personnage important de la compagnie du Grand Tronc. Le retour de M. Hays, le gérant général, qui est allé assister aux funérailles de son père, à New-York, s'effectuera demain ou après-demain. Les premières modifications seront alors signalées par lui. Ce matin, le conducteur du train du Central Vermont, a été remplacé par un conducteur du Grand Tronc. Ca été le premier pas vers un changement sans doute plus complet et plus radical.

Les autorités du Pacifique Canadien s'attendaient à cette transaction depuis quelque temps déjà. Plusieurs des officiers que nous avons consultés croient voir une excellente affaire pour les deux compagnies de chemin de fer intéressées par cette transaction. Incontestablement, le Vermont Central ne saurait que gagner par cette fusion. Sa voie sera mise en parfait ordre et un service modernisé sur toute la ligne sera mis en opération.Le Grand Tronc trouvera sans doute un immense avantage à englober le travail de direction dans ses bureaux, ce qui lui permettra de réaliser de grosses économies de ce chef.

CONDAMNE A UN MOIS

Un jeune homme du nom de William Caron, dont nous avons annoncé l'arrestation, hier, par les officiers de l'agence du service secret, a été condamné, ce matin, par le juge Desnoyers à $5 d'amende ou un mois de prison, pour avoir volé une somme de $2, la propriété d'une demoiselle Malone, demeurant rue Hutchison. Cette dernière avait confié un billet de $2 à l'accusé, qui est parti dans le but de le faire échanger, mais s'en est approprié le montant.

LES TRAMWAYS

Les recettes de la compagnie des tramways,hier,ont été de $3,854.59, une augmentation de $278.55 sur la journée correspondante en 1896.

NOS ECOLES

Assemblée très importante des commissaires hier soir

L'ETAT FINANCIER COMPLET DE LA COMMISSION

Les écoles du soir fonctionnent mieux que jamais

Une lettre de l'hon. secrétaire de la province

"La Presse", gagnée d'avance à toutes les propagandes utiles au bien public, ne saurait cacher ses prédilections pour celle qui tend à répandre dans les masses les bienfaits de l'instruction. C'est sous l'empire de ce sentiment qu'elle prêtera en toute occasion sa publicité à tout ce qui touche à la question des écoles, particulièrement de celles de Montréal.

Le principal objet de l'assemblée des commissaires d'écoles, hier soir, était le compte rendu financier pour l'année se terminant le 1er septembre.

Etaient présents : M. le Grand Vicaire Z. Racicot, président de la commission ; M. l'abbé Quinlivan, curé de St Patrice ; M. le juge Chs. C. de Lorimier, MM. Frank Hart, négociant, et B. Connaughton, conseiller municipal, et M. U. E. Archambault, directeur de l'école du Plateau, secrétaire de la commission.

L'état financier est d'abord exposé. Les commissaires doivent en faire la publication dans quelques jours. En voici la primeur :

Depuis la fin de l'année précédente, trois écoles subventionnées, tenues par des maitresses laïques, ont été supprimées, leur utilité ayant cessé dans les localités où elles étaient situées. Les enfants, garçons et filles qui les fréquentaient, peuvent facilement aller dans les autres écoles des commissaires établies dans les mêmes districts scolaires. Les écoles supprimées sont celle de mademoiselle Proulx, rue Notre-Dame-Ouest ; celle de mademoiselle Groulx, de la Jouquière, rue du Champ de Mars, et celle de madame Des Rivières-Viau, rue St Hubert.

Les recettes provenant de la rétribution mensuelle ont considérablement baissé dans presque toutes les écoles, soit subventionnées ou sous contrôle, pendant l'année scolaire 1896-97. Cela est dû sans doute à la dureté des temps. Le manque de travail pour un grand nombre rend difficile les rentrées de ce que les élèves doivent payer mensuellement pour leur instruction. Malgré cela, la commission, à force d'économies, a pu faire face à ses dépenses courantes avec ses revenus ordinaires.

Les débentures émises par la commission, le 2 juillet 1896, ont été facilement placées à un taux avantageux, 5 7-10 de prime, ce qui indique que le crédit de la commission scolaire catholique de Montréal est bien coté sur le marché monétaire. Une partie du produit de la vente de ces débentures a servi à rembourser les messieurs de Saint Sulpice d'un emprunt fait par la commission, et à faire l'acquisition d'un terrain spacieux dans la paroisse St Gabriel, en vue d'y construire une nouvelle école quand la commission sera en état de le faire, l'école actuelle étant insuffisante pour admettre tous les enfants en état de fréquenter les classes dans ce populeux quartier.

Toutes dépenses faites sur ce capital, il reste au crédit du fonds permanent pour les besoins futurs, la somme de $15,879.69. En outre, la balance en caisse est de $1,015.71.

Les recettes et les dépenses de l'année se balancent, comme on peut le voir par ces chiffres et par les suivants :

Balance en caisse le 1er juillet 1896, $4,261.48. Reçu de la corporation de Montréal sur taxes scolaires de 1896, $168,090.50. Reçu du gouvernement provincial sur fonds de l'éducation supérieure et fonds des écoles publiques, $16,280.54, sur laquelle somme il faut retrancher 2 pour cent pour le fonds de pension des instituteurs et 5 pour cent en faveur des institutions des sourds-muets et des aveugles, soit $1,051.38, ce qui réduit la somme à $15,229.16.

Recettes de la rétribution mensuelle dans les différentes écoles sous le contrôle des commissaires :

Académie Commerciale . .	$3,633.54
Ecole Montcalm.	2,580.80
Ecole Champlain.	1,048.76
Ecole Sarsfield.	563.35
Ecole Belmont.	1,322.70
Ecole Olier.	1,450.51
Ecole Saint-Joseph. . . .	447.00
Total.	$11,046.66

Recettes de la rétribution mensuelle des écoles subventionnées par la commission, sans être sous son contrôle exclusif, $20,708.97. Ce sont les écoles Plessis, Saint-Gabriel, Sainte-Brigide, Sainte-Anne, Sainte-Marie, du Bon-Conseil, des Italiens, Saint-Grégoire le Thaumaturge et la maîtrise de Saint-Pierre, tenue par les Frères Maristes ; aussi les écoles de filles, Notre-Dame, N. D. des Anges, Sainte - Catherine, Bourgeois, Visitation, Saint-Joseph, Sainte-Anne, Saint-Louis, Sainte-Marie du Bon-Conseil, Saint-Alphonse, Saint-Charles, Sainte-Agnès, Saint-Jean l'Evangéliste, Jeunes aveugles, Saint-Alexis, Jardin de l'Enfance, écoles de Mme Marchand, Mlle Cronin, Mlle Sheppard, Mlle Dorval, Mme Desormeau, Mme Richer, Mme MacRay-Wolf, Mlle Labelle, Mlle Campion, Mlle McDonnell, Mlle Viger, Mme Fournier.

Inscription dans les écoles pour achat de livres de prix, $1,097.75. Recettes de bibliothèque et chapelle, $467.26. Prix de fondation, $190.00. Loyers de maisons, $608.00. Intérêt sur dépôts en banque, $362.31. Surplus sur compte de charbon, 75c. Vente de débentures, émission du 2 juillet 1896, $95,322.45. Intérêt sur dépôt au 31 décembre 1896, $187.00. Reçu du gouvernement pour écoles du soir, $5,390, et des élèves pour inscription, $432.00.

Le total des recettes s'élève à $323,-394.28. L'année précédente, il s'élevait à $227,782.77.

Voici maintenant l'état des dépenses générales pour la même période.

Dépenses pour soutien des écoles sous le contrôle exclusif des commissaires, $72,932.05. Soutien des écoles de garçons qui ne sont que subventionnées, $37,975.82. Soutien des écoles de filles dirigées par religieuses, $40,667.69. Soutien des académies de filles sous la conduite de personnes séculaires, $11,726.30. Tous les noms de ces différentes écoles sont donnés ci-haut.

Réparations des écoles, $6,161.09. Réparations aux maisons des commissaires, rue Saint-Urbain, $134.06. Pour assurance de l'école Saint-Joseph, $91.-79. Pour concours de 1896, $38.00 Pour taxes de l'école Sainte-Marie du Bon-Conseil, $57.31. Prix achetés par la commission, $77.90. Indemnité de logement, école Saint-Joseph, $950.00. Distribution de prix, $1,225.40. Pour bibliothèque et chapelle, $349.25. Prix de fondation, $160.00. Pour les dépenses du bureau des commissaires, $2,-297.27. Impressions et papeterie du bureau, $108.00. Traitement des employés, $3,700. Intérêt sur obligations hypothécaires, $6,273.48. Intérêt sur débentures, $27,400. Fonds d'amortissement, $8,721. Montant remboursé au revenu, $24,828.91. Paiement de la propriété de l'école Saint-Alphonse, et intérêt, $6,440.60. Remboursement d'emprunt au séminaire de Montréal et intérêt, $41,000. Achat de terrain pour la nouvelle école Saint-Gabriel, $7,280. Mobilier des écoles, $160.25. Traitement des directeurs gg fugafime Traitement du directeur général des écoles du soir, des principaux, des professeurs et des gardiens, $5,390. Inscription remise aux élèves du soir qui ont fréquenté les deux-tiers du temps, $164.00. Achat et distribution de prix pour ces élèves, $227.94. Dépenses diverses pour frais d'administration des écoles du soir.

Le comité des finances déclare ensuite avoir considéré la requête des contribuables de la paroisse Saint-Eusèbe, qui est nouvelle. On y a ouvert récemment une école que l'on voudrait voir subventionnée de même que les autres écoles de notre ville. Le comité regarde cette demande extrêmement juste, mais il ne peut y faire droit pour le présent, vu que cela créerait un déficit dans la caisse de la commission. En conséquence on remet à l'an prochain de faire droit à cette demande. Il en est ainsi pour la réduction du taux mensuel à l'école Montcalm, demandée à la commission par certains contribuables.

On lit ensuite une requête des professeurs de l'école Sarsfield demandant qu'on renouvelle le pavé de la cour qui est très préjudiciable aux élèves dans l'état où il est. La cour est pavée avec du mâchefer dont les scories vitreuses s'attachent aux chaussures des élèves et les usent extrêmement vite. En outre quand le vent souffle il s'en élève une fine poussière qui pénètre dans l'intérieur de l'école qu'elle détériore, tout en y viciant l'atmosphère où les élèves sont obligés de passer plusieurs heures consécutives. Cette demande est référée au comité des travaux.

M. N. E. Archambault rapporte qu'il est très satisfait du fonctionnement de l'école Olier, quant à ce qui regarde l'enseignement du soir. Il y a eu 121 élèves d'inscrite. Toutes les autres écoles du soir donnent aussi une satisfaction plus entière que jamais. Il y a eu en tout 844 inscriptions contre 632 l'an dernier. L'assistance moyenne y est de 722, contre 547 l'an dernier.

Lecture est alors faite d'une lettre du secrétaire de la province enjoignant aux commissaires de ne pas encourir plus de $4,500 de dépenses en faveur des écoles du soir pour l'année courante. C'est d'ailleurs le montant qui avait été fixé en 1892 par la Législature. L'an dernier on a fait $5,300 de dépenses. Ce surcroît est dû à l'augmentation du traitement des professeurs de ces écoles. Les professeurs protestants avaient obtenu du gouvernement que l'on portât à $2.50 par jour le traitement du Principal et à $1.50 celui des professeurs. Le traitement primitif était de $1.50 pour le Principal et de $1.00 pour les professeurs. Dans la suite les professeurs catholiques obtinrent la même faveur.

On s'occupe ensuite de plusieurs autres questions d'un intérêt particulier, puis la commission ajourne.

POUR TENTATIVE DE MEURTRE

(Dépêche spéciale)

Sainte-Thérèse, 13 — Le grand connétable Guillaume Giard, est passé à Labelle, venant de La Lièvre et conduisant un prisonnier, un Français du nom de Paul Fisher, accusé de tentative de meurtre. Il s'agit, paraît-il, d'un cas de légitime défense. Le grand connétable sera à Hull avec son prisonnier demain matin.

VARIOLE

Le jeune Saint-Ours, de la rue du Bassin, interné à l'hôpital civique, pour cause de variole, sera probablement remis en liberté aujourd'hui, ainsi que sa mère, qui le soignait dans cette institution. On le croit parfaitement guéri.

SOMMAIRE DU "MONDE ILLUSTRE" DE CETTE SEMAINE

Texte — Zig-zag, par Rodolphe Le Fort. — Chronique européenne, par R. Brunet. — Sinistre message, par F. Picard. — Poésie : Le tricolore, par Dr Gustave F. Tassé. — Simples choses, par Jules Lanos. — Devant la mort, par Paul Moncousin. — Poésie : Soir d'été ou méditation, par Aristide Trudeau.— Naguère et aujourd'hui, par Violette.— Le général Bourbaki. — En route pour le Klondyke. — Bibliographie, par Firmin Picard. — Petite poste en famille, par F. Picard. — Poésie : A une cousine, par Antonio Pelletier. — Dans le pays des suicides. — Nos gravures. — Invention nouvelle (avec gravure). — Théâtres. — Jeux et amusements. Feuilleton : Les deux gosses, par Pierre de Courcelles. — Choses et autres.

Gravures : Le général Galliéni graciant les derniers chefs rebelles dans la cour du palais, à Madagascar. — Le jubilé du roi de Suède : Oscar II, roi de Suède ; La reine de Suède ; Le palais royal de Stockholm.— Portrait du général Bourbaki, décédé. — Beaux-Arts: Sinistre message (double page). — Vue générale de l'établissement des pouvoirs hydrauliques, à Lachine. — Gravure du feuilleton. — Devinette.

Abonnement :

1 an	$3.00
Six mois.	1.50
Quatre mois . . .	1.00

BERTHIAUME & SABOURIN,
Propriétaires,
42, Place Jacques-Cartier,
Montréal.

INVENTION FIN DE SIECLE

La fumée disparait

Plusieurs des principaux manufacturiers d'Ontario et des Provinces Maritimes ont déjà donné instructions à M. Chs. Moisan, de placer à leurs chaudières à vapeur son fameux Fumivore Jubilé, considérant en hommes pratiques et connaissants, que ce nouvel appareil parfait fera un bien immense à leurs villes et à eux-mêmes.

De fait, il appert que les nombreuses expériences données et par les certificats de savants et experts connus, lesquels ont été publiés en partie, que ce Fumivore Jubilé brûle jusqu'à la dernière parcelle de fumée et tous les gaz, qui vicient l'atmosphère au point de le rendre très insalubre ; l'appareil est payé, en outre, en quelques mois, par l'économie considérable de charbon qu'il procure, comme conséquence de la combustion totale des gaz et de la fumée.

LES FEUX DE FORET

A Casselman et South Indian

LE CALCUL DES DOMMAGES

Une dixième victime

Ottawa, 13—Les dommages causés par le terrible feu de forêt qui a dévasté les villages de Casselman et de South Indian, comté de Russell, sont plus considérables qu'on ne le pensait tout d'abord. Le Dr Bryce, inspecteur du bureau d'hygiène d'Ontario, a visité la région ravagée. Le feu a parcouru un territoire de 25 milles par 15, et nombreusement habité. A Casselman, 2,000 personnes sont sans asile, à South Indian, 500. "Il faut donc, dit le docteur Bryce, secourir plus de 2,000 personnes en vêtements et en vivres pour six mois. C'est au moins $50,000 qu'il faut dépenser, auxquelles il faudra ajouter $80,000 pour la reconstruction des maisons. Encore, cette somme n'allégera en aucune manière la perte des cultivateurs qui n'ont plus rien pour recommencer les travaux du printemps.

Le gouvernement d'Ontario a souscrit $5,000 pour les incendies, la ville de Hamilton $500, de Cornwall $200. LaCanadian Rubber Co., a souscrit $250, l'église congrégationnelle de Vankleek Hill $6.25 ; Lansig Lewis, Montréal, $10 ; la Corderie, de Montréal, $10 ; l'honorable M. Bryson, $25 ; J. F. Pullar, Ecosse, $24.33 ; le maire Smith, de Montréal, $100 ; Geo. Bryson, fils, $10 ; H. Aylen, Hull, D. M. Finnie, J. H., Ottawa, C. H. O'Meara, J. Ballantyne, J. H. Pinkey, $5 chacun.

La collecte à l'hôtel de ville a produit jusqu'ici $58 ; le chef Provost fera une collecte parmi ses pompiers.

MM. Warnock ont envoyé 300 pains aux incendiés et les ont expédiés à M. Racine, de Casselman.

La Canadian Express Co. transportera gratis tous les colis destinés aux incendiés ou expédiés par eux.

La vente des sièges, au théâtre Russell, a produit $220 de plus que les directeurs s'attendaient de recevoir. Tous les sièges n'ont pas été vendus, mais cette somme de $220 sera remise au fonds de secours. Les loges ont été vendues de $9 à $15 chacune.

Le vent terrible de lundi, et qui courait avec la vélocité de l'ouragan, a animé le feu autour de Bearbroke ; jusqu'à neuf heures, on comptait le village comme irrémédiablement perdu. Les hommes et les femmes, les enfants, tout le village et les cultivateurs, les employés du Canada-Atlantique, ont réussi, en accomplissant de vrais prodiges, à sauver le village des flammes. A neuf heures la nouvelle arriva même à Ottawa, que le village était en cendre. Heureusement, ce n'était qu'un canard. C'est la tranchée creusée samedi autour du village qui a sauvé ce dernier des flammes. N'empêche que les habitants on dû garer aux étincelles qui environnaient sans cesse leur logis.

Le feu s'est déclaré de nouveau dans le village de Casselman, et a causé aussi des ravages autour de l'Osgood. Les choses paraissaient très mal jusqu'à une heure avancée de la nuit, alors que la pluie a commencé à tomber par torrents.

Tout le monde répétait hier soir dans les rues, que le village de Bell's Corners avait été dévasté, mais par bonheur, cette nouvelle a été controuvée.

UNE AUTRE VICTIME

La dixième victime du feu de Casselman vient de mourir des suites des brûlures reçues mardi dernier. Cette victime est François Parent, âgé de 72 ans et qui avait été transporté à l'hôpital de la rue Water, où il vient de mourir. M. Parent avait les jambes, les bras, le corps affreusement calcinés.— L'empoisonnement du sang a raccourci les jours du malheureux. Il était le père d'une grosse famille.

DANS LA PROVINCE

Montcalm Mills, 13 — Les feux de forêts ont fait beaucoup de dommages dans le comté de Montcalm. Heureusement, l'incendie est dominé et presque éteint. Ceux qui ont le plus souffert des feux sont les propriétaires de terrains à bois, le long de la rivière et autour du lac Ouareau.

Joliette, 13 — Les feux de forêts dans le comté de Joliette ne donnent plus rien à craindre. On n'aperçoit plus que la fumée de l'incendie éteint. Le train de Joliette est arrivé sain et sauf à Montréal. Le danger a disparu dans cette région.

CAPIAS

Sous ce titre, nous avons, hier, publié que M. Alphonse Bourdon venait d'être arrêté à la demande d'un M. A. W. Dagenais, pour commission sur la vente d'un restaurant au montant de $1,300.

En justice pour M. Bourdon, nous devons dire qu'il a été provisoirement libéré et que la procédure intitulée contre lui va être immédiatement contestée, M. Bourdon ayant, à cet effet, retenu les services de MM. Larose et Lachapelle.

A VENDRE—Tout se vend et s'achète à Montréal.—Il y a des milliers de lecteurs qui suivent les petites annonces—ils ont de l'argent et cherchent les occasions. Offrez en vente ce que vous voulez vendre — vous trouverez un acquéreur dans les 24 heures.—L'argent est préférable à un article qui ne vous sert pas.

25 mots—25c chaque fois

SPORT

LE NATIONAL CHAMPION

Les Jeunes Capitals feront défaut samedi

UNE PARTIE PROBABLE AVEC SHERBROOKE

LACROSSE

LE NATIONAL CHAMPION

Le National champion ! sans arbitres et sans joueurs blessés ou envoyés au repos par le referee ; sans fatigues et sans lointains voyages, sans protêt et sans trouble d'aucune sorte, le National se trouve aujourd hui le champion de la Ligue Intermédiaire. Le titre a été accordé hier soir à une assemblée de la ligue qui a eu lieu au St Lawrence Hall. Notre club ne pourra réellement réclamer le titre avant samedi, mais il est de fait le champion depuis hier soir, alors que les jeunes Capitals annoncèrent par la bouche de leur représentant, M. W. Northey, qu'ils feraient défaut au National.

Les délégués des clubs réunis hier soir pour nommer les arbitres et choisir le terrain pour la rencontre National vs jeunes Capitals, étaient MM. D. Tansey, des Shamrocks, B. Murphy, des Québecs ; W. Northey, représentant les jeunes Capitals, par procuration et le docteur Cyphot, du National.

Etaient aussi présents à l'assemblée, M. Chitty et M. Bramley, des Montréals ; et J. Martineau, E. Martineau, L. Z. Mathieu, Lamarche, Meloche, Brophy et le représentant de "La Presse."

Le président, M. Tansey, expose d'abord le but de la réunion, qui est de nommer les arbitres et choisir le terrain pour la partie de détail entre les clubs National et jeunes Capitals. M. Northey se lève ensuite et demande que la partie soit jouée à Ottawa. Il dit que comme les jeunes Capitals sont venus ici l'an dernier, il est juste que le National aille à son tour à Ottawa.

M. Lamarche prend alors la parole et propose que la partie soit jouée samedi prochain, 16 courant, à Montréal. Il dit qu'il y aura une partie de football ce jour-là, à Ottawa, et qu'une partie de crosse, surtout entre deux clubs de la ligue intermédiaire serait une pauvre attraction.

M. Northey réplique qu'il y aura également une partie de football à Montréal, et que, de plus, il est assuré qu'il y aurait une forte assistance à la partie si elle était jouée à Ottawa.

M. Tansey répond que d'après l'expérience des jeunes Shamrocks, il est difficile de compter sur une nombreuse assistance, et que, d'un autre côté, bien qu'il y ait aussi une partie de football samedi à Montréal, les spectateurs n'en seraient pas moins nombreux à la rencontre entre les deux clubs, car Montréal est une ville fort enthousiaste du jeu national. La population Canadienne-française, dit-il, se portera en masse pour assister à la joûte.

Le docteur Cyphot ajoute que lors d'un voyage à Ottawa, le National n'a pu parvenir à couvrir ses frais de voyage.

M. Lamarche dit que c'est une pauvre raison que donnent les jeunes Capitals en déclarant que puisqu'ils sont venus à Montréal l'an dernier, le National doit se rendre cette année à Ottawa, surtout après les pertes que le club a faites en aliant jouer à Québec. M. Bramley réclame alors la parole et demande si les délégués sont réunis pour régler la question du titre de champion. Sur la réponse affirmative, il dit que les deux clubs qui se disputent le titre n'étant pas des clubs professionnels, il serait en conséquence tout naturel que l'on choisisse le terrain sans s'occuper des bénéfices que l'on pourrait retirer d'un grand nombre de spectateurs. M. Lamarche répond que bien que les clubs ne soient pas professionnels, il faut cependant considérer le côté pécuniaire d'une joûte de crosse; car pour que ce jeu existe, il faut louer des terrains, les entretenir en bon ordre, acheter des costumes, équiper les joueurs; en un mot, faire des dépenses considérables, et que si on néglige un moment de considérer le côté financier de l'affaire, le jeu de crosse disparaîtra l'instant d'après.

M. Lamarche assure que les jeunes Capitals auront toujours leurs dépenses payées en venant ici; et il offre même de leur envoyer à l'avance un chèque accepté.

M. Lamarche ayant proposé que la partie fut jouée à Montréal, M. Murphy seconde la proposition.

M. Northey ayant proposé en amendement que la partie fut jouée à Ottawa, ne trouva pas personne pour seconder son amendement. Là-dessus, il déclara que les jeunes Capitals avaient résolu, dans le cas où la Ligue décide rait que la partie serait jouée à Montréal, de faire défaut au National. Là-dessus, M. Lamarche répondit qu'il était désolé de voir les jeunes Capitals prendre une telle détermination. Il dit que l'an dernier, le National s'était incliné à la voix de la majorité, alors qu'il s'agissait d'une affaire autrement importante que le choix d'un terrain pour jouer une partie et alors qu'il en résultait un grand désavantage pour le National. Maintenant, lorsqu'il s'agit d'une affaire insignifiante, en somme, les jeunes Capitals reculent. Il dit que ce n'est pas agir là en sportmen. Le représentant des jeunes Capitals persiste à déclarer que si le National ne se rend pas à Ottawa, les jeunes Capitals feront défaut au National. Comme, d'un autre côté, les délégués ont choisi Montréal pour le lieu de la rencontre, la question du championnat se trouve être décidée, et le titre revient au National.

On s'occupe ensuite du trophée et le National demande un trophée en argent sterling. Plusieurs membres du National déclarent qu'ils regrettent beaucoup la décision prise par les jeunes Capitals, car le public sera fort désappointé, disent-ils, et ne sera pas du tout satisfait de cette façon de régler la question du championnat. Ils assurent que c'est porter là un grand coup au jeu de crosse.

M. Tansey, le président, remercie ensuite les délégués de l'aide qu'ils lui ont donné cette année, pour mener à bonne fin les choses de la ligue intermédiaire. Il dit qu'il a toujours fait son possible pour donner justice à tous, que son remplaçant, l'an prochain, pourra faire mieux, mais n'aura pas plus d'enthousiasme que lui pour faire progresser le jeu de crosse. M. Lamarche propose un vote de remerciements au président. M. Tansey, pour les bons offices qu'il a rendus cette saison à la ligue intermédiaire, M. Murphy seconde la motion. M. Lamarche exprime aussi l'espoir que les Montréals auront, eux aussi, l'an prochain, une équipe dans la ligue intermédiaire. Les délégués quittent alors la salle, mais sans se séparer cependant, car les directeurs du National invitent les délégués à célébrer avec eux, par un souper, la journée qui accorde au club Le National le titre de champion.

Les directeurs du club, pour ne pas désappointer le public qui s'attendait à une joûte de crosse pour samedi, se décidèrent à écrire immédiatement au club Sherbrooke pour arranger une partie d'exhibition avec lui.

Il n'y a pas de doute que cette partie sera encore plus intéressante que celle qui aurait eu lieu si les jeunes Capitals étaient venus ici, et que tous les amateurs du jeu national seront enchantés de pouvoir voir jouer le club qui, battu toute la saison, a pu, à la fin, terrasser les deux équipes qui se disputaient le titre de champion.

BANQUET DES CAPITALS

Ottawa, 13 — Les joueurs du club de crosse Capital, champion de la vieille ligue, ont assisté hier soir à un grand banquet au Russell House, donné par le président du club Berkley Powell. Une centaine d'amis du club étaient présents.

Il est probable qu'il y aura, samedi, 23 courant, une partie de crosse pour le titre de champion entre les clubs Québec et Victoria, de Québec. Le dernier a lancé un défi au premier et le capitaine B. Murphy a accepté le défi.

CHEVAUX TROTTEURS

COURSES A ST JEAN

Les courses au trot annuelles qui ont lieu sous les auspices du St John Driving Club, sont toujours fort intéressantes, parce que les directeurs ne s'épargnent aucun trouble pour en faire un succès.

Les courses commencent aujourd'hui et on verra que le programme est fort bien arrangé et renferme de belles courses. Il y a un bon nombre de chevaux à peu près d'égale force et tout présage des luttes excitantes.

Des trains spéciaux partiront de Montréal à midi, et de St Jean à 7.20 heures p.m.

Voici le programme pour aujourd'hui :

Classe 2.20 :

Billy Foster, b g, C. A. Swasey, Fornham.
Miss Simmons, r m, E. H. Gilmore, Stanbridge East.
Jack Page, b g, J. A. Dearden, Richmond.
Billy Frime, b g, E. P. Stevens, Knowlton.
L. G., b g., J. Lord, St Jean.
Hazel B., b m., L. N. Jourdain, Trois-Rivières.
——, ch g, A. Prairie, St Jean.

Addy B., b m, B. Coleman, Montréal.

Classe 2.20 :

Amélia, ch m, F. Poirier, Montréal.
Ben Morrill, b m, A. Dalgneault, Marieville.
Poucette, b st, A. Têtrault, St Ours.
Wm N., b g, E. H. Gilmore, Stanbridge East.
May Girl, ch m, N. Gélinas, Trois-Rivières.

Classe 2.35.

Addy C., b m, Coleman, Montréal.
Nelly S., gr m, A. Bourgeois, Berthier.
Palace Girl, b m, GF. Langlois, Montréal.
Molly O., b m., H. G. Smith, Sutton.
Jack Page, b g, J. A. Dearden, Richmond.
Lucy M., ch m, A. M. Rathbun, Glens Falls, N. Y.
Maggie S., blk m, M. Stanbridge, Sweetsburg.
Mama Duke, br st, E. H. Gilmore, Stanbridge East.

LA BOXE

LA RENCONTRE CREEDON - McCOY

LES PROMOTEURS CERTAINS DE TROUVER UN TERRAIN

CE QU'ON PENSE DE CETTE BATAILLE A QUEBEC

On peut facilement se convaincre que l'idée d'une rencontre entre Creedon et McCoy n'a pas été abandonnée. En effet, tous les sportmen auxquels le projet a été soumis s'y sont montrés très favorables et tous ont demandé qu'on leur réservât des places pour le jour de la bataille. En résumé, leur opinion est que le Canadian Athletic Club a quelque fort atout dans son jeu, car autrement, il ne paraîtrait pas si assuré de son affaire. La dépêche suivante de Québec montre ce qu'on pense là-bas de la rencontre.

Québec, 13 — M. Carbonneau, l'un des directeurs du Canadian Athletic Club est parti avant-hier après-midi pour New-York. L'honorable M. Marchand a été interviewé avant-hier soir au sujet de la rencontre McCoy-Creedon. Le premier ministre a été quelque peu surpris d'apprendre que l'on disait que la rencontre aurait lieu à Québec, et il a remarqué qu'une pareille chose ne pourrait jamais arriver, car le gouvernement a insisté pour rayer les mots "exhibition de boxe" de la pétition d'incorporation du club. Il est du devoir du procureur général, ajouta M. Marchand, de veiller à ce que la loi fédérale soit mise en force dans les provinces et comme le code criminel défend positivement les exhibitions de boxe, nous verrons à ce que la loi soit respectée.

"Si les directeurs du Canadian Athletic Club veulent arranger une rencontre entre des pugilistes, ils devront choisir une autre place que cette province, car le gouvernement aura l'œil sur eux s'ils essaient de faire battre ici les deux pugilistes."

L'honorable M. Robidoux a parlé dans le même sens.

M. Carbonneau a été très occupé depuis son arrivée à Québec. Il a reçu une bonne offre de Fort Erié, pour que la bataille ait lieu en cet endroit, et si les difficultés ici vont se grossissant, il est tout probable que Québec sera abandonné pour Fort Erié.

La nouvelle que la rencontre de McCoy et Creedon aurait lieu en cette ville a causé beaucoup d'excitation et à en juger par les articles publiés dans les journaux, on peut juger que la chose serait très bien vue ici, car la ville en retirerait de grands avantages.

LE BILLARD

La salle de billard de la M. A. A. A. a subi de nombreux changements et de grandes améliorations, et de fait, on peut dire qu'elle a été presque complètement transformée. La salle est maintenant rouverte et tous les joueurs de billard de la M. A. A. A. seront enchantés de la première visite qu'ils feront à leur ancienne salle. Rien n'a été épargné pour en faire une salle égale à celles des plus grands clubs. La salle contient huit billards américains, deux billards anglais et deux tables de pool américaines, ce qui fait un total de douze.

Tout est de première classe et de nature à satisfaire les plus difficiles.

BASE BALL

LA COUPE TEMPLE

Pittsburg, Pa., 13 — Il est possible qu'il n'y ait plus de séries de parties dans l'avenir pour la coupe Temple. W. C. Temple, de Pittsburg, qui a présenté le magnifique trophée à la ligue, est mécontent de la lutte faite cette année. Il a déclaré qu'il assisterait à l'assemblée de la ligue et demanderait que la coupe soit rendue à son propriétaire.

"Je demanderai aussi," a dit M. Temple, "que la ligue fasse une enquête pour s'assurer si Baltimore et Boston n'ont pas joué cette année après s'être entendues pour séparer également les profits alors que les conditions explicites de la ligue sont que 60 pour cent des recettes doivent retourner au club vainqueur et 40 pour cent au club perdant. C'est la rumeur courante, et cela m'ennuie beaucoup. La coupe a été offerte dans le but d'améliorer le jeu de baseball et pour obtenir des séries de jeu rapide. Le but a été complètement manqué cette année.

MONTREAL vs MASCOTTE

Le club de baseball Montréal Amateur a, dimanche dernier, terminé sa saison par une victoire sur les Mascottes. La partie ne fut pas des plus intéressantes ni des plus contestées, mais le club Montréal a tout de même remporté une victoire en battant ses adversaires de douze points.

Le club Hussard Indépendant s'est rencontré le 3 courant, avec le club jeune Montréal, sur le terrain de ce dernier et l'a défait, après une lutte acharnée. Le score a été de 23 à 22.

Batterie des Hussards : Dorion et Lafortune.

Z. Bérubé, umpire.

Le club Springfield a terminé dimanche sa saison en remportant une éclatante victoire sur le club Caporal. La lutte a été des plus animées et le score a été de 25 à 12.

Le club Springfield n'a pas perdu une seule partie depuis qu'il est établi.

St Eustache, 13 — Le club Canadien et le club Diamant, de Ste Thérèse, se sont rencontrés dimanche et ont joué une partie des plus vivement contestée. A la fin, la victoire est restée au club Canadien par un score de 27 à 22. Voici le résultat par inning

Canadien	1	3	1	5	7	1	0	2	7	—27
Diamant	0	2	7	0	9	2	0	2	0	—22

Noms des vainqueurs :

A. Prévost, J. Bélair, F. Cloutier, A. Sauvage, E. Gervais, E. Gauthier, E. St Maurice, E. Piché.

Valleyfield, 13 — Les clubs Electric et Laundry se sont rencontrés dimanche et ont joué une partie qui, contre toutes les prévisions, a résulté en une victoire pour le club Laundry.

Ce club est en effet fondé depuis quelques jours seulement et se compose de joueurs de crosse qui, vers la fin de la saison, ont voulu jouer quelques parties de baseball. La première rencontre a été un succès, le score étant de 11 à 3 en faveur du club Laundry.

Noms des vainqueurs :

H. Lafleur, 1 b. ; L. Latour, r.f. ; J. Vénina, c.f. ; A. Filiatrault, c. ; V. Lemay, s.s. ; L. Levac, l.f. ; A. Caouette, 2 b. ; G. Maxween, p. ; W. Loiselle, 3 b.

Le 2 du mois courant, le club St Joseph se rendait à Longueuil, pour rencontrer, dans une partie de baseball, le club jeune Longueuil, de cette place, et après dix longues innings, très mouvementées, la partie était déclarée nulle par l'umpire.

Cette partie a été jouée de nouveau, dimanche, sur le terrain des St Josephs, à Montréal, et comme c'était la dernière partie de la saison, chaque club a fait de grands efforts pour remporter la victoire.

Pour cette rencontre, les jeunes Longueuils étaient aidés de plusieurs de leurs aînés ainsi que d'un nouveau pitcher. Malgré tous leurs efforts, ils n'ont pu vaincre les St Josephs, qui les ont défait par un score de 24 à 12. Voici les noms des joueurs :

St Joseph — Lallemand, c. ; Filiatrault, p. ; Séguin, 1 b. ; Mainville, 2 b. ; Lemay, 3 b. ; Lafontaine, s.s. ; Patenaude, r.f. ; Venne, c. f. ; Constantineau, l.f.

Jeune Longueuil — Tirenne, Gingras, Perras, Deniscourt, Delvichio, R. Cusson, Lamarre, J. B. Cusson, Richard.

Score par innings :

St Joseph	3	0	11	1	1	4	0	4	x	—24
Jeune Longueuil	1	1	2	1	0	1	3	0	3	—12

Umpire, Jos. Ruby.
Scorer, W. Demers.

—Si vous voulez faire pousser vos cheveux, servez-vous de la préparation connue sous le nom de LUBY. 1Ms—z—n

BANQUES D'EPARGNES

Placez vos économies sur des lots dans le Parc Saint-Louis et vous pourrez dormir tranquille. Votre argent au lieu de vous rapporter 3 p. c. vous rapportera 100 p. c. sans courir aucun risque, car "La Propriété Foncière est la base de toutes les sécurités". Beaux lots à bâtir de $100 en montant, payables au mois. Escompte spécial pour du comptant. Georges Marcil, agent, 2220 rue Saint-Laurent, tous les jours de 2 à 5 heures. Bureau du soir, 1111 rue Saint-Denis.

—Soyez toujours ferme et faites-vous toujours donner l'article que vous avez demandé quand vous entrez dans un magasin. N'acceptez pas un article qu'on vous dit être tout aussi bon. — N'acceptez aucune contrefaçon et vous aurez toujours la valeur de votre argent.

LA COMMISSION DU HAVRE

Correspondances à propos des bouées du St Laurent

Une enquête sur l'échouage de l'"Arabia"

L'assemblée régulière des commissaires du havre, qui a eu lieu hier après-midi, a été assez importante à cause de communications officielles qui ont été reçues. Présents, MM. Robert Bickerdike, président ; Andrew Allan, William Farrell, John Torrance, J. Hodgson, D. G. Thomson, Joseph Contant, Alphonse Racine, E. G. Lemay, le maire Smith, John Kennedy, ingénieur en chef, et Alex. Robertson, secrétaire.

On fait rapport que l'hon. M. Tarte, accompagné de MM. Kennedy et Coste, ingénieurs, MM. J. Hodgson, E. H. Lemay, A. Racine et Jos. Contant, a visité la jetée de protection durant l'avant-midi, et que le ministre des travaux publics et l'ingénieur en chef se sont déclarés parfaitement satisfaits des travaux qui sont exécutés sous la surveillance de M. Kennedy.

La question de l'échouage de "l'Arabia" au Cap à la Roche ayant été soulevée on décide de tenir une enquête afin de savoir sur qui faire tomber les responsabilités.

A propos des bouées du Saint-Laurent lecture est faite de deux lettres, l'une de M. J. F. Gourdeau et l'autre de M. E. G. E. Roy. Ce dernier déclare qu'il est autorisé à informer la commission que "ça toujours été dans les habitudes du département, à la fin de chaque saison, d'informer le département de la marine et des pêcheries des travaux qui ont été faits. Communication est faite ensuite à la commission du havre, par ce dernier département.

"Durant cette saison, on s'est borné à entretenir le chenal à la profondeur normale de vingt-sept pieds et six pouces, au-dessous du "datum". La courbe a aussi été élargie à la Pointe aux Trembles et la passe de la Barre-à-Boulard a été également élargie et approfondie, par le cure-môle Laval. On continue encore actuellement des travaux dans cette partie du fleuve. L'élargissement à la Pointe aux Trembles n'ayant été terminé que tout récemment, il ne serait pas sage de placer les bouées pour indiquer le nouveau chenal élargi. L'inspection de ces derniers travaux ne se fera que cet automne et ensuite un plan sera fait et adressé au département de la marine et des pêcheries, pour l'information de la commission du havre, qui sera en position de placer ses bouées l'année prochaine.

"Si des accidents surviennent par suite du dérangement des bouées, il faut bien se rappeler que le service des bouées est du resort de la commission du havre et non du département des travaux publics. La commission du havre elle-même dépend du département de la marine et des pêcheries et c'est sur son certificat que le service des bouées est payé."

Deux autres lettres du département des travaux publics, de celui de la marine et des pêcheries, démontrent que ces départements n'ont rien à faire avec le service des bouées, que c'est du ressort de la commission du havre.

Le rapport de l'ingénieur en chef sur les travaux faits dans le port pendant le mois de septembre est produit ; le secrétaire et le maître du havre produisent de leur côté l'état comparatif des revenus réalisés durant le même mois et depuis l'ouverture de la navigation, jusqu'au 1er octobre, en 1896 et 1897, comme suit :

	1896.	1897.
Provenant des douanes pour le trafic maritime. Importations	$12,500	$14,500
Exportations	17,500	20,500
Total	$30,000	$35,000
Quaisage pour le trafic local	$3,430	$3,766
Total pour le mois de septembre	$33,430	$38,766
Montant précédemment rapporté	131,759	115,343
Total jusqu'au 1er octobre	$165,189	$154,109

Les totaux ci-dessus ont été produits par :

Importations	$80,000	$59,500
Exportations	69,000	76,700
Trafic local	16,189	17,909
	$165,189	$154,109

Il est bon de noter que la réduction de 20 p. c. dans le tarif n'est venue en vigueur que le 22 juin 1896 ; si le tarif actuel avait été en vigueur depuis l'ouverture de la navigation en 1896, les revenus pour cette année là auraient été moindres de $13,173 qu'ils ne le sont actuellement.

Le rapport du maître du havre indique que durant cette saison, il est entré, dans le port de Montréal, 573 steamers, avec un tonnage total de 1,037,858 tonnes, 38 navires à voile, jaugeant 10,000 tonnes, soit un total de 611 navires.

ENTRE CAPITAINE ET CUISINIERE

L'épilogue d'une chicane à bord d'une barge

Lachine, 13—Une femme du nom de Emma Tierney, âgée de 26 ans, et employée comme cuisinière à bord de la barge "La Charlotte," qui voyage dans la rivière du Nord, a été arrêtée, hier avant midi par le chef Robert, de Lachine, pour assaut sur la personne du capitaine de la barge, M. Monarque, à propos d'un malentendu. L'accusée a subi son procès, hier soir, et a été condamnée à $5 d'amende et les frais.

DANS LE PORT

La cargaison des steamers

Des onze steamers actuellement dans le port sept compléteront cette semaine leur chargement et partiront pour Liverpool, Londres, etc. Le beurre et le fromage, avec quelques milliers de tonnes de foin forment la majeure partie des cargaisons exportées.

Pour donner une idée de la quantité d'articles qui entrent dans une cargaison ordinaire, nous prendront le "Gerona" qui a quitté le port ces jours derniers à destination de Londres.

La compagnie du Grand Tronc, à elle seule, y a emmagasiné 32,400 livres de beurre, 360,500 livres de fromage, 8,000 livres de saindoux, 29,000 livres de papier, 14,550 livres de viande, 450 livres de Mica ; le C. P. R. lui, y a déposé 1,533,327 livres de fromage, du beurre en énorme quantité ; d'autres exportateurs lui ont confié 40,760 livres de beurre, 414,630 livres de fromage, une centaine de barils de pommes, 100 tonnes de foin, etc.

Que l'on remarque que le "Gerona" n'est qu'un vaisseau de 5,000 tonneaux et l'on aura une idée de la quantité de produits que peut engloutir un navire comme le "Parisian", par exemple.

Le "Memnon" qui devait partir ce matin ne partira que cette après-midi ou ce soir.

La profondeur de l'eau dans le port de Montréal est aujourd'hui de 26 pieds six pouces.

Excellents Résultats

MM. ROY & BOIRE DRUG CO.—Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai eu d'excellents résultats dans presque tous les cas où j'ai prescrit le **Menthol Cough Sirop.**

E. SYLVAIN, M. D.,
Manchester, N. H.

Le **Menthol Cough Sirop** est en vente partout, **25 cts la Bouteille.** 275—n-w

PLUS DE DETAIL DANS LE GROS

Un mouvement qui fera l'affaire des marchands de nouveautés

Il n'est pas un seul pays au monde où le consommateur ne trouve l'occasion d'acheter dans le commerce de gros, les articles dont il a besoin, pour lui et sa famille, mais il semble qu'au Canada, du moins, pour une certaines classes d'acheteurs, cette pratique est la règle plutôt que l'exception. De là, des protestations du commerce de détail qui ont fini par attendrir le commerce de gros.

Ces protestations portaient plus particulièrement contre les ventes faites aux tailleurs et aux modistes, qui n'ont pas de magasins et qui ne paient pas de taxes ; contre celles faites aux parents et amis personnels des commis de gros ; contre celles faites aux membres du clergé ; contre celles faites aux colporteurs sans licence. Le commerce de gros en avait été mainte fois saisi et eut pu l'être cent fois encore, sans résultat pratique, si la société des Marchands détailleurs n'avait résolu de les appuyer par une mise en demeure des plus formelles, adressée aux marchands de gros de faire cesser cet abus. La conséquence en a été que les maisons dont les noms suivent, se sont engagées par écrit, à empêcher tout commerce de détail chez elles :

The Montreal Novelty Co., Thibaudeau Frères et Cie, A. O. Morin et Cie, J. R. B. Smith et Dufresne, Kyle Cheesebrough et Cie, Tooke Bros., Glover et Brais, H. H. Wolff, McIntyre Son and Co., Finley Smith and Co., Wm. Agnew and Co., John Fisher Son and Co., John McLean and Co., Blackley O'Malley and Co., Chalifer et Destroismaisons, Gilmour et Scholfield et Cie., Alphonse Racine et Cie, C. X. Tranchemontagne, The Gault Bros Co. Ltd., Jas. Johnston and Co., S. Greenshield Sons and Co., M. Fisher Son and Co., Fitzgibbon, Schalheithin and Co., Brophycains and Co., Caverhill et Kissock, J. G. MacKenzie and Co., Hodgson Sumner and Co., P. P. Martin et Cie, Lidell Lespérance et Cie, Skelton Bros. and Co.

UN GRAND HOTEL

On rapporte qu'un syndicat de capitalistes new-yorkais étaient entrés en pourparlers avec les propriétaires du bloc Baron, rue St Jacques, en vue d'y ériger un hôtel de grandes proportions, qui serait administré à l'européenne ; les propriétaires du bloc s'étant montrés trop exigeants, ce projet n'a pas eu de suite. Mais il serait question d'en ériger un de ce genre au Square Victoria. Les visiteurs étrangers, forcés de prendre leurs repas à des heures réglementaires, ont déjà souvent fait voir l'inconvénient qu'offrent nos hôtels sous ce rapport, et seraient enchantés d'en avoir qui répondrait à leurs désirs.

SYSTEME METRIQUE

M. J. L. Vincent, inspecteur du département du revenu de l'intérieur, vient de publier un "Manuel abrégé du système métrique", qui devrait être dans les mains de tous les écoliers et dans la bibliothèque de tous les hommes d'affaires. Exposé clairement, décrit d'une manière simple et compréhensive, le système métrique, grâce au manuel de M. J. L. Vincent, se comprend en une simple lecture.

M. Vincent, pour ajouter à l'intérêt de son livre, a fait suivre son exposé du système métrique de toutes les tables nécessaires à la conversion des mesures, des poids et monnaies d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada en mesures, poids et monnaies de France et "vice-versa". Sous un très petit volume et une forme très concise, le "Manuel abrégé du système métrique" renferme une foule de renseignements utiles.

LES

EXCES DE BILE

sont causés par un foie indolent qui empêche la digestion et permet à la nourriture de fermenter et de se putrifier dans l'estomac. C'est alors que surviennent les maux de tête, le vertige,

Pilules de HOOD,

l'insomnie, la nervosité, et si le malade n'obtient pas de soulagement, la fièvre bilieuse ou l'empoisonnement du sang. Les Pilules de Hood stimulent l'estomac, réveillent le foie, font disparaître les maux de tête, le vertige, la constipation, etc. 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Les seules pilules à prendre avec la Salseparelle de Hood. (3)

M. A. Brodeur

Le tailleur si bien connu, dont l'établissement se trouve au No 1590 rue Sainte-Catherine, porte voisine de la Pharmacie Lachance, invite ses nombreux clients et le public en général de bien vouloir venir voir ses nouveaux tweeds à habillement et pardessus d'automne, dernière importation de nos meilleures maisons de gros de cette ville. Il leur promet entière satisfaction, tant pour les étoffes que pour le fini et le bon marché. Venez le voir avant d'aller ailleurs.

SON COUPEUR, M. Cléophas Boucher, invite aussi ses nombreux amis de vouloir bien venir le voir. Il leur garantit, comme par le passé, de leur donner satisfaction. M. Boucher s'occupe aussi du département de la coupe et de la confection pour manteaux de dames.

A. Brodeur

"Le Tailleur de Confiance"

1590 Rue Ste Catherine

268—M, s—n

L'EXPORTATION DES POMMES

Chiffres intéressants

Un exportateur bien connu, M. T. Hamilton, de la rue McGill, donne de précieux conseils à ceux qui exportent des pommes sur le marché anglais. L'avenir du marché anglais, pour ce qui concerne les exportateurs, dépend entièrement, dit-il, de l'empaquetage. C'est de ceci, en effet, que dépend la bonne condition dans laquelle les fruits doivent parvenir sur le marché anglais, si l'on veut créer une bonne réputation à nos produits. Il faut d'abord autant que possible, n'empaqueter que les fruits les plus sains, ne pas laisser longtemps dans le verger, après qu'elles sont triées, les pommes que l'on veut exporter, autrement elle perdent de leur saveur.

Le tableau suivant indique la quantité de pommes exportées pendant la semaine finissant le 2 courant :

New-York	10,598
Boston	1,849
Montréal	9,156
Halifax	7,000
	28,613

A la même date, l'an dernier, 83,346 barils avaient été exportés.

LES

Hommes Faibles

NE S'APPARTIENNENT

Pourquoi ? Parce que j'ai étudié toute ma vie l'origine, les résultats et le traitement des PERTES, ECOULEMENTS, DO FAIBLES, IMPUISSANCE, MANQUE DE DEVELOPPEMENT ET VARICOCELE. Il n'y a pas cinq médecins dans l'univers réunis qui ont autant d'expérience que moi dans le traitement de ces faiblesses. Tout ce que j'ai à vous dire c'est que les

Drogues ne vous Guériront pas

Elles stimulent, mais ne donnent pas de ton au système. Avec ma célèbre CEINTURE ELECTRIQUE et le SUSPENSEUR ELECTRO servant d'appui, je promets donner de la force aux organes et de la vigueur aux nerfs.

Dos Faible Soulagé en une Nuit

Si vous voulez être heureux, vigoureux et confortable dans votre vieillesse, consultez-moi ; conseils offerts gratuitement ou écrivez pour avoir le livre *TROIS CLASSES D'HOMMES* qui vous sera envoyé gratuitement et qui contient tout le traitement. On l'envoie cacheté sur demande.

Dr SANDEN, 156 rue St Jacques
MONTREAL, QUE.

NANSEN

On annonce que le célèbre Dr Fridthiof Nansen doit bientôt venir à Montréal.

LES EXAMENS PHARMACEUTIQUES

Québec, 13—Les examens pharmaceutiques sont commencés depuis hier, à l'Université Laval. Voici les noms des examinateurs :

Président, Williams, des Trois-Rivières ; Muir, régistrateur ; E. Roy, Québec ; Laurence Parkins, de Montréal, et Duberger, de Waterloo. Il y a quinze candidats.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria.

75—nX E. N. Cusson & Cie., Montreal.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Escomptes Spéciaux....
....Sur Tuyaux de Renvoi
ET ACCESSOIRES

Donnez vos Commandes de bonne heure...

GARTH & Co.
536-542 Rue Craig 207—n

E. Lepage & Cie

FERMERONT

Le Magasin du No 1507 Rue Ste Catherine

Où ils sont à Liquider le Stock de Banqueroute de J. PERRAULT & CIE,

JEUDI, LE 14 COURANT

Pour Préparer une

VENTE FINALE

Qui Durera QUATRE JOURS ....

Vendredi, Samedi, Lundi et Mardi

Ouverture Vendredi, à 9 heures a.m. précises.
N.B.—Fermé tous les soirs, à cet endroit, à 7 heures p.m., le samedi excepté.

Ce Stock sera transporté, ces quatre jours écoulés, à la Maison Principale,

Coin des rues St Laurent et Duluth.

Voir l'annonce de JEUDI SOIR.

TWEEDS.

A 17½c, valant le double

Nous offrons, pour vente immédiate, 200 pièces de TWEEDS à 17½c la verge.

Ces tweeds ont été fabriqués pour être vendus 35c ; mais à cause d'embarras financiers, le fabricant a dû les sacrifier.

Nous les avons achetés au prix de fabrication et nous en faisons bénéficier nos pratiques.

Quand ces 200 pièces seront vendues, vous ne pourrez vous procurer la même marchandise à moins de 35c et 40c la verge.

Premiers rendus, premiers servis.

Nous offrons également, cette semaine, un lot considérable de FLANELLETTES, 32 pouces de largeur à 5c la verge. Le prix régulier est 8c.

DUPUIS FRERES

Coin des rues Ste Catherine et St André

268—n

LES REVENUS DE LA VILLE

L'impot sur la propriété et la taxe de l'eau

STATISTIQUES INTERESSANTES A CE SUJET

La fermeture de l'eau

Quels vont être les revenus ordinaires de la ville, cette année, voilà une question que beaucoup de gens se posent. Il n'est que juste de les satisfaire. On sait que le 1er octobre de chaque année, tous les impôts doivent être encaissés au trésor civique, tant les taxes imposées sur la propriétés que celle dues par locataires, pour la consommation de l'eau. Or, voici ce qui en est, A la date ci-dessus mentionnée en 1896, la ville avait perçu, en taxe immobilière $1,043,000, et en 1897, $1,103,000, soit une bonne augmentation. La différence a été moins sensible quant à ce qui regarde la taxe de l'eau. Les perceptions ont été de $657,000 l'an dernier et de $658,000 cette année, c'est-à-dire $1,000 de plus seulement, malgré l'augmentation de la population. Cela est dû principalement à la diminution des loyers. D'après les règlements, toutes les personnes qui n'ont pas payé leur eau le 1er octobre peuvent s'attendre à se la voir fermer, mais le bureau du trésor n'a rien fait dans cette direction encore. Cependant, on doit publier aujourd'hui ou demain, une annonce dans les journaux, menaçant de mettre à exécution cette mesure rigoureuse contre ceux qui ne se seront pas encore acquittés à cette date. M. Wm. Robb, trésorier de la cité, a aussi adressé au bureau de santé une lettre à ce sujet, demandant le concours des officiers de ce département pour l'aider dans ses tentatives de faire rentrer les revenus de la cité. M. Robb dit que quand il s'agira de cas de pauvreté extrême ou de maladie, aucune mesure de rigueur ne sera prise ; mais en même temps il déclare que l'on n'acceptera pas, pour seule raison d'exemption, la présence des cabinets d'aisance à l'eau dans les maisons.

Le Dr Laberge a fait remarquer au représentant de la "Presse", ce matin, que tout en ne désapprouvant pas le trésorier de la ville, de faire son devoir comme financier municipal, il a aussi ses obligations à titre d'officier sanitaire de la ville. Fermer l'eau où il y a des "water-closets", c'est exposer toute une famille et le voisinage à l'infection et à la maladie. Et puis, en maints endroits, d'après le système de connection des tuyaux qui existe il est impossible de refuser le service à une personne qui ne s'est pas acquittée de son obligation, sans en priver une autre qui est en règle avec la cité. De sorte, qu'il peut y avoir grave injustice. En somme, le vieux problème n'est pas encore résolu : il faut amender les règlements, mais comment ? voilà une grave question que nos édiles ne font qu'effleurer tous les ans et qu'ils abandonnent à la première difficulté..

Il est à remarquer cependant que le département de l'aqueduc a fait dans le cours de l'année, des travaux qui permettent déjà de pouvoir fermer l'eau en un grand nombre de logements sans intercepter le service chez les voisins. On considère que c'est un grand pas vers le règlement complet de la difficulté, et les procédés se continueront dans ce sens, dit-on, bien que cela n'amène pas la solution de la question sanitaire en cette grave affaire.

TRISTE AVENTURE

D'un cultivateur du marché Bonsecours

Un commerçant de St Barthélemy, M. Thomas Plante, a été victime du vol d'un portemonnaie contenant $6 et quelques pièces de monnaie, hier après-midi, au marché Bonsecours. Après avoir fait quelques emplettes, il s'en retourna, oubliant de prendre son portemonnaie qu'il avait déposé sur le banc. Il revint au bout de quelques instants, et comme il demandait au négociant avec qui il avait fait des affaires s'il avait eu connaissance de son portemonnaie ; le négociant lui montra quelques médailles, une petite statue de Ste Anne et des pièces de monnaie qu'une dame venait de lui remettre, disant qu'elle les avait trouvées près du comptoir. On fit venir un détective qui, après avoir interrogé la dame, la déclara innocente.

M. Plante a dû s'en retourner avec ses reliques, le reste n'ayant pas été retrouvé.

LA SECHERESSE

Tous les cultivateurs s'en plaignent

Les officiers des divers steamers de la compagnie du Richelieu, voyageant à Montréal, nous informent que dans toutes les paroisses situées sur leur parcours, les cultivateurs se plaignent de la sécheresse. De fait, ces derniers auront à en souffrir, puisque à cause de cela ils ne peuvent faire leurs labours d'automne.

A LA BANQUE MOLSON

Le résultat des élections

L'assemblée annuelle des actionnaires de la banque Molson a eu lieu hier soir. Le rapport soumis montre que les finances de cette institution sont dans un état prospère.

A une réunion subséquente, le bureau de direction a été réélu en entier. En voici la composition : MM. Henry Archibald, J. P. Cleghorn, S. H. Ewing, S. Finley, W. M. Macpherson, H. Markland Molson et W. M. Ramsay.

Le nouveau bureau de direction a ensuite réélu M. Macpherson comme président et M. S. H. Ewing, comme vice-président.

NOUVELLE COMPAGNIE

Un cultivateur de Laprairie souscrirait $5,000

Un citoyen de Laprairie nous informe qu'un certain nombre de cultivateurs du comté ont l'intention de former une compagnie pour la construction d'un nouveau steamer en opposition au "Laprairie." On se propose de demander au député du comté, M. D. Monette, d'ouvrir une liste de souscriptions à cet effet. On assure que M. Coupal, cultivateur de Saint-Philippe, s'offre à souscrire $5,000 pour cette fin.

La raison de cette entreprise serait que le "Laprairie" tire trop d'eau et que ses machines sont trop faibles pour pouvoir continuer le service à certaines époques de l'année, et qu'en conséquence les cultivateurs en souffrent.

LE MANQUE D'OUVRAGE

Le pousse à voler un pardessus

Un nommé Martel, âgé de 29 ans et demeurant rue Maisonneuve, s'est emparé, hier, d'un pardessus qu'un cultivateur avait laissé dans sa voiture, en face du marché Bonsecours. Surpris en flagrant délit, il a été arrêté par l'hôtelier Décary et tenu sous surveillance jusqu'à l'arrivée des constables Gagnon et Gervais qui l'ont conduit au poste.

Interrogé, le prisonnier dit : "Je suis sans ouvrage et je veux prendre les moyens de me vêtir et de nourrir ma famille".

Martel comparaîtra en cour de police.

CONDOLEANCES

L'Union des tailleurs de pierre a adopté des résolutions de condoléances à sa dernière assemblée, à l'occasion de la mort d'un confrère, M. Francis Latreille, père.

QUARTIER ST GABRIEL

A l'assemblée du club libéral de Saint-Gabriel, tenue le 8 courant, à la salle Saint-Charles, les élections des officiers ont eu lieu pour l'année 1897-1898, et ont donné le résultat suivant :

M. L. A. Rivet, avocat, président ; M. Chas Duquette, 1er vice-président ; M. Eurg. Yelle, 2me vice-président ; M. J. A. Côté, sec. archiviste ; M. E. Morneau, ass. secrétaire ; M. Alf. Dansereau, trésorier.

Président honoraire, M. J. A. C. Madore, député du comté d'Hochelaga à la Chambre des Communes ; M. J. D. Décarie, député du comté d'Hochelaga à la Législature de Québec.

—Rhumes, toux et pneumonie seront prévenus par l'emploi de la Salsepareille de Hood. No 6

—Si vous voulez avoir un bon brandy, demandez le "Paulhiac", le meilleur brandy importé. En vente chez tous les épiciers.

N. QUINTAL et FILS.
204-n Seuls agents pour le Canda.

LA CLEF REVELATRICE

Toute une série de vols mystérieux

LE BUREAU DES DETECTIVES AUX AGUETS

Vols importants chez Mme Bessette rue Ste Catherine

Le bureau des détectives est actuellement aux aguets, au sujet de vols mystérieux qui s'opèrent depuis quelque temps dans une partie importante du quartier Est.

Le premier de la série de ces vols importants remonte à la fin de juillet, alors que l'établissement de modes de Mme Anathalie Bessette, 1867, rue Sainte-Catherine, fut mis à saccage par des mains inconnues.

Une caisse de fleurs artificielles dispendieuses, pour garnitures de chapeaux, une certaine quantité de soieries et de tulles : tel est le premier bilan appréciable mis à l'actif de ces voleurs mystérieux, qui remplissent d'un certain effroi tous les propriétaires de cette division importante.

Plus tard, il y a quelques semaines, Mme Bessette fut encore la victime de ces dangereux filous. Cette fois, elle constatait la disparition de trois grosses de plumes pour chapeaux, trois caisses d'étoffes pour robes de dame et autres articles de lingerie de moindre valeur.

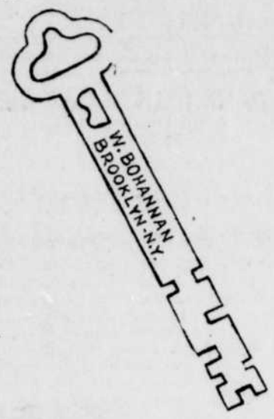

Entre temps, les voleurs avaient opéré dans plusieurs établissements de la localité, faisant main basse sur tout ce qui pouvait leur rapporter bénéfice.

Jusqu'aux résidences privées qui étaient sujettes aux mystérieuses opérations de ces chevaliers du rossignol. C'est ainsi qu'une demoiselle Maranda eut à déplorer la perte d'une montre, d'une chaîne, de 4 bagues et d'une boucle d'oreille.

Le bureau des détectives, immédiatement averti de tous ces faits, s'empressa d'envoyer un homme sur les lieux. L'agent de la sûreté coucha pendant onze jours dans la cave de l'établissement de Mme Bessette ; mais, peine perdue, les mystérieux escrocs semblaient être au courant des faits et gestes des hommes de loi.

Ce n'est qu'hier soir qu'un agent de la sûreté est parvenu à mettre la main sur un vestige laissé par les voleurs, vestige qu'il considère d'une certaine importance pour retracer la retraite des coupables.

Ce vestige est une clef dont nous publions la photographie.

On espère, par ce moyen, découvrir la maison où a été achetée cette clef, si c'est à Montréal et peut-être aussi (les annales criminelles sont remplies d'exemples d'identifications plus étonnants que celui-ci), obtenir certains renseignements importants sur l'état civil de son propriétaire.

Un reporter de " La Presse " s'est rendu, ce matin, chez Mme Bessette, et celle-ci lui a raconté avec force détails toute la série de vols dont elle a été victime en ces derniers temps. Le dernier de ces vols a eu lieu il y a quelques jours, alors qu'elle était malade au lit et elle se rappelle même avoir entendu un peu après neuf heures, un bruit vague, à l'étage de son magasin, comme si quelqu'un avait frappé sur le plancher.

Détail à noter et qui jette encore plus de mystère sur toute cette affaire : les voleurs ne laissaient aucune trace de leur passage, partout où ils ont mis en pratique leur vil et dangereux métier.

INCENDIE

Un incendie s'est déclaré vers minuit, lundi soir, un incendie s'est déclaré dans les hangars à foin de MM. Hurtubise et Therrien, coin des rues Lassalle et Notre-Dame. Trois hangars, et une grande quantité de foin et de grains ont été la proie des flammes. Grâce à l'énergie de la brigade de Maisonneuve, toutefois, de grands désastres ont été évités. Le chef O'Farrell et ses hommes, avec le seul secours de deux dévidoirs et d'une bonne pression de l'eau, sont parvenus, après une heure de travail ardu, à circonscrire l'incendie dans un espace relativement restreint, et à préserver les constructions voisines d'une destruction imminente. Les pertes s'élèvent à une couple de mille dollars et sont en partie couvertes par les assurances. Deux chevaux qui se trouvaient dans les écuries ont été si bien roussis qu'il a fallu les abattre ce matin. Ils étaient absolument hors de service. On ne peut s'imaginer comment cet incendie a pu prendre naissance. — Tous les bâtients étaient fermés à cette heure, et l'on veillait constamment à ce que personne n'allât fumer dans les hangars ou les écuries.

On s'est servi pendant cet incendie des nouvelles valves à accouplement Naud. Le chef nous disait, ce matin que cette invention est tout simplement merveilleuse et appelée à rendre de réels services aux pompiers.

SUR L'ILE D'ANTICOSTI

Ce qu'on y fera cet hiver

M. Simard, pendant ses trois mois de séjour à la Côte Nord, a passé six jours sur l'île d'Anticosti. Tout sur lile, dit-il, se fait méthodiquement, d'après les ordres expres et directs de M. Menier, propriétaire. Il y a cinquante maisons de construites.

Jusqu'à présent, on s'est surtout occupé d'améliorer le sol au moyen de chaux.

Pour se procurer la chaux, on a desséché un lac, dont le font fournit l'élément nécessaire. Ainsi amélioré, le sol produit des légumes de très bonnes qualités. L'on ne songe aucunement à cultiver les céréales ; on pratiquera plutôt l'élevage du mouton et du bétail soit pour la consommation au pays, soit pour l'exportation en Europe. Il paraît que l'herbe saline dont se nourrissent les animaux donne à la viande un goût particulier très agréable. M. Simard a mangé du mouton engraissé sur l'île et dit que l'on ne trouve rien de pareil ailleurs.

Les travaux de défrichement se font rapidement au moyen du chemin de fer portatif, système Decourville d'Irvy Petit-Bourg, près de Paris.

Cet hiver, on coupera le bois nécessaire à la construction d'un quai dont les frais sont estimés à $100,000.

Deux cent cinquante hommes sont actuellement occupés sur l'île à $1 par jour plus la nourriture. Ceux qui ont leur famille peuvent se procurer ce qui est nécessaire à la vie, au prix du gros, plus le coût de transport, aux magasins de l'établissement. Ainsi tout l'été, le pain s'est vendu 9c, le lard 6c, etc., sur l'île.

Il y a sur l'île une école servant en même temps de chapelle, en attendant que l'église soit construite, qui sera toute de pierre, ainsi que toutes les nouvelles bâtisses qui seront encore construites.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria.

VIN MARIANI
(MARIANI WINE)

Le tonique le plus populaire du siècle — on en vend plus dans le monde entier que n'importe quel article de la sorte.

Il donne du ton à l'estomac, il rend le cerveau lucide et le corps vigoureux et plein de santé. Il enrichit le sang, affermit les nerfs et donne de l'énergie à tout le système.

"VIN MARIANI, l'élixir de la vie, une véritable Fontaine de Jouvence, donnant la vigueur, la santé et l'énergie".

EMILE ZOLA.

Chez tous les pharmaciens et les principaux épiciers. Evitez les imitations.

Album des portraits de gens célèbres qui témoignent des mérites du Vin Mariani envoyé gratis sur demande.

LAWRENCE A. WILSON & CO.,
MONTREAL,
Seuls agents au Canada pour
Gold Lack Sec Champagne.
Old Empire Rye Whisky....
289—1—k

TROIS JOURS DANS LES BOIS

Un petit enfant retrouvé encore vivant

Dépêche spéciale

Québec, 13 — Jeudi de la semaine dernière, un enfant de M. Jos. Savard, de Sainte-Fidèle, comté de Champlain, âgée de trois ans, disparut de la maison et toutes les recherches de ses parents demeurèrent infructueuses. Dimanche, à la grand'messe, le curé demanda à ses paroissiens de faire une battue. Tous ses paroissiens se rendirent à sa demande et l'on retrouva l'enfant à quinze arpents, dans le bois, complètement épuisée, tête et pieds nus. Il fut immédiatement placé sous les soins du médecin et heureusement, son état n'inspire aucune crainte.

—L'enquête contre le capitaine Bernier, gouverneur de la prison, se continue devant M. Cannon. Les témoins suivants ont été entendus jusqu'à présent : Mgr Têtu et les docteurs Robitaille et Lebel.

PLUS LES BREUVAGES que vous prenez sont légers, s'ils sont purs, plus ils sont convenables pour ce climat. Essayez la Bière et le Porter de Labatt de London 21—n—M—w

VOULEZ-VOUS AVOIR
UN BICYCLE
Ou une MONTRE D'OR.
12 BICYCLES STEARNS et 27 MONTRES D'OR
OFFERTS GRATIS { CHAQUE MOIS.
—POUR DES—
SUNLIGHT SOAP WRAPPERS

Demandez des détails à votre épicier, ou envoyez une carte postale à
LEVER BROS, Limited, Toronto
(No 3)

Pianos.....
Steinway
Les meilleurs de l'univers . . . . .
PIANO NORDHEIMER...
Le Meilleur Piano au Canada
PIANO HEINTZMAN....
Est aujourd'hui le Piano Favori du Canada . . . .
AUSSI Autres Pianos garantis, faits par de bons fabricants, à des prix plus bas et à des conditions de paiements raisonnables.

The Lindsay Nordheimer Co.
2366 rue Ste Catherine
Magasin de musique : 213 rue St Jacques.
289—1

FAUSSES DENTS
SANS PALAIS
Couronnes en or ou en porcelaine posées sur de vieilles racines. Dentiers en aluminium faits d'après les procédés les plus nouveaux. Dents extraites sans douleur chez
J. G. A. GENDREAU, DENTISTE
20 Rue St-Laurent, Montréal.
Tel. Bell 2045. 103—1m

COUPON
PORTRAITS
Au crayon, à la sepia ou sur porcelaine
Pour $1.00 ou $1.25 et dix coupons de
LA PRESSE.
No 7

Soyez sans .....Crainte
Si cette signature : Liebig
est sur l'étiquette en bleu, vous aurez la vraie sorte, quant à la pureté parfaite et au fumet. Il dure très longtemps. Livre sur l'art culinaire envoyé gratuitement. S'adresser à
LIEBIG Co.,
BOITE B. P., 2718 NEW-YORK.
Liebig COMPANY'S
Extract of Beef
No 1 289—M—n—w ou y

NOLI ME TANGERE
CHAMBLY
TRADE MARK
Etablie depuis 60 ans.
Fabrique de Lainages Richelieu
—CHAMBLY, QUEBEC.—
Flanelles Grises, Blanches, Ecarlates Bleu-marine, Etc, DE QUALITE SUPERIEURE
Nous mettons le public en garde contre les marchands sans scrupule, qui offrent en vente des flanelles de qualité inférieure à la place des FLANELLES CHAMBLY . . . . .
Remarquez que chaque piece de FLANELLE CHAMBLY est estampée aux deux bouts de la marque de commerce qui se trouve ci-dessus.
DEMANDEZ LES FLANELLES CHAMBLY
265—Ms—n

COMPAGNIE DE PHOTO-GRAVURE MONTREAL
L'ETABLISSEMENT LE Plus Considérable ET LE Mieux Outillé AU CANADA.....
Nos facilités et notre travail dans l'art de la photogravure ne peuvent pas être surpassés.
Les photographies, Gravures sur acier, Esquisses, Caricatures à l'huile, Portraits au Crayon, Dessins au lavis, sont fidèlement reproduits par notre procédé amélioré, demi ton (half tone) sur cuivre.
Dessins à la plume, Gravures sur bois, Gravures pour journaux, livres et Ouvrages illustrés de toutes sortes.
Par notre procédé rapide de photogravure sur zinc.
Nous faisons des dessins à la plume, et dessins au lavis pour toutes fins. Qualité de l'ouvrage non surpassée et prix nouveaux.
D. LAPOINTE, Gérant.
71a rue St Jacques

Claire et Mousseuse
C'est la sorte de BIERE que la MONTREAL BREWING COMPANY vous donne. Pas de sédiment, pas de mauvais effets après que vous l'avez bue. Elle coûte moins cher que la sorte qui altère votre santé tout en diminuant votre bourse. Demandez-la à votre épicier et ne prenez pas de substitut. Essayez la BIERE de la MONTREAL BREWING COMPANY : on se sert de l'eau de puits artésiens dans le brassage. PURE, RICHE, MOUSSEUSE.
Montreal Brewing Co., Ltd
202—M s n

FEUILLETON DE " LA PRESSE "

LE NOTAIRE DE ST-ROCH

QUATRIÈME PARTIE

DETRESSE

Suite

Et il tendait à Bruslé une feuille de papier timbré sur laquelle son mandataire avait écrit et signé les termes de la décharge. Après l'avoir pris et étudié attentivement, le tabellion de Saint Roch le rendit à Henry Guyon.

—Cette pièce est, en effet, parfaitement en règle, et il suffirait pour autoriser la remise, entre vos mains, des titres que vous réclamez. Souffrez pourtant que je n'en fasse rien, et qu'en l'espèce, je n'en agisse qu'à ma convenance. Je remettrai ces valeurs à mon collègue, notaire comme moi.

—Ceci veut dire que vous refusez de rendre à son propriétaire le bien qui lui appartient. Je le traduis du moins ainsi.

—Traduisez comme il vous plaira, riposta Bruslé qui, devant le sang-froid d'Henri, reprenait confiance. J'ai répondu.

—En ce cas, monsieur Bruslé, j'achève ma traduction. C'est tant pis pour vous si elle n'est pas à votre louange. Voici mon sentiment très net. Vous affectez de vous retrancher derrière des scrupules professionnels. Je vous dis, moi, que si vous ne me rendez pas mes titres, c'est que vous ne les avez plus.

—Monsieur, balbutia le notaire, — de nouveau ressaisi par la crainte.

—Vous ne les avez plus, — continua Guyon impitoyable, — pour une excellente raison, à savoir qu'ils sont entre d'autres mains. Car vous êtes un dépositaire scrupuleux, monsieur Bruslé, vous faites fructifier les capitaux qui vous sont confiés. Mais, ayant beaucoup voyagé, j'ai beaucoup vu et observé, ce qui a développé en moi le sens psychologique. Depuis deux mois, je vous observe de très près, et je devine vos actions quand je ne les vois pas.

Le notaire demeurait sans parole, dominé, abruti, comme fasciné par la superbe tranquillité de son interlocuteur. Il ne s'était attendu à rien de pareil.

Le Guyon qu'il avait devant lui ne ressemblait aucunement à l'homme violent qu'il avait vu dans ses précédentes rencontres, il y avait si peu de temps encore.

Celui-ci était calme, froid, la parole pondérée comme un juge d'instruction. Tout ce qu'il disait avait l'acuité d'une lame d'acier s'enfonçant dans la conscience du misérable et ses yeux ne quittaient point la face blême du notaire épouvanté. Il le tenait sur la sellette.

—Je vais même vous dire, — poursuivit Henri, — tout ce que j'ai vu et tout ce que j'ai deviné. Cela vous facilitera l'aveu que j'attends de vous.

—Monsieur, — bégaya Bruslé, — vous abusez étrangement de votre situation à mon égard, aussi bien que de ma longanimité.

—Non, — reprit le marin, — je vous rends service, au contraire, car si vous le voulez, rien de ce qui se dit ici n'en sortira. Nous sommes entre nous, en tête-à-tête, je n'ai amené aucun témoin, et à moins que vos murs n'aient des oreilles, nul ne saura ce que nous aurons échangé de paroles.

Ceci fut dit sur un ton plutôt bienveillant et Bruslé en éprouva comme une détente dans ses craintes. Mais il se rappela tout aussitôt la présence du petit clerc, auquel il avait enjoint de coller son oreille à la serrure pour écouter ce qui se passerait dans le cabinet patronal.

Il eut une hésitation, mais, prévoyant les dures vérités qui allaient sortir de la bouche de Guyon, il voulut s'éviter à lui-même un témoin peut-être gênant.

—Permettez, en ce cas, monsieur, — dit-il en se levant, — que j'aille m'assurer de notre parfaite solitude.

Il alla droit à la porte qui donnait sur l'étude et l'ouvrit, ce qui permit à Henri d'apercevoir la silhouette du petit clerc dans le jour extérieur.

Bruslé cria au gamin indiscret qu'il lui donnais campos pour la matinée, et celui-ci feignit d'en trépigner d'aise.

Mais à peine le patron eut-il refermé la porte et donné un tour de clef dans la serrure, que le malfaisant enfant reprit sa place aux écoutes.

—Il faut, — s'était-il dit, dans sa précoce perversité, que ce soit bien grave pour qu'il me renvoie. Raison de plus pour ne pas perdre un seul mot.

Pendant ce temps, à l'intérieur du cabinet, Henri, un sourire railleur aux lèvres, plaisantait le tabellion subjugué.

—Vous voyez bien, monsieur Bruslé, que je vous devine. Vous aviez aposté là ce gnôme hideux afin qu'il jetât les hauts cris si, par hasard, je me portais sur vous à des voies de fait. Ne niez pas, ma conviction est faite là-dessus. Entre nous, vous avez eu tort, car je suis en bonnes dispositions ce matin.

Puis, se souvenant soudain du drame qui s'accomplissait là-bas, au Bois-d'Amour, il reprit, se faisant plus grave :

—Je vous disais donc que je connais vos faits et gestes, et que je supplée aux lacunes de mon information par des inductions certaines. En voici le résultat :

Quand vous avez été repoussé par Mlle de Kerhouarn, votre premier sentiment a été celui de la vengeance. Je me l'explique, et dans une certaine mesure, je lui accorde des circonstances atténuantes. Les belles âmes ont des vengeances dignes d'elles, et, souvent, c'est par le bienfait qu'elles se vengent. Vous n'êtes pas une belle âme, vous, monsieur Bruslé, et au lieu d'inspirer le regret à la femme qui vous avait dédaigné, vous avez préféré lui inspirer la crainte. Aussitôt vous avez poursuivi la vente des biens de la famille de Kerhouarn.

Le notaire esquissa un geste de dénégation. Mais cet homme l'hypnotisait. Il ne put formuler un seul mot de protestation.

Henri continua :

—Evidemment, la vente du Bois-d'Amour n'était qu'une maigre compensation pour un homme qui avait rêvé de parader devant tout le pays au bras d'une femme jeune, belle et noble, et d'opposer ce mariage avantageux à tous les méchants bruits qui couraient sur son compte. Mais telle quelle, cette compensation, il fallait bien s'en contenter, d'autant plus qu'elle constituait, au demeurant, une excellente affaire, cent pour cent de bénéfice immédiat.

Une fois encore, le notaire essaya de réagir contre l'écrasante influence de son juge improvisé. D'un geste, Guyon le cloua à sa place, sur le fauteuil où il s'était laissé tomber.

Et alors, lentement, froidement, avec une impitoyable précision, il disséqua cette âme noire et en mit au jour les ténébreuses machinations. Il lui rappela qu'après avoir fait fixer la date de la vente et apposé de premières affiches, le tabellion avait tout arrêté dans la crainte de voir le domaine passer aux mains de son compétiteur, lequel n'était autre que Guyon lui-même. Puis il avait tenté auprès de Mme de Kerhouarn la démarche par trop naïve au moyen de laquelle il espérait se faire abandonner les biens contre la remise de sa créance.

—Et, conclut le marin, avec une infaillible logique, — cette tentative avortée, vous ne vous êtes décidé à reprendre les poursuites que sous la menace de poursuites infiniment plus graves dont vous pourriez être vous-même l'objet. Il vous fallait de l'argent à tout prix pour représenter en quelque sorte le remploi des titres que vous ne possédiez plus. Et c'était la vente du Bois-d'Amour qui devait vous donner cet argent. Est-ce exact ? Répondez ?

Bruslé fit entendre un sourd grondement. Il était démasqué. Toute son odieuse trame était percée à jour. Son adversaire le tenait sous son genou.

—Tenez, — fit encore Henri, — je ne veux vous laissez aucune réponse. Je vais vous dire où sont les titres de la Banque Australienne que vous ne pouvez me rendre.

Il lui parla alors de ses voyages à Paris, de ses visites à la Chaussée-d'Antin, chez l'agent d'affaires véreux auquel il avait confié ses titres.

—J'ai de fort bons yeux, monsieur Bruslé, mais j'ai aussi le jugement très sain et le sentiment inné de la justice. Tout en reconnaissant que vous êtes un goujat, un homme sans coeur, même sans scrupule, j'admets volontiers que vous n'êtes tout à fait un malhonnête homme qu'à votre corps défendant. Je crois en toute franchise que vous m'auriez restitué les deux cent mille francs en question, si le nommé Passet-Brunard vous les avait restitués à vous-même. Par malheur, vous n'avez pas eu de chance en cette occasion, ainsi qu'il vous est facile de vous en assurer en parcourant cette colonne.

Et il tendit au malheureux, terrassé, plein de terreur, un numéro de son journal, sur la troisième page duquel on lisait cette information :

(A suivre)

BOVRIL

2,14,16

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos VI et VIA RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.

Abonnements:

Edition quotidienne . . { $3.00 par année. / $2.00 pour 8 mois. / $1.00 pour 4 mois.

Edition hebdomadaire { $1.00 par année. / 50 cts pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte 916, B.P. *Montréal, Canada*

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 9 OCT. 1897

LUNDI	52,816
MARDI	53,154
MERCREDI	53,326
JEUDI	53,413
VENDREDI	53,529
SAMEDI	64,201
TOTAL	330,439

Circulation moyenne par Jour

SEMAINE FINISSANT LE

9 OCT. 1897

55,073

MONTREAL, 13 OCTOBRE 1897.

LE CROCHET

Serait-il abandonné ? On serait tenté de le croire en lisant les paroles prononcées à son sujet par l'honorable ministre des travaux publics, au cours de la conférence qu'il a eue avec les grands corps commerciaux à propos des améliorations du havre.

L'honorable M. Tarte a, en effet, dit :

Mon ami, M. Judge, a parlé du chemin de fer de Parry Sound. Je vous dirai que le Parry Sound a été mentionné en rapport avec les améliorations au havre de Montréal. Il y a quelques semaines j'ai eu une entrevue avec M. Chamberlain, le gérant du chemin de fer et il m'a déclaré qu'il était parfaitement décidé de construire un élévateur au Coteau. Je lui demandai pourquoi, il me répondit que c'était parce qu'il ne pouvait trouver d'emplacement à Montréal. Je lui dis : Attendez un peu et nous vous donnerons de la place à Montréal. Il me déclara en sus que si sa compagnie trouvait à Montréal l'accommodation voulue elle y transporterait autant de grain que possible.

Le commerce de grain n'est pas le seul que veuille faire cette compagnie : elle apporterait une grande quantité de bois, de planches et je voudrais voir le Parry Sound descendre à Montréal.

Si le ministre veut voir le Parry Sound descendre à Montréal, c'est qu'il ne désire plus le voir monter à Sainte-Rosalie en passant par Lacolle et qu'il a sur le "Crochet" la même opinion qu'en a "La Presse".

Si le ministre des travaux publics a modifié sa manière de voir sur le "Crochet", pourquoi ne pourrait-il modifier son opinion sur le "Drummond" quand, après une étude approfondie, il se sera convaincu que le prolongement de l'Intercolonial par le Drummond est nuisible aux intérêts de la province en général et ruine particulièrement les espérances de Québec sans rien ajouter à la prospérité de Montréal ?

Le "Drummond" pèse sur la conscience publique et son abandon serait encore mieux reçu que celui du "Crochet", surtout par le parti libéral qui l'a toujours considéré comme un éléphant très dangereux.

AFFAIRES CIVIQUES

Riches et pauvres

Le conseil de ville avait voté une somme de $5,000 pour les sinistrés de Casselman ; le comité des finances a réduit ce montant à $1,000 sous prétexte que la ville manquait légalement de fonds disponibles.

Ce n'est légal qu'à demi, car l'illégalité est aussi grande pour $1,000 que pour $5,000 et la question légale n'a été invoquée que pour la forme. La véritable cause de cette réduction est l'absence complète de fonds de réserve.

Une ville comme Montréal devrait avoir toujours des fonds disponibles à envoyer aux victimes des grandes calamités. Qu'elle économise au besoin pour avoir ce fonds de secours ou qu'elle réserve à sa formation les sommes qu'elle dépense pour des réceptions d'un intérêt douteux et les expositions transformées en cirque.

Enfin, le comité des finances pourrait, sans augmenter les charges de la ville, trouver les fonds nécessaires au service de ces oeuvres charitables en convertissant en 3 p. c., mettons en 4 p. c. l'emprunt de $500,000 sur lequel il paie 7 p. c.

Cette conversion pourrait être faite demain, si le comité des finances le voulait ; mais il préfère, paraît-il, verser $15,000 par an, de trop, aux capitalistes qui possèdent les bons de cet emprunt, que remplir son devoir et les obligations morales qui s'imposent aux grands corps représentatifs comme aux simples mortels.

Les accidents de la rue

"La Presse" a donné, hier, les soumissions faites par la "Ocean Accident and Guarantee Company" pour couvrir au moyen d'une prime annuelle : "toute réclamation pour blessures accidentelles aux personnes et dont la ville peut être responsable."

L'engagement est tellement vague, qu'on ne sait s'il faut réellement le prendre au sérieux. Tel que dressé, il serait très difficile de lui assigner une valeur réelle en tant qu'assurance.

Mais, serait-il aussi positif, aussi parfait que possible, qu'il n'aurait aucune valeur légale et on peut, à bon droit, s'étonner du bruit qu'on fait, à l'hôtel de ville, autour de cette question.

La ville ne peut s'assurer contre sa propre négligence; elle ne peut, moyennant une somme de..... se soustraire aux obligations que la loi lui impose et remplacer la surveillance qu'elle doit exercer par une prime d'assurance.

Le contrat qu'elle veut passer avec une compagnie d'assurance contre les accidents peut être rangé au nombre des contrats que la loi qualifie d'immoraux.

De quelle utilité serait cette assurance au point de vue du trésor civique ? L'assurance paierait-elle les dommages accordés par les tribunaux alors que ces derniers auraient voulu punir la ville pour sa négligence ? Evidemment non ; la loi, à défaut des intérêts de la compagnie, s'opposerait à un pareil marché.

L'assurance ne pourrait donc porter que sur les cas fortuits, de force majeure et alors les primes demandées sont hors de toute proportion avec les risques probables.

La compagnie paierait-elle, par exemple, les dommages accordés par les tribunaux pour les accidents causés par le mauvais état des trottoirs dans la partie Est de Montréal ?

C'est miracle qu'on n'ait pas à enregistrer tous les jours des pieds démis, des jambes cassées, des chutes graves dans cette partie de la ville dont les trottoirs sont pourris, brisés, défoncés.

Est-ce que l'assurance ne serait pas en droit de dire à la ville : "Je ne suis pas plus obligée de payer les dommages occasionnés par votre négligence et la non-exécution de vos propres lois, qu'une assurance sur la vie n'est obligée de payer le montant de l'assurance d'un assuré qui se suicide ou qui met volontairement sa vie en danger ?

Tout contrat de cette nature passé entre la ville et une compagnie d'assurance serait donc inexécutable faute de pouvoir recevoir une sanction légale.

Dans les rares cas où un semblable contrat pourrait avoir force de loi—cas fortuits — il forcerait la ville à plaider contre les victimes des accidents, ou contre leur famille, quand même la responsabilité de la cité serait clairement établie.

C'est-à-dire qu'on forcerait les malheureuses victimes, ou leurs héritiers, à plaider jusqu'en dernier ressort : tant pis pour ceux qui ne pourront aller jusqu'au bout.

Est-ce bien là le rôle d'une administration civique ?

Nous ne le croyons pas et on ne le croit pas non plus à l'hôtel de ville, où cette idée d'assurance ne jouit pas d'une faveur bien grande.

Elle mérite un enterrement de première classe et il faut espérer qu'elle l'obtiendra promptement, à la prochaine réunion du conseil, qui a devant lui des questions autrement sérieuses que celle de cette assurance irréalisable.

INFORMATIONS

On ne parle actuellement que de négociations avec Washington, négociations pour les phoques, négociations pour le tarif, négociations maintenant pour les bois. Les marchands de bois d'Ontario ont tenu, l'autre jour, une assemblée pour décider de pousser le gouvernement à soumettre les bois canadiens à un droit d'exportation. L'opinion des marchands présents était entièrement favorable à cette décision, mais n'en a pas été ainsi des amis les plus intimes du pouvoir. MM. Bronson, Edwards et Whitney, qui s'expriment librement aujourd'hui, dans la presse d'Ottawa.

"La position est assez mauvaise telle qu'elle est, a dit M. Crannell, leur représentant à l'assemblée, sans l'envenimer davantage. Il y a encore espoir que les désagréments causés par le tarif Dingley, et le droit de $2 qu'il impose sur les bois scié du Canada à son entrée dans les Etats-Unis, disparaîtront. Le parlement fédéral s'assemblera dans quelques mois, et, bien qu'il déclare ne pas être dans les confidences du gouvernement fédéral, M. Crannell croit savoir que des négociations se poursuivent en vue d'amener une conférence entre les autorités canadiennes et américaines, dont l'objet serait de discuter la question en hommes d'affaires et d'arriver à un arrangement amical de réciprocité."

Si les Etats-Unis montrent à cet égard la même loyauté que pour tout le reste, c'est peine perdue que d'aller faire une humble visite à Washington.

* * *

Nous annoncions, l'autre jour, que lors de l'entrevue de la ligue de la Fédération Impériale avec sir W. Laurier, celui-ci avait chargé M. Ansell, consul général du Mexique, de féliciter le président de la République Mexicaine d'avoir échappé à la tentative d'assassinat perpétrée contre lui le jour de la Fête de la République Mexicaine.

Nous apprenons maintenant que le président a fait transmettre à sir W. Laurier ses remerciements en réponse aux félicitations qu'il avait reçues.

* * *

On se rappelle les promesses de mansuétude, de douceur, que M. Greenway avait prodiguées lors du grand banquet Laurier, lorsqu'il assurait que l'on pouvait compter sur lui pour adoucir encore les termes du règlement des écoles.

On se rappelle les déclamations de certains journaux et de certains hommes politiques contre l'ingérence de Mgr Langevin. Il était intransigeant, le peuple voulait être libre, etc., etc.

"Eh bien ! dit le "Manitoba" voici ce qui se passe dans un district scolaire dans la paroisse de Saint-Eustache. Deux commissaires sur trois veulent faire de l'école une école catholique ! Qu'arrive-t-il ? A-t-on respecté cette décision de la majorité ? Parce qu'ils étaient catholiques et voulaient rester fidèles à leur foi et à leur nationalité, ils ont été cités devant les tribunaux et ont eu la gloire d'être condamnés à l'amende ou à la prison. Ils refusent de payer l'amende. Ils iront en prison.

"Bravo pour ces nouveaux témoins de notre foi et de notre patriotisme ! Honneur à eux et à leurs familles ! Et maintenant qui sont les persécuteurs et qui sont les victimes ?

"Et que diront nos frères de la province de Québec et de toute la Puissance devant cette iniquité ?"

* * *

Nous avons déjà parlé de l'anxiété qui règne au Nouveau-Brunswick, à l'égard du choix d'un premier ministre, en remplacement du titulaire actuel, qui est malade et incapable de conserver ses fonctions.

Qui succèdera à l'hon. M. Mitchell, comme premier ministre ?

M. Emmerson ou M. Tweedie ?

Au départ de M. Blair pour entrer dans le grand cabinet d'Ottawa, M. Mitchell fut appelé au poste de premier ministre. M. Mitchell est un conservateur en politique fédérale. Il était malade dans le temps et il a toujours empiré depuis. On parle de sa retraite depuis le printemps dernier, et l'on ne semble pas plus certain qu'alors, sur le futur chef du cabinet.

M. Emmerson est libéral et M. Tweedie est conservateur. Ce sont les deux ministres les plus bruyants du gouvernement, mais ils ne paraissent pas plus populaires, l'un que l'autre. M. Emmerson a plus de chances, parce que la majorité des partisans du ministère est libérale ; M. Tweedie, d'un autre côté, commande à un groupe nombreux, et il a des qualités de lutteur que M. Emmerson n'almerait pas à provoquer.

Comme compromis, on parle de l'hon. M. Pugsley, conservateur de nom, grand ami de M. Blair, peu attaché aux principes d'un parti ou de l'autre, mais partisan résolu du pouvoir.

Il n'y a pas de doute que si M. Blair a quelque chose à faire dans le choix du futur chef, M. Pugsley a des chances, car sur la question du pouvoir le ministre des chemins de fer n'entend pas badinage.

* * *

Terreneuve est en pleine campagne électorale. La votation est fixée au 28 du courant.

Depuis 1889 la colonie voisine a passé par deux élections générales dont le premier ministre actuel est toujours sorti victorieux. Il eut un moment d'épreuves cependant. Ce fut lorsque M. Morine, son principal adversaire dans l'opposition, fit annuler un nombre d'élections tel que sir W. Whiteway finit par se trouver en minorité dans la chambre. M. Goodridge lui succéda, mais son ministère ne dura pas longtemps car sir William refit sa majorité dans les élections partielles.

De nouveau au pouvoir il se vengea de l'échec momentané qu'il avait subi en retranchant, sous prétexte d'économie, le salaire du juge en chef, sir James Winter, qui avait invalidé les élections de ses partisans et qu'il accusait d'animosité politique à son égard. Sir James Winter avait été précédemment l'adversaire de sir William Whiteway.

Il l'est encore aujourd'hui, car, privé de son salaire, il démissionna pour reprendre la lutte. Et c'est un adversaire sérieux.

L'opposition s'est empressée de le mettre à sa tête et elle semble combattre avec plus d'entrain que par le passé. Il est douteux cependant qu'elle renverse le parti Whitewayiste. Sir William est un vieux rusé, qui ne manque pas d'énergie. La crise par laquelle Terreneuve a passée il y a deux ou trois ans et qu'il a réussi à traverser assez heureusement a consolidé sa popularité

Fait étrange dans cette campagne électorale, il n'est pas du tout question de l'entrée de l'Ile dans la Confédération, bien que les deux chefs soient personnellement en faveur du projet. La population n'est pas encore mûre pour le changement, dit-on, et ni le ministère ni l'opposition n'ose compromettre ses chances de succès en en faisant un article de son programme.

* * *

On annonce d'Ottawa, que sir Oliver Mowat n'abandonnera, que vers le milieu de novembre, son portefeuille de ministre de la justice et son siège de sénateur.

Cela fait encore quelques jours d'angoisse pour ce pauvre sénateur Mills, auquel on a promis le portefeuille.

On dit également que le voyage de sir Wilfrid Laurier à Québec, sera marqué par un assaut général de tous les mécontents et qu'en particulier on exigera de lui la nomination du major Pinault, comme député-ministre de la milice en remplacement du lieutenant-colonel Panet qui sera mis à la retraite.

* * *

Les journaux américains sont toujours à la recherche de la sensation quand même, et la question de Cuba est une des plus exploitées pour accaparer l'attention populaire.

Le "Journal", de New-York, qui fait au "World", une concurrence effrénée, s'était créé un joli effet par ses attaques contre Weyler et en particulier par sa pétition pour la mise en liberté de Mlle Cisneros, emprisonnée et gardée à vue sans aucun jugement.

Le "World" rêvait de se venger de l'avantage remporté sur lui par son concurrent et cette fois-ci il a pris les devants.

Un nouveau commandant des troupes espagnoles guerroyant dans l'île vient d'être nommé par le gouvernement de Sagasta, et avant même qu'il ait rejoint son poste, le "World" tombe à bras raccourcis sur le général Blanco, le dénonce en termes farouches auprès desquels les injures à Weyler étaient des amenités.

C'est du pièire journalisme.

* * *

Les journaux de Londres donnent les détails suivants sur le nouveau lord-maire récemment élu, le colonel Horatio David Davies, qui entrera en fonctions le 9 novembre.

D'origine plus que modeste, il a eu une carrière assez mouvementée. Après des études médiocres au collège de Dulwich, il a travaillé comme ouvrier chez un maître graveur de la cité, pendant sept ou huit ans. Le travail de l'atelier ne lui laissant pas entrevoir un avenir aussi brillant selon son ambition, il voulut tâter des affaires. On le voit tour à tour employé chez un épicier en gros, voyageur de commerce, associé dans une affaire d'importation de chaussures, enfin membre d'un syndicat formé pour l'exploitation des pêcheries d'huîtres dans les comtés de Kent et d'Essex.—Dès qu'il eût réuni un capital suffisant, il se lança dans des spéculations de bourse et y réussit. Il appartient aujourd'hui à deux des corporations de la Cité : celle des opticiens et celle des batteurs d'or.

* * *

La "Revue bleue" publie sous ce titre : "Les Français dans l'île Maurice", une étude pleine d'intérêt. L'auteur, M. Girandeau, a surtout pour but, en suivant l'histoire de l'ancienne île de France, depuis qu'elle appartient à l'Angleterre, de constater qu'elle a toujours conservé l'affection et le dévouement qui la liaient à sa première patrie. Comme le Canada, dont le premier ministre est venu dernièrement à Paris, à l'occasion des fêtes du jubilé de la reine Victoria, affirmer les sentiments d'inaltérable sympathie qui unissent les Canadiens-français à leur ancienne métropole, les Mauriciens, malgré plus de quatre-vingts ans de domination anglaise ,sont aussi fidèles qu'autrefois au culte de leur nationalité originaire.

"Tout, conclut M. Girandeau, tout, à Maurice, parle de la France, et les Mauriciens les premiers. Ce n'est pas uniquement par leur fidélité à conserver intactes les moeurs, les traditions et la langue de leurs pères qu'ils prouvent combien est resté vivace chez eux, le sentiment français. Pas un seul d'entre eux depuis 1810, n'a porté l'uniforme anglais. Quelques-uns, réclamant leur qualité de Français, ont pris du service dans la marine et dans l'armée françaises — aucun ne s'est prévalu de sa qualité d'Anglais de hasard pour entrer dans l'armée ou dans la marine britanniques et lorsque, dans les premières années de la conquête, on a voulu imposer un uniforme aux fonctionnaires, le seul Mauricien qui s'est soumis à cette injonction fut hué et conspué dans les rues de Port-Louis.

" Certes, nous n'en sommes plus au temps où la haine de l'Angleterre était la conséquence naturelle de l'amour de la France ; où Hudson Lowe, débarquant à Port-Louis, était accueilli par une grêle de pierres, forcé de se cacher, de se réembarquer la nuit suivante ; où l'apparition du drapeau français sur la scène, dans la "Fille du régiment", était le signal de manifestations tumultueuses. Les angles se sont adoucis, la domination anglaise est maintenant acceptée et les deux races juxtaposées vivent sans tiraillement et sans froissement, mais la France a laissé à Maurice une empreinte ineffaçable. L'ancienne île de Cerné, l'île Maurittus des Hollandais et des Anglais restera à jamais l'île de France."

* * *

Le président de la République française a accepté l'invitation au banquet organisé à l'occasion de son retour de Russie par le comité de l'industrie et du commerce parisiens, et qui aura lieu demain, jeudi, quatorze octobre. Il nous semble que c'est là un heureux événement et pour la République française et pour les négociants eux-mêmes. Néanmoins il se soulève des objections.

Il faut d'abord écarter l'objection des radicaux, qui ne peuvent plus se résoudre à rien approuver depuis qu'ils ont perdu le pouvoir. Quoi qu'ils en disent, ce banquet ne sera à aucun degré une manoeuvre de parti. M. Félix Faure, qui n'a pas hésité à appeler les radicaux au ministère lorsque la situation parlementaire a paru l'exiger, a donné assez de gages de son impartialité d'arbitre entre les divers groupes républicains pour qu'on ne mette pas en doute aussi gratuitement sa correction constitutionnelle. D'ailleurs, rien n'a été négligé par les organisateurs de cette fête pour lui assurer un caractère véritablement national. Toutes les chambres de commerce et tous les tribunaux de commerce de France, sans distinction de parti, ont été priés d'y envoyer des représentants. Et le seul orateur qui haranguera le président sera, non pas un homme politique, mais un négociant, celui que la confiance de ses pairs a mis à la tête du comité.

Les Anglais, voulant glorifier le long règne de Victoria, n'ont rien imaginé de plus topique que de comparer la situation de leur commerce et leur industrie aux deux termes de cette période de soixante années. L'étrange folie que celle de ces prétendus hommes de gouvernement, hypnotisés par une passion exclusive pour les discussions stériles et les ratiocinations de métaphysique constitutionnelle, qui parlent dédaigneusement de la politique d'affaires, comme si les affaires n'étaient pas la base et en quelque sorte le tuf de la vie nationale, comme si la politique n'était pas l'art de diriger et de seconder tous les intérêts vitaux du pays ! Ceux là croient être des hommes de progrès et d'avant-garde ; ils ne sont que des scolastiques attardés.

* * *

Maintenant que le traité relatif à la question tunisienne a été conclu entre l'Angleterre et la France, on assure que M. Hanotaux désire vivement le règlement définitif de toutes les questions en litige dans l'ouest africain entre la France et l'Angleterre ; il a, dans ce but, proposé à lord Salisbury de nommer, une fois de plus, des commissaires qui se réuniraient prochainement pour étudier les différentes questions en litige.

Les négociations proposées porteraient, par conséquent, non seulement sur la délimitation des territoires français de l'hinterland du Dahomey et des territoires de la Compagnie du Niger, mais encore sur toutes les questions pendantes entre les deux pays dans l'ouest de l'Afrique, y compris celles relatives aux frontières de Sierra-Leone et de la Côte d'Ivoire. On ne touchera pas à la ligne de Say à Barna adoptée en 1890 par lord Salisbury et M. Waddington ; mais les commissaires reprendraient, croit-on, où elles en étaient, les négociations de 1894 qui avaient été reprises sans résultat pendant l'été de 1895 par MM. Roume et Larrouy, du côté de la France ; et par le colonel Everit et M. Gosselin, du côté de l'Angleterre.

On assure que l'Angleterre est tout à fait disposée à une prompte reprise des négociations, car elle est également désireuse d'arriver à un règlement satisfaisant de ces questions depuis si longtemps pendantes.

Pour le moment, cependant, aucune date n'a été fixée pour la réunion des commissaires.

—Si vos cheveux tombent, arrêtez-en la chute en vous servant de la préparation connue sous le nom de LUBY.
lMs—z—n

AVEZ-VOUS UNE IDEE ?

Protégez-la par une patente, afin d'en retirer tout le profit possible. Demandez notre Guide des Inventeurs. — Marion et Marion, 185 rue St Jacques, Montréal. n

—Tout le monde connait les bons effets de la Gomme de Sapin dans les affections de poitrine ; aussi le Sirop de Gomme de Sapin Composé du Dr Fred. J. Demers est une merveille pour guérir toujours et très vite rhumes, bronchites, asthme et coqueluche. En vente partout à 15c la bouteille. Dépôt 1157 rue Saint-Laurent. n q

—A. Brosseau, dentiste, dentiers faits d'après les procédés les plus récents, extractions de dents sans douleur, 7 rue St Laurent. 110-n

—N'achetez que là où vous êtes bien servi. Tout marchand qui essaie de vous vendre une substitution pour ce que vous demandez ne vous sert pas honnêtement, et vous devriez aller ailleurs. n

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le plus grand Magasin de Montréal. 13 Oct. 1897

Le magasin qui augmente plus rapidement que n'importe quel autre magasin à Montréal, aujourd'hui.

Offres Spéciales de Jeudi

NOUVEAUX GILETS DE DAMES

Venant directement de Paris, Berlin et Londres

Gilets de Dames

135 gilets de choix en serge cheviotte diagonale, en noir seulement, devants croisés, dos d'habit, 2 poches et revers larges, nouvelles manches et coutures bordées, 6 gros boutons sur le devant ; le prix régulier de ces gilets est de $5. Notre prix spécial $2.90.

115 gilets en tweed de fantaisie en combinaisons choisies d'effets écossais faits dans les derniers goûts, collet de velours, revers de fantaisie et nouvelles manches, coutures bordées. Ces gilets se vendraient dans la plupart des magasins à $9.00. Notre prix spécial $4.70.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Gilets de Dames

65 très élégants gilets en nouveau drap beaver, noir, bleu marin, brun, drab et myrte, taillés dans les derniers goûts, très bien finis, devants croisés, collet haut de fantaisie, nouvelles manches, poches de cotés et coutures doubles, bords bordés, ornés de gros boutons ; un prix raisonnable pour ces gilets serait $11, notre prix spécial $5.85.

28 très beaux gilets en drap rude noir de fantaisie, doublés de soie et faits avec devants croisés, collets d'habits et nouvelles manches, manches très bien taillées et poches de cotés. Notre prix spécial $6.50.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

LISEZ ! LISEZ ! LISEZ !

Gilets de Dames

32 élégants nouveaux gilets en drap box, noir seulement, avec grand collet marqueté de velours et manchettes en velours, chic poches de côté et dos d'habit, toutes les coutures sont bordées. Un gilet d'un modèle parfait et qui s'ajuste à perfection. Notre prix spécial $8.00.

22 gilets en nouveau drap beaver très riche. Le devant et les manches sont très bien brodés, devant croisé, collet d'habit, nouveaux revers et poches de fantaisie. C'est un chic modèle parisien et un vêtement très à la mode. Notre prix spécial $10.50.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Collerettes de Dames

61 nouvelles Collerettes en drap cheviotte noir, bonne longueur et bonne largeur, garnies de braid et de jais, nouveau collet haut de fantaisie, et un très chic modèle. Notre prix spécial $5.75.

38 très chic Collerettes en drap noir, noires seulement, richement garnies de braid mohair, nouveau genre. Le plus nouveau collet Quéry, doublées de très beau satin noir. Notre prix spécial $8.

26 élégantes nouvelles Collerettes en drap rude de fantaisie, en vert et or, avec devant carreauté et chic haut collet, capuchon de fantaisie, bonne largeur et longueur à la mode. Notre prix spécial $9.25.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Nouvelles Etoffes à Robes et Soies

Nouvelles Etoffes à Robes

28 pièces de nouveau Plaid de fantaisie pour robes, 44 pouces de largeur, en joli clan et tartan de fantaisie, importé spécialement pour vêtements d'enfants d'écoles et nouvelles blouses. Vous paierez ailleurs la même chose 25c la verge. Notre prix spécial 17c.

23 pièces de nouveau Drap Saranto, de différentes jolies nuances foncées, excellente valeur, n'importe où pour 40c. Notre prix spécial 25c.

19 pièces de nouveau Drap Hesilla, fond très bien motonné, avec patron écaille noire soulevée, un splendide drap pour costumes de voyage, bonne valeur à 45c. Notre prix spécial 29c.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Soies Noires

Nouvelle soie noire glacée, importée spécialement pour doublures, dans tous les prix, depuis 55c.

Nouveau velours moiré noir, une des dernières nouveautés européennes, en une variété d'effets les plus nouveaux, depuis $1.30.

Nouvelles soies noires brochées. Nous venons d'en recevoir une collection choisie dans les patrons de choix, grands et petits dessins, de $1.10 à $4.95.

Une Liste de Prix Intéressante

1000 morceaux de musique populaire, valeur régulière 10 à 25c. Prix spécial 1c.

500 chaudières à charbon, vernissées, valeur régulière 20c. Prix spécial 12½c.

300 sas à cendre, forts, valeur régulière 20c. Prix spécial 13c.

100 services de toilette, très bien décorés, valeur régulière $3.50. Prix spécial $2.35.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame. — MONTREAL — 1921 à 131 rue St Jacques

Old Mull

288-4

PIERRES ANGULAIRES

Pureté — Poids

Marque de Fabrique

DU SAVON IMPERIAL de Barsalou

Valeur — UN CADEAU EN ECHANGE DES ENVELOPPES — Honneur

9,11,13

RIPANS TABULES

" Je prends ces Tabules que vous m'avez recommandées et je ne voudrais pas m'en passer pour tout l'or du monde. La semaine dernière, je suis allée à une soirée et j'ai pris un bon souper vers 11 heures. Je me sentais si bien après avoir pris la première demi-douzaine de Tabules que je me croyais guérie de la dyspepsie, mais je dois vous dire que j'ai beaucoup souffert le lendemain. Oh ! que j'ai été malade ! Mais j'ai pris deux Tabules et j'ai pu quitter le lit le même jour. J'en prends maintenant une après chaque repas et je suis en santé parfaite.

Un paquet d'un nouveau genre contenant DIX RIPANS TABULES dans un carton de papier (sans verre est maintenant offert en vente dans quelques pharmacies.—A CINQ CENTS. Cette sorte à bas prix est offerte afin de permettre aux personnes pauvres et économes de s'en procurer. On peut s'en procurer par la poste une douzaine de cartons à cinq cents (120 tabules) en envoyant 48 cents à THE RIPANS CHEMICAL CO., No 10 Spruce St., New-York, ou un seul carton (DIX TABULES) vous sera envoyé pour cinq cents. (13)

ATTENTION

Aux Actionnaires du Monument National

Une assemblée générale spéciale de tous les actionnaires du Monument National est convoquée pour VENDREDI, le 15 OCTOBRE prochain, au Monument National, à 8 heures p.m., dans le but de prendre en considération l'émission de débentures. Par ordre,

L. O. LORANGER,
Président général.

5,6,8,9,11,12,13,14

Dr FRANCHERE
DENTISTE

Graduées Etats-Unis du Canada. Professeur au collège dentaire. Extraction des dents sans douleur. Procédés américains les plus récents. Couronnes en or et aluminium. Dents et dentiers de tous genres. Prix modérés.

1592 STE-CATHERINE,
(Vis-a-vis DUPUIS & FRERES).

186—lmMjv-n

CARTES DE VISITE
....GRAVEES....

Dans les styles les plus correctes. Ouvrage artistement fait par la

BISHOP ENGRAVING & PRINTING CO.,
16 rue St Jacques, MONTREAL.

2n8—n

F. CHARLES LABERGE, I. C.
(Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique)
Travaux de Municipalité, une spécialité
INGENIEUR, ARCHITECTE ET EXPERT
Exécution de plans et surveillance pour constructions civiles et industrielles, distribution d'eau, égoûts, chemins de fer, etc.
Bureau No 66 rue St Jacques, Montréal.
Téléphone 1119. 73—a

ALPHONSE GAGNIER
SUCCESSEUR DE H. A. MILLER
Peintre de maison et d'enseignes, tapissier et décorateur, doreur, vitrier imitateur, blanchisseur, etc., etc.
1950 Rue Ste-Catherine Montréal
Tel. Bell 398. 207—a

LA GOMME TUTTI-FRUTTI DE ADAMS AIDE LA DIGESTION.

Certains marchands afin d'avoir un gros profit essaient à passer des imitations. Voyez à ce que la marque de commerce "Tutti-Frutti" soit sur chaque paquet de 5c. Conservez les coupons pour les derniers livres parus et les prix.

ARTHUR CAREAU
...Chirurgien-Dentiste...
117 RUE ST-DENIS, coin Dorchester

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur vieilles racines. Dentiers en or, aluminium ou caoutchouc. Dents extraites sans douleur. Tél. Bell 6849. Bureau du soir de 7 à 9 hrs.
150—l, m, j, v, s—a

Dentier Garanti — $10.00
Dents posées sans palais. Obturation en or, platine, ciment, extraction sans douleur.
A. E. VADEBONCOEUR, L.C.D.
165—n Chirurgien-Dentiste, 205 St Hubert.

Dr ARTHUR LEMIEUX
DENTISTE
Graduè du Collège Dentaire de Philadelphie. Procédés américains les plus récents. Dentiers de tous genres. Prix modéré.
187 rue St-Denis
247—n

LIGNE DOMINION
Steamer de la malle Royale
SERVICE DE LIVERPOOL
Via LONDONDERRY

Steamer.	De Montréal.	De Québec.
Scotsman, 2 oct.	(le jour)	3 oct. 9 a m.
Labrador, 9 oct.	"	10 oct. 9 a.m.
Ottoman, 16 oct.	"	18 oct. 2 p.m.
Vancouver, 23 oct.	"	24 oct, 9 a.m.

R. M. S. "CANADA" fera voile de Boston le 14 oct., 11 nov. et 9 déc.
Prix du passage, 1ère classe $52.50 à $70.00, 2ème classe, $34 à $36.25, entrepont pour Liverpool, Londres, Londonderry, Queenstown, Belfast et Glasgow, $22.50 et $23.50.
Salon au milieu du navire, lumière électrique, ponts spacieux pour la promenade. Pour plus amples renseignements, s'adresser à n'importe quel agent de la compagnie ou à
DAVID TORRANCE & CO.,
17 rue St Sacrement, Montréal. Agents généraux. 214—n

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM.
CHANGEMENT D'HORAIRE
A dater du 3 Octobre 1897, les Trains quitteront la gare Bonaventure :
(Note) signifie circule tous les jours. Tous les autres trains circulent tous les jours, excepté le dimanche.)
7.30 a.m., 10.30 a. m., *4.55 p. m., pour Valleyfield, Ottawa et le chemin O. A. et P. S. (se rend à Valleyfield les jours de semaine seulement).
7.30 a. m. *9.00 a.m., *8.00 p. m., 10.25 p. m. pour Toronto, Hamilton, Chutes Niagara, Détroit, Chicago, etc.
5.15 p. m.—Pour Brockville.
7.00 a m.—Pour Hemmingford, Huntingdon et Massena Springs.
4.30 p. m.—Pour Hemmingford, Huntingdon et Fort Covington.
7.30 a. m.—Pour Sherbrooke, Island Pond, Portland, Old Orchard, Québec et les Provinces Maritimes, (se rend à Québec et à Rimouski tous les jours.)
8.30 p. m.—Pour Sherbrooke, Portland et Old Orchard Beach tous les jours et aux endroits sur l'I. c. R., tous les jours excepté le dimanche.
12.00 midi—Pour St Jean, excepté le samedi et le dimanche. Le dimanche, départ à 1.25 p. m.
4.00 p.m.—Pour Sherbrooke, Island Pond, Québec et tous les endroits sur le chemin de fer D.C.
4.45 p.m.—Pour St-Jean, Rouses Point, aussi Waterloo via St-Lambert et le chemin de fer M. P. et R.
*7.30 a.m., 5.30 p.m.—Pour Sorel via St Lambert.
5.30 p.m.—Pour St Hyacinthe, aussi St Césaire via St Lambert.
9.00 a.m., *5.50 p.m., *8.25 p.m. — Pour Boston et New-York via C.V.R.
9.10 a.m., *7.00 p.m.—Pour New York via D. & H
BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE
137 rue Saint-Jacques
ou à la Gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN
LES CONVOIS POUR QUEBEC

Le convoi de 11 hrs p.m. pour Québec circule maintenant tous les jours, y compris les dimanches.
Les autres convois qui se rendent à Québec partent à 5.30 p.m. tous les jours et à 9 hrs a.m. les jours de semaine.

Nouvelle Route pour Hamilton, Chutes Niagara et Buffalo, N. Y.

Les convois partent de la gare de la rue Windsor à 8.50 hrs a.m. les jours de semaine et à 9 heures p.m. chaque jour.

CHEMIN DE FER N.Y.C. & H.R.

Billets pour aller directement et chars salon et chars dortoirs réservés pour places d'eau des Montagnes Adirondack, New-York, etc.

Bureau des Billets de la ville et du Télégraphe
129 Rue St Jacques
Voisin du Bureau de Poste

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que le village incorporé de Saint-Lambert, dans le comté de Chambly, s'adressera à la prochaine session de la Législature de Québec afin de faire adopter un acte d'incorporation comme ville sous le nom de Ville de Saint-Lambert, sujet aux clauses du chapitre I du titre XI des statuts revisés de Québec concernant les corporations de ville, avec pouvoirs additionnels pour effectuer et voter des emprunts, faire des expropriations et des améliorations spéciales, obtenir les pouvoirs quant à la manière de procéder dans l'accomplissement de ces divers projets, et au mode de faire l'élection du maire et des conseillers et autres questions concernant l'administration et les affaires de la ville.

Montréal, 20 septembre 1897.

HUTCHINSON & OUGHTRED,
Avocats des requérants.

283—26

MANIFESTATION D'HIER SOIR

En l'honneur de M. Tarte

AU MARCHE HOCHELAGA

Discours de l'honorable ministre des Travaux Publics et de Sir Wilfrid Laurier

Détails complets

La manifestation en l'honneur de l'honorable M. Tarte, par le club dont il est le patron, a eu lieu hier soir dans l'ancien hôtel de ville d'Hochelaga. Environ 500 citoyens y ont assisté. Sur l'estrade se trouvaient groupés les officiers du club Tarte, et une cinquantaine d'invités. Signalons au nombre de ces derniers : MM. les députés Guerin, Champagne, Legris, Gouin, Bruneau, Penny, Préfontaine, Devlin ; les échevins Marsolais, Dupré, Rainville, Jacques, Wilson, et MM. Jos. Contant, A. Globensky, H. C. Saint-Pierre, Thos. Gauthier, Jas. McShane, Jos. Gauthier, P. L. Duvert, J. P. Cooke, Jas. Cochrane, P. C. Maclean, T. F. Moore, R. Dandurand, O. Lemay et autres.

La délégation du club libéral de Sorel avait en tête M. A. A. Bruneau, M. P., et était formée de MM. J. O. Dauphinais, président du club, Alexis Martin, L. F. Patenaude, J. D. Piamondon, et Télesphore Lacroix.

Tous les présidents des différents clubs libéraux assistaient également à l'assemblée.

La salle avait été superbement décorée avec des drapeaux et des banderoles aux couleurs nationales et cela par les soins collectifs des membres du club Tarte, du capitain Bishop et du contre-maître Giroux, de la station No 13.

Sir Wilfrid Laurier et l'honorable Sydney Fisher, assistaient également à cette assemblée, et occupaient des fauteuils d'honneur à côté du président du club Tarte, M. Emile Fontaine, qui a ouvert l'assemblée par un discours approprié, et par la lecture d'une adresse présentée, en même temps qu'une médaille, par son club, à l'honorable ministre des travaux publics.

L'HON. M. TARTE

En répondant aux sentiments exprimés tant dans le discours du président que dans l'adresse qui lui est présentée, l'honorable M. Tarte offre aux officiers du club et à ses membres l'expression de sa vive gratitude.

"Je ne mérite pas, dit-il, tous les éloges que vous me faites, toutes les félicitations que vous m'adressez. Je les accepte de grand coeur, néanmoins, comme le fruit de votre bienveillance à mon égard. C'est sous l'empire de ce sentiment que vous avez organisé cette touchante démonstration, et c'est pourquoi j'accepte vos paroles comme la marque de votre estime, de votre confiance et de votre amitié.

Vous me félicitez du verdict que j'ai obtenu de douze de mes concitoyens, sans distinction de parti politique.

J'admets qu'en allant devant les tribunaux j'ai été mû un peu par le plaisir de plaire à mes anciens amis politiques, qui faisaient déjà des gorges chaudes de mon interrogatoire dans la boîte aux témoins sur les événements et les scandales politiques du passé. — J'ai cru ne pas devoir m'abstenir de les priver de ce plaisir nouveau genre qu'ils recherchaient. (Appl.).

Ils ont dû voir que je n'avais point la prétention de me poser en infaillible. J'ai volontiers admis que j'avais pu commettre quelques erreurs. Que celui qui n'a jamais péché, me jette la première pierre. Mes ennemis du parti conservateur m'en veulent, parce que j'ai dévoilé les iniquités du régime Langevin ; les odieuses spéculations de McGreevy, et les vols du pont Curran, c'est leur affaire. Je ne fais pas non plus un crime à mes amis conservateurs de me faire la lutte, s'ils croient que j'ai pu, par mon talent, aider à porter au pouvoir, à la tête du gouvernement du pays, l'homme éminent, le chef distingué qui fait tant honneur à notre nationalité, sir Wilfrid Laurier. (Appl.)

Je n'ai pas à rougir devant qui que ce soit de mon origine. Je suis né de braves gens, d'une famille qui a fortifié ses bras aux rudes travaux des champs, et qui m'a légué sa vigueur et son énergie. Les attaques stimulent mon caractère et je suis toujours prêt à rendre coup pour coup et même dix pour un.

Mes amis de la presse conservatrice voudraient me voir sortir du cabinet ; ils prennent tant d'intérêt au parti libéral. Comme je l'ai dit ailleurs, sous serment : je suis entré dans le cabinet à la demande de sir Wilfrid Laurier et je n'en voudrais pas rester membre pendant cinq minutes seulement, contre son désir, et je lui déclare ici, ce soir, que s'il me disait avoir trouvé quelqu'un qui pourrait lui être plus utile que moi, je le presserais de le prendre et serais heureux de rester son plus fidèle partisan à la chambre des communes.

En quittant le fauteuil de ministre des travaux publics, je rentrerais dans le champ modeste du journalisme, où j'ai passé les plus heureux jours de ma vie. Je suis assuré que mes amis de la "Patrie" me feraient une petite place, où je pourrais encore faire le travail patriotique que demande encore le parti libéral. Chose certaine, je ne sortirais pas du gouvernement pour faire plaisir à mes amis conservateurs.

J'ai prononcé, il y a un moment, le nom de sir Wilfrid Laurier, ce nom qui est synonyme de probité, de victoire et de relèvement national. Quelle marche ascendante n'avons-nous point suivie depuis qu'il a été porté à la tête des affaires du pays. Nous avons rétabli la paix religieuse, l'union et la concorde parmi les hommes de bonne volonté ; nous avons développé une politique de progrès financier et le premier emprunt du gouvernement vient d'être négocié à Londres, au taux minime de 2½ pour cent. Nous avons adopté aussi une politique vigoureuse de chemin de fer et nous avons décidé de faire de Montréal, le centre du Canada et c'est pourquoi nous avons résolu de prolonger, jusque dans nos murs, le chemin de fer de l'Intercolonial. Nous avons été amèrement critiqués, c'est vrai, mais les menaces ne nous effrayent pas.

Vous devez être anxieux sans doute, messieurs, que je vous parle des améliorations du havre.

Depuis six mois, j'ai été diffamé dans certains journaux parce que je suis le ministre des travaux publics et que je suis Canadien-français. On a cru pouvoir me faire plier, me faire céder. Je puis plier, mais je ne céderai jamais. Qu'ai-je fait, messieurs, dans cette question des travaux du havre ? Quel a été le résultat de cette grande réunion à la commission du havre, hier après-midi. De quel spectacle n'avons-nous pas été le témoin. Des hommes de bonne foi sont venus donner des opinions aussi différentes qu'il y a eu d'orateurs. On voulait que je donne une décision, sans me donner le temps d'étudier les suggestions faites. Sir Wilfrid Laurier, au banquet que lui a offert le Board of Trade, a fort bien tranché la situation lorsqu'il s'est écrié : "Sous ce régime libéral que nous avons inauguré, je ne veux pas entendre parler de l'Est et de l'Ouest mais de projets pour le bien général de Montréal". On a voulu m'obliger de signer des plans sans examen, quand ces plans auraient coûté 4 à 5 millions de dollars au gouvernement, argent qui aurait été dépensé dans un espace de quelques 2,000 pieds du port au centre de Montréal. J'ai refusé de donner ma signature et je sortirais mille fois du gouvernement avant de céder. En un mot, personne n'est plus disposé que moi à faire ce qu'il faut pour outiller convenablement le port de Montréal, qui, dans l'avenir, ainsi que l'a voulu la nature, sera définitivement dans la partie Est de la ville. Ce n'est pas moi qui ai construit le Saint-Laurent, c'est la Providence et ce n'est pas une raison parce que la partie Est de Montréal est habitée par des Canadiens qu'elle doive être exclue des faveurs de l'avenir.

Le président de votre club, messieurs, m'a décoré ; je suis fier de porter cette décoration sur ma poitrine. J'y vois une devise qui y est gravée, devise qui doit être chère à tous : "Le Canada pour les Canadiens". Nous avons un merveilleux pays, des lacs superbes, un beau climat, un sol fertile, une population brave et vigoureuse. Pourquoi n'aurions-nous pas notre part de soleil sur ce continent. Mais pour occuper cette place que nous réclamons, il faut nous instruire. N'avez-vous pas devant vous le plus bel exemple des avantages de l'éducation par sir Wilfrid Laurier, qui sait si admirablement parler la langue française et la langue anglaise. Il revient de l'autre côté des mers où il a fait honneur à son pays et honneur à sa race, tant en Angleterre qu'en France.

C'est cet homme que le parti libéral, le Canada, la province de Québec ont l'avantage de posséder comme leur chef. Il n'y a pas longtemps qu'il a été porté au pouvoir et déjà le nom de ce pays et le crédit de ce pays a grandi, toujours grandi. Voulez-vous me permettre de conseiller l'union et la concorde dans vos rangs. Je connais bien le parti conservateur puisque j'en suis sorti. Il compte sur nos divisions pour s'élever de nouveau et c'est pourquoi ses membres, ses chefs, font tant d'efforts. Il y a parfois, messieurs, des soldats, dans des armées, qui se croient maltraités. Les voient-on pour cela se révolter contre leurs chefs. La discipline les retient. Voulez-vous aider le premier ministre dans ses efforts et dans sa tâche ?. C'est le moment.

Nous avons un sénat qui ne vaut pas la corde pour le pendre. Nous demandons votre concours pour opérer des réformes dans ce corps irresponsable, dont les 2-3 sont des tories. Il nous faut de votre part de la concorde et surtout de la bonne volonté.

Nous avons à la tête de ce pays un homme qui est l'incarnation de nos g'oires nationales et c'est avec une fierté légitime que je vous dis, en sa présence que nous avons conquis d'un pas tout le terrain que nous avions perdu en 20 ans.

En terminant, messieurs, permettez-moi de vous dire que vos protestations d'amitié et de dévouement m'encouragent à la lutte. Je me sens une nouvelle vigueur et je prends ici l'engagement qu'au besoin j'organiserai un comté devant chaque accusation nouvelle qui sera lancée contre moi. Ce sera ma réponse. (Applaudissements prolongés).

Avant que M. Tarte n'eut commencé son discours, M. Fontaine, président du club Tarte, lui a accroché une médaille sur la poitrine. C'est de cette décoration que le ministre parle dans son discours.

SIR WILFRID LAURIER

Lorsque le premier ministre s'est levé pour porter la parole de longues salves d'applaudissements l'ont salué.

Sir Wilfrid a parlé très brièvement mais il a parlé avec grâce, cette éloquence facile qui charme si bien et qui séduit tant.

Je bénis mon étoile, a-t-il dit, qui m'a permis de pouvoir prendre part à cette manifestation en l'honneur de M. Tarte, mon collègue et de plus mon ami. Vous appréciez M. Tarte, messieurs, je l'apprécie encore plus que vous car il y a longtemps que je le connais. C'est sur les bancs du collège que nous nous sommes rencontrés la première fois. Séparés par les événements, je le perdis de vue quelque temps pour le retrouver en des circonstances rudes où ses attaques me rendirent les côtes bleues tant ses coups étaient drus et forts. Il croyait alors avoir de bonnes raisons à me faire la lutte. Jamais je ne ferai de reproches à un homme de ses opinions ou de ses convictions politiques. Toutes les opinions politiques sont respectables quand elles ont le cachet de la sincérité.

Vous savez, messieurs, comment le jury a lavé mon collègue des injures calomnieuses qui lui avaient été adressées. Ce n'était pas la première fois qu'il était appelé à se défendre. Au temps pas si éloigné encore il avait osé attaquer une clique puissante, qui l'avait traîné devant la justice. Il a cru mieux faire en transportant le procès de la Chambre des Communes où il obtint justice et victoire éclatante sur ses adversaires de la clique McGreevy-Langevin. C'est de cette époque que date notre rapprochement. Je n'ai pas demandé alors à M. Tarte de changer ses convictions politiques. De fait chaque homme ne peut être responsable qu'envers sa conscience des opinions qu'il professe. Je ne puis ici prétendre que tous mes partisans, les libéraux en général, partagent ma manière de voir sur toutes les questions.

Je me réserve cependant le droit d'exercer mon jugement sur les questions de discipline et je veux que mes partisans aient confiance en mon jugement et en ma sincérité.

La position que j'occupe, je l'ai jamais recherché, mais quand les destinées du parti me vinrent entre les mains, alors j'y résolus d'y consacrer toute mon énergie pour le faire arriver au pouvoir. J'ai servi l'honorable Alexander Mackenzie, l'honorable Edward Blake, à qui j'ai donné mon appui loyal. J'aurais été le partisan dévoué de tout autre chef du parti.

Quand je succédai à l'honorable M. Blake, j'étais loin d'ambitionner la place que j'occupe, mais ayant accepté la tâche, je voulus consacrer mon coeur, mon âme et ma vie pour faire triompher mon parti. Nous avons réussi et il n'y a de cela que 14 mois. Jamais le pays n'a été plus prospère qu'à l'heure présente, mais nous ne sommes pas satisfaits. La tâche que nous avons encore à remplir est considérable.

La Providence a fait de la ville de Montréal le point naturel d'échange entre les vastes régions de l'Est et de l'Ouest, c'est incontestable. On a tort représente Québec et j'exprime ici les opinions de mes mandants.

Québec ne jalouse pas Montréal, il regrette que la nature ne l'ait pas favorisé comme Montréal. C'est à Montréal qu'est la tête de la navigation, le débouché naturel de la navigation des lacs. Nous devons outiller parfaitement le port de Montréal. M. Tarte vous a répété ce que je répète ici : "Je ne veux pas de cette rivalité entre l'Est et l'Ouest. Il faut que les travaux dans le port se fassent où ils doivent être faits." A mon avis, le commerce d'importation a sa place toute marquée à la place actuelle du port, le commerce d'exportation est nécessairement destiné à la partie Est.

Je ne veux pas non plus entendre parler de rivalité de race entre l'élément français et l'élément anglais. Nous avons ici les éléments pour faire une nation plus grande que la France et l'Angleterre réunis. Mes yeux seront sans doute fermés depuis longtemps à la lumière du jour quand cette chose s'accomplira. Mais ceux qui viendront après nous se souviendront de ces paroles. Je le répète, je ne veux pas de rivalité entre races. Dieu n'a pas donné toutes les facultés à un seul homme, à une seule race. Les Anglais, on l'admet, sont hommes de gouvernement, mais ils ne possèdent pas le sens exquis des choses délicates qu'ont les Français. Quand vous aurez combiné les deux éléments en un tout homogène, vous aurez la plus belle race au monde. Alors nous ne gouvernerons plus que par des idées généreuses, non étroites comme à l'époque actuelle.

A mon avis et surtout si cela ne dépend que de moi, le gouvernement actuel vivra longtemps, surtout si ceux qui le supportent veulent rester ses amis. Je demande même votre support quand je me tromperai, à moins que vous ne croyiez la faute impardonnable et contraire aux principes de l'honneur du droit et de la justice. Je ne vous demande qu'une chose sans restrictions, c'est d'avoir confiance dans le gouvernement actuel qui a fait en un an plus que les autres n'en avaient fait en 20. Et je ne me vante pas en disant ceci, parce que les autres n'ont pas grand'chose.

Je joins à vos démonstrations de dévouement à mon collègue, les miennes. J'approuve ce que vous dites de l'homme éminent que je me suis choisi comme collègue. Il s'est jeté dans la lutte avec toute l'énergie de sa nature et il n'a jamais rien dit de plus vrai que les conservateurs ne lui pardonneraient jamais les coups qu'il leur a portés. J'aime M. Tarte justement à cause de l'hostilité que ses amis manifestent contre lui.

M. Tarte a abandonné un parti qui était indigne de lui et je sollicite pour lui l'appui et la confiance de ses compatriotes.

Le discours de sir Wilfrid Laurier a été salué par des tonnerres d'applaudissements.

M. Raymond Préfontaine, M. P., prié d'adresser la parole, s'exprime à peu près dans les termes suivants :

Je me sens embarrassé d'être appelé à vous adresser la parole dans cette circonstance qui vous a fourni l'occasion d'entendre les éloquents discours qui viennent d'être prononcés. Néanmoins, comme je me trouve ici au milieu des miens, je n'hésiterai pas à me rendre à votre aimable invitation. Les honorables messieurs que vous venez d'entendre, vous ont parlé de l'amélioration du port de Montréal. Quand je suis venu devant vous pour briguer vos suffrages, je vous ai dit que je n'avais pas d'autre programme que celui de sir Wilfrid Laurier, parce que ce programme ne voulait pas dire destruction comme le prétendent nos adversaires, mais amélioration, développement des ressources naturelles de notre pays et union entre toutes les races qui composent la nation. Aussi, depuis l'avènement du parti libéral au pouvoir, vous avez pu constater qu'il n'a pas dévié de son programme. Vous voyez maintenant l'union entre toutes les races et vous verrez bientôt d'immenses projets se réaliser pour le bien-être du pays. Vous verrez le port de Montréal, je puis le dire, le port national du Canada, subir les améliorations qui depuis tant d'années, sont si nécessaires au développement du pays que nos prédécesseurs ont toujours négligé de faire. Vous connaissez l'énergie et l'activité de M. Tarte. Il vous promet ces améliorations et il tiendra sa promesse.

Etant chez moi, je crois qu'il est sage de m'arrêter ici, pour laisser la parole à d'autres orateurs qui vous intéresseront plus que moi.

L'honorable M. S. Fisher, ministre de l'agriculture, est ensuite présenté à l'assemblée. "Je suis heureux, dit-il, de me trouver ce soir, présent à cette belle démonstration, organisée en l'honneur de mon collègue, dans la lutte, l'honorable M. Tarte, qui est aussi mon ami personnel. Je regrette de ne pouvoir m'exprimer avec facilité dans notre belle langue. Aussi, j'ose espérer que vous me pardonnerez, si je ne prononce pas un discours. M. Tarte s'écrie : "Le Canada pour les Canadiens", et moi aussi, bien que je suis d'une origine étrangère à la sienne, je dis : Le Canada pour les Canadiens ! Car je suis aussi Canadien que vous tous. Je vous félicite d'avoir organisé cette magnifique démonstration et d'avoir choisi pour patron de l'un de vos plus beaux clubs, l'honorable ministre des travaux publics. En terminant, je vous prie de bien vouloir me pardonner mes fautes de français et vous promets qu'à l'avenir, je m'efforcerai de m'exprimer plus correctement dans cette belle langue.

Le Dr Guérin a ensuite adressé quelques mots de félicitations en l'honneur du club Tarte et fait l'éloge du ministre des travaux publics.

M. A. A. BRUNEAU, M. P.

rappelle brièvement comment s'opéra la chute du parti conservateur aux dernières élections générales, combien il en coûtait aux politiciens tories de lâcher le pot aux confitures, et avec quelle habileté et quelle vigueur la campagne électorale fut menée par les chefs et les lieutenants du parti libéral. Les causes de la victoire, dit l'orateur, ont été l'impopularité du gouvernement par ses taxes, les scandales McGreevy-Langevin, dévoilés par mon ami M. Tarte ; les scandales du pont Curran. Nous devons aussi ce succès à la bonne organisation de nos listes électorales, au travail de M. Tarte, à son habile direction.

Je suis heureux de lui rendre cet hommage public afin de prouver à tous que j'ai plus de coeur, plus de reconnaissance que bien de ses ennemis dans le parti libéral.

M. Bruneau fait ensuite allusion à la popularité de sir Wilfrid Laurier, ce continuateur de l'oeuvre de Lafontaine, de Papineau, dans la lutte pour les libertés nationales dont le droit a été consacré après de si vifs débats et réclamations.

Il fait également l'éloge de M. Tarte dont il n'a qu'à se féliciter sous tous les rapports depuis qu'il occupe le poste de ministre des travaux publics.

Puis après un éloge très bien dit, à l'adresse du beau sexe, l'orateur reçoit presque une ovation.

L'hon. M. McShane a fait les quelques remarques suivantes :

"Un des beaux souvenirs de ma vie sera de m'être trouvé au milieu de vous en pareille circonstance. Si M. Laurier fait honneur à sa race comme au pays tout entier, M. Tarte fait honneur au poste qu'il occupe et vous devez être fiers de ces deux hommes d'Etat. Je ne puis, vu que l'heure est avancée, vous faire un discours, mais nous nous reverrons prochainement, ce sera quand M. Préfontaine, votre futur maire, viendra briguer vos suffrages."

Après quelques remarques, par M. D. J. Décarie, député d'Hochelaga, M. E. G. Penny, M. P., appelé à dire quelques mots, s'exprima dans les termes suivants :

"Comme mes compatriotes de langue anglaise qui m'ont précédé, je vous demande pardon des fautes d'expression que je puis commettre en parlant votre belle langue. Je saisis cette heureuse occasion de vous dire que moi, Anglais, je suis fier de Sir Wilfrid Laurier, comme je l'étais avant son avènement au pouvoir et encore plus, si possible, parce qu'il tient les promesses qu'il a faites au pays."

M. Penny a terminé ses remarques par des paroles de félicitations aux organisateurs de la démonstration.

M. L. A. Lefebvre, président du club Laurier, déplore le ton de la presse au sujet de l'affaire Tarte-Grenier. "Il est regrettable, dit-il, de voir que les journaux de notre pays, au lieu de discuter une question politique au point de vue des affaires, s'attachent à la discuter au point de vue des hommes, pour les vilipender."

M. J. A. Drouin, vice-président du club National, dit, à ce sujet :

"Qui connaît l'histoire politique de notre pays sait que depuis plus de vingt ans, les journaux conservateurs se sont attachés à dénigrer sir Richard Cartwright parce qu'il était pour le parti conservateur un adversaire puissant et maintenant ils essaient de ruiner M. Tarte dans la confiance publique parce qu'ils le reconnaissent comme un adversaire redoutable."

M. R. Dandurand a parlé dans le même sens et terminé ses remarques en disant : "Mettez-vous en garde contre le venin des journaux conservateurs et nous pourrons espérer que le torysme a vécu pour vingt ans.

MM. J. D. Décarie, avocat, C. A. Chênevert, M. P. et Joseph Gauthier, ont clos l'assemblée par de courtes observations qui furent suivies de vivats par l'auditoire.

Après l'assemblée, l'hon. M. Tarte et quelques-uns de ses amis, sur l'invitation des organisateurs de la démonstration, se sont réunis dans les salons de l'hôtel Hochelaga.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

MASSACHUSETTS

FALL RIVER — Les délégués du XIIe district de Boston viennent de tenir une importante réunion, dans le Music Hall. Le but de la convention était de faire le choix de trois candidats à la législature de l'Etat. L'hon. M. Dubuque a été élu par acclamation. Les deux autres aspirants à la position ont dû courir les chances du ballotage.

M. Alexander Lockhart étant certain de la nomination, la lutte s'est surtout faite, pour la troisième place, entre MM. Edward M. Thurston, Andrew H. Morrison et Walter D. J. Bullock.

A en juger par l'excitation qui animait tous les délégués avant l'assemblée, on pouvait s'attendre à une jolie bataille. Les amis des différents candidats distribuaient à profusion des bulletins favorables à l'homme de leur choix ; on se comptait avec soin pour bien s'assurer qu'il n'y avait pas de vide dans les rangs ; on se parlait à l'oreille, etc., etc. C'était à ne pas s'y tromper, le remue-ménage d'une élection qui allait être chaudement contestée.

Un long soupir de satisfaction peut être mêlé d'un peu d'angoisse pour quelques-uns sortit de toutes les poitrines lorsque M. E. Wood appela l'assemblée à l'ordre pour proposer l'élection d'un président.

M. Milton Reed fut élu, à l'unanimité, président de la convention avec M. Lincoln comme secrétaire.

L'assemblée eut ensuite à choisir une commission des créances. Ce choix fut laissé à la discrétion du président. La commission nommée procéda à l'examen des lettres de créances de chaque délégué et tout fut trouvé dans l'ordre.

C'est alors que commença le véritable travail de la convention. M. Holden proposa de nommer les trois candidats par acclamation. M. Keefe opina pour le ballotage et sortit victorieux avec un sous-amendement qu'il proposa dans ce sens.

M. Ben. Cooke prit alors la parole pour proposer la nomination par acclamation de l'honorable H. A. Dubuque comme candidat à la législature. "Personne, dit-il, n'a l'intention de faire la lutte à M. Dubuque et ce serait avancer les travaux de la convention que de l'élire par acclamation. Je propose que M. Dubuque soit déclaré élu à l'unanimité".

On put alors être témoin d'une petite scène. Finalement, M. Cooke put faire sa proposition en la présentant pour la quatrième fois.

Sur proposition de M. T. E. Wood on décida ensuite de procéder par ballotage à l'élection des deux autres candidats. M. Cooke propose de voter pour chaque candidat séparément, comme étant la manière la plus certaine de rendre justice à tous. Il perd sa proposition.

M. Frank S. Stevens, de Swansea, fait alors quelques remarques dans l'intérêt de sa ville et réclame le droit qu'a Swansea de nommer un candidat. Il se prononce contre la nomination de M. Thurston.

M. D. F. Slade, avocat, lui adresse quelques mots de réplique où il rappelle certaines vérités politiques dans la conduite de Swansea. Il appui fortement la candidature de M. Thurston.

On procède au ballotage qui donne le résultat suivant :

Morrison, 33 ; Lockhart, 49 ; Thurston, 28 ; Bullock, 4.

MM. Lockhart et Morrison sont déclarés élus et l'assemblée est dissoute.

LOWELL. — Un service solennel a été chanté à l'église Saint-Joseph, pour le repos de l'âme du Très Rév. Père Louis Soulier, supérieur général de l'ordre des Oblats, qui est décédé à Paris, le 2 octobre courant. Le Rév. Père Fournier a officié, assisté des RR. PP. Lamothe et Sirois, comme diacre et sous-diacre. Dans le choeur on remarquait les RR. PP. Gagnon, curé de la paroisse, George Marion, Athanase Marion, Perron, et les RR. FF. Bouvier et Desjadon. Avant le service, les révérends Pères ont récité en choeur l'office des morts. A l'orgue, où M. Edouard Vincelette a présidé, le choeur de l'église Saint-Joseph a chanté la messe de "requiem" harmonisée sous la direction de M. Philéas David jr. La cérémonie a été des plus imposantes et la foule nombreuse des fidèles réunis dans le vieux temple canadien, ont offert à Dieu des prières pour le repos de l'âme de celui qui fut le père de leurs Pères bien-aimés ; ceux-ci ont toutes les sympathies de la population canadienne de Lowell dans l'épreuve qu'il a plu à Dieu de leur faire subir.

—Le comité d'organisation du grand banquet paroissial, qui aura lieu le 24 courant, dans la salle Associate, sous les auspices des sociétés Saint-Jean-Baptiste, Union Saint-Joseph, Corporation Saint-André, Association Catholique, Forestiers Catholiques et les Artisans Canadiens-français, a tenu une assemblée des plus enthousiastes, dans la salle du collège, sous la présidence de M. Aug. H. Jean.. M. E. H. Choquette était à son poste dans ses fonctions de secrétaire.

La direction de l'organisation de ce banquet est confiée au Rév. Père Laporte. Il est probablement secondé par MM. Auguste H. Jean, président ; E. H. Choquette, secrétaire ; J. W. Goulet, trésorier ; Dr C. P. DeLangle, Ernest Mailloux, J. E. Bellemare, Jos. Plante, J. S. Lapierre, J. E. Venne, H. Arvisais, T. J. Goyette, Noé Lussier, D. LeBoeuf et P. Larivière. Une nouvelle qui fera certainement un grand plaisir à toute la paroisse, c'est que le comité d'organisation a eu la bonne idée d'inviter le Rév. Père D. N. Forget, O. M. I., au banquet et tout porte à croire que ce bon Père qui a fait preuve de tant de zèle et de dévouement, pendant les quelques années qu'il a été attaché à cette paroisse et que notre population entière a vu partir, l'année dernière, pour le Canada, avec un si vif regret, acceptera l'invitation du comité et que nous aurons le plaisir de lui serrer la main et de l'entendre au grand banquet paroissial. Plusieurs autres orateurs distingués ont été invités et ont accepté d'adresser la parole en cette circonstance.

NEW BEDFORD. — La florissante ville de New-Bedford a célébré son demi-centenaire de fondation avec un éclat inaccoutumé. Des milliers de visiteurs ont envahi la ville et la démonstration a été superbe. La fête de la ville a eu lieu lundi.

RHODE ISLAND

PROVIDENCE. — Dans le soubassement de l'église de Dodgeville vient d'avoir lieu une magnifique soirée dramatique et musicale sous l'habile direction de M. Charles Leblanc. "Les Jeunes Captifs", tel était le titre de la pièce qui a été donnée. Les acteurs et organisateurs de cette soirée méritent beaucoup de félicitations. Le choeur de chant, le "Quatuor de Providence", composé de MM. Philias Vézina, soliste ; Charles Leblanc, tenor ; Horace Temple, bariton et Amos Lachapelle, basse, a fait les frais de la soirée. Ces messieurs ont été très admirés. Les applaudissements ne leur ont pas été ménagés. Il faut mentionner spécialement M. Philias Vézina, dont la réputation n'est pas à faire. Il a rendu avec tout le talent qu'on lui connait un de ses morceaux favoris : "Le Lac Saint-Pierre". Et comme d'habitude, les rappels et applaudissements ne lui ont pas manqué, aussi bien qu'à M. E. Lafiamme, un autre excellent chanteur. Bref, la soirée a été une des plus brillantes que l'on puisse voir et dont les Canadiens de Dodgeville garderont longtemps le souvenir.

—A l'assemblée mensuelle du club de Naturalisation, sous la présidence de M. Albert Doyle, il a été proposé par M. H. Déslets, appuyé par M. Plante, et résolu unanimement que les membres de ce club passent un vote de condoléances pour la mort de madame Lefebvre, mère de M. J. A. Lefebvre, l'un des membres du club de Naturalisation. Les membres du club offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de la défunte. Il a été de plus proposé par M. Duchaine, appuyé par M. Coderre et aussi résolu unanimement que copie de la présente résolution soit publiée dans le journal la "Presse", de Montréal et le "Trifluvien" de Trois-Rivières. Le club de Naturalisation qui ne néglige rien pour l'avancement des Canadiens est bien secondé par ses amis comme le prouve une lettre reçue, à la dernière assemblée de la part de M. Jos. Rémillard, exprimant la peine qu'il avait de ne pouvoir assister aux assemblées, vu qu'il est obligé d'être à l'ouvrage le dimanche, mais il désire participer au bien que fera le club. Ne pouvant l'aider par ses bons conseils, il le fait de sa bourse. Faut dire que cette lettre contenait un joli montant. Il y eut vote de remerciements. Après d'intéressants discours sur la naturalisation il fut décidé que le club se réunirait de nouveau dimanche, le 17 octobre, aux salles du Club Dramatique, où tous sont invités de se rendre à 2 heures p. m. L'assemblée fut close à 5½ heures p. m.

—M. Zotique Vivier est complètement rétabli de la maladie qui l'a retenue à la maison pendant plusieurs semaines.

—M. Dr J. A. Simard, notre populaire pharmacien canadien, qui ne néglige rien lorsqu'il s'agit du progrès, vient de donner une toilette neuve à sa pharmacie.

—M. l'abbé A. O. Lacroix, curé de Shawegan, Maine, et M. l'abbé O. P. Lacroix, vicaire de Marlboro, Mass., de retour d'un voyage au Canada, sont arrêtés faire visite à leur frère, M. Pierre Lacroix, employé de la maison Morinville et Carignan.

NEW-YORK

COHOES—M. et Mme David Thibodeau, de la rue Cedar, ont célébré le 25e anniversaire de leur mariage, jeudi soir. Plusieurs parents et amis étaient présents et M. et Mme Thibodeau ont reçu un grand nombre de cadeaux à l'occasion.

—John Ryan était à jouer avec un autre compagnon dans une buvette, lorsqu'il tomba et se brisa la jambe droite. L'ambulance fut appelée et le blessé a été conduit à l'hôpital de Troy, où il recevra les traitements voulus.

—Les fondations pour le nouveau théâtre qui est à se construire avancent rapidement.

—Trois enfants sont morts de la diphtérie, samedi dernier, en cette ville, et plusieurs autres cas se sont déclarés.

—Chs Clark, gérant au magasin de vêtements confectionnés de Lewis, rue White, a eu une expérience qu'il se rappellera longtemps. Samedi soir, après le magasin fermé, Clark entra chez lui. Mais dans le passage, il fut rencontré par un homme. Il lui ordonna de sortir, mais vit que l'intrus ne voulait pas l'écouter. Bien plus, celui-ci se lança sur lui à coups de poings et de pieds. Clark se serait fait battre sans l'arrivée de MM. A. Miller et Jos. Gendron, qui lui portèrent secours. L'agresseur n'est autre qu'un nommé Soulière qui n'a pas sa raison.

—Les nominations républicaines pour cette ville sont : pour maire, James H. Mitchell ; pour commissaire de police, John N. Blais.

1er quartier—Inspecteur—supervisor—Henry Hoffman, échevin Télesphore Riberdy ; commissaire d'école, William Wilson.

2e quartier—Inspecteur — supervisor —Mat. Platz ; échevin, Arthur E. Smith; commissaire d'école, Mitchell Rosenthall.

3e quartier—Inspecteur — supervisor —John W. Veigale ; échevin, Jérôme Garland ; commissaire d'école, Chs S. Best.

4e quartier—Inspecteur — supervisor —John T. Higgin ; échevin, long terme, Wm A. Stewart ; échevin, court terme, Joseph Grober ; commissaire d'école, Walter S. Dotly.

5e quartier — Inspecteur—supervisor, —Ed. McCreary ; échevin, Ralph. Homby ; commissaire d'école, James Butterwork.

6e quartier — Inspecteur—supervisor, —Wm. Courchaine; échevin, William B. Clark ; commissaire d'école, Edward M. Bell.

—A une assemblée de la société St Jean-Baptiste qui a eu lieu ces jours derniers, il a été décidé de donner un bazar dans le courant de l'hiver. M. T. C. Dandurand, le président actuel, est à faire tous ses efforts pour faire réussir son projet. Nous lui souhaitons bon succès.

MAINE

LEWISTON—Mgr l'évêque Heley de Portland, est venu administrer le sacrement de Confirmation à l'église St Pierre. Plus de trois cents enfants, garçons et filles, ont été confirmés.

—Le R. P. Grolleau a annoncé que la visite qui a lieu tous les ans au cimetière se fera dimanche prochain, dans l'après-midi.

NEW-HAMPSHIRE

MANCHESTER. — L'agent de police, Joseph Archambault, était, lundi dernier, sur la piste d'un gibier fort difficile à prendre. Ce fut un vrai turc qu'il rencontra, à McGregorville, lorsqu'il mit la main au collet de George Jacques, camionneur. Jacques était recherché pour une série de vols dont on l'accusait. Au moment où l'agent arrêta Jacques, celui-ci lui opposa une résistance désespérée. Jacques était sur son terrain, près de sa grange, rues Main et Wayne, et il attaqua Archambault à coups de poings et de pieds, contrairement aux règles de l'art du pugilat. Si l'agent n'avait pas eu son bâton, la partie n'aurait tout probablement pas tournée en sa faveur. Mais quelques coups bien appliqués du stick d'Archambault, triomphèrent de l'ennemi.

Jacques est accusé de complicité dans le vol d'une centaine de bons de boulangers. Un nommé Laplante volait ces bons et Jacques les lui achetait. Laplante ayant fait des aveux, l'arrestation de Jacques a été décidée. On a vu avec quelle peine et misère, cette arrestation a été opérée. Jacques, dans la lutte, a reçu de sérieuses blessures à la tête. Quant à l'agent, il a un oeil au beurre noir, le nez aplati, et il aura à se procurer un nouveau costume aux dépens de la municipalité. Celui qu'il portait n'est plus reconnaissable tant il a reçu d'accrocs et de déchirures.

—On peut parler sans débourser d'argent, mais il faut payer pour annoncer. Les gens sensés n'annonceraient pas un article qui ne serait d'aucune valeur. Les gens sans scrupule peuvent imiter ces articles sans dépenser beaucoup d'argent. Voulez-vous avoir le véritable article que vous demandez ou la contrefaçon ? Insistez pour avoir ce que vous demandez. n

John Murphy & Cie

Si vous avez Besoin de ce qu'il y a de Mieux

A BON MARCHE

Vous le Trouverez dans tous les Departements de notre Magasin

NOUVELLES SOIES DE FANTAISIE

La plus belle collection de soie qui ait jamais été exposée en vente.

NOUVELLES SOIES CORDÉES, CARREAUTÉES, la "dernière nouveauté." Couleurs de choix. Prix seulement $1.25 la verge.

NOUVELLES BELLES SOIES TAFFETA CARREAUTÉES, dans toutes les nouvelles couleurs, deux lignes spéciales, à 85c et $1.00 la verge.

NOUVEAU SATIN MERVEILLEUX BROCHÉ DE FANTAISIE, fond noir, dessins brochés et toutes les couleurs les plus nouvelles, étoffes de choix à $1.00 et $1.25 a verge.

NOUVELLES SOIES RAYÉES DE FANTAISIE, noir et blanc, bleu-marin et blanc, et dans toutes les couleurs les plus nouvelles. Prix depuis 50c la verge.

NOUVELLES ETOFFES A ROBES

Nous venons d'exposer cinq caisses des dernières nouveautés.

PATRONS DE COSTUMES DE PARIS, DE CHOIX, pas deux semblables. Prix de $15.00 à $25.00 le patron.

Assortiment choisi de DRAP COVERT, pure laine, en couleurs unies et shot. Prix depuis 50c la verge.

NOUVEAUX TWEEDS A COSTUMES, un grand choix dans tous les mélanges les plus nouveaux. Depuis 50c la verge.

NOUVELLES SERGES NOIRES ET BLEU-MARIN, couleurs garanties non changeantes. Depuis 30c la verge.

Les commandes de la campagne executées avec soin. Echantillons envoyés sur demande.

John Murphy & Cie

2343 rue Ste Catherine, angle de la rue Metcalfe.

Argent comptant. Téléphone 3833.

MAGASIN DE CHEVEUX DE PALMER'S

LE PLUS GRAND AU CANADA

ARTICLES DE COIFFURES

Les meilleurs seulement. Une ligne très supérieure. Perruques. Cheveux ondulés. Toupets. Tresses. Ajustement Parfait.

1745 Rue Notre-Dame

Confection Parfaite.

Si l'Etiquette sur le flac

PETITES ANNONCES

...TARIF...

Eleves demandés, Emploi demandé, Chambres à louer, Trouvé — 20 Mots pour 10 Cents (1c par mot extra)

Situation vacante, Servante demandée, Maison a louer, A vendre, Propriété a louer, Perdu — 25 Mots pour 25 Cents (1c par mot extra)

"Personnel," 2c par mot

EMPLOI DEMANDE

COUPLE—Un couple marié, sans enfants, demande place, la femme comme cuisinière et l'homme pour ouvrage général. S'adresser 215 rue Wolfe. 288—2

EMPLOI DEMANDE — Un faiseur de patrons (pattern maker) demande de l'ouvrage. Ecrire P. A. E., LA PRESSE. 288—2

FILLE—On trouvera une fille de cuisine au No 30 rue Cadieux. 289—1

JEUNE HOMME—Un jeune homme, parlant anglais et français, demande position comme commis ou teneur de livres. Références. S'adresser 519 rue St Jacques. 289—2

JEUNE HOMME — Un jeune homme ayant fait son cours commercial, parlant les deux langues et sachant très bien la sténographie et la clavigraphie, désire une situation. Ecrire B. L. D. "La Presse". 286—5

MENAGÈRE—Une personne âgée demande position comme ménagère. S'adresser 1 8 Visitation (2e étage). Références fournies. 287—3

SERVANTE — Une personne demande place dans une famille sans enfant, pas de lavage, pouvant faire l'ouvrage général et la couture. 427 Amherst. 288—2

UN HOMME d'âge moyen, sobre, travailleur, connaissant suffisamment l'anglais, bonne instruction dans le français, demande emploi dans magasin, bureau, etc., références. S'adresser à G. A. L., St Jérôme, Co. Terrebonne. 289—1

ELEVES DEMANDES

CORRIGEZ-VOUS—Langue française, grammaire, composition, prononciation, littérature, etc., latin et grec. Anglais enseigné par la conversation. Chaque sujet $2.50 par mois. Les plus hautes références. The Oroiard School of Languages, 2144A rue Sainte-Catherine. 289—3

ELEVES DEMANDÉS—Un professeur d'expérience demande des élèves pour le piano. Prix modérés. A domicile si préféré. S'adresser 303A Sanguinet, près Ontario. 11,13,15

SITUATIONS VACANTES

UN DEMANDE un apprenti boulanger ayant un peu d'expérience au No 263 rue St-Charles-Borromée. 288—2

UN DEMANDE une modiste pour robes parlant les deux langues et pouvant servir au comptoir au besoin, au No 257 rue Queen 1, Sainte-Cunégonde. 288—2

ON DEMANDE une servante générale au No 383 rue St Hubert. 288—2

ON DEMANDE une servante, 300 rue St Antoine. 288—2

ON DEMANDE une servante générale au No 1078 rue St Denis. Références exigées. 288—2

ON DEMANDE des hommes pour prendre des commandes dans toutes les villes du Canada. Pas de salaire ou commission pour commencer. Place permanente. L'expérience n'est pas nécessaire. Adressez-vous maintenant à Lake Frère & Cie., pépiniéristes et graineliers, Montréal. 248—Mar—n

ON DEMANDE opératrices pour les chemises, pantalons et (overalls). The Standard Shirt Co., Limited. 5,7,9,11,13,15,18,20,22,27,29

ON DEMANDE une femme pour buanderie, connaissant très bien la repassage. S'adresser No 1337 rue Ste Catherine, Arcade Cafe. 289—1

ON DEMANDE des filles de salle. S'adresser au No 2356 rue Ste Catherine, à l'Arcade Café. 289—1

ON DEMANDE immédiatement un barbier. S'adresser au No 164 rue Centre. A. Beaudoin. 289—1

ON DEMANDE une servante générale sachant parler anglais, au No 342 rue Sherbrooke. 289—1

ON DEMANDE une servante dans une petite famille, pas d'enfants, bonne place pour une bonne fille, 725 rue Berri. 289—2

ON DEMANDE un "bell boy," parlant les deux langues, à l'Hôtel Lalonde, 59 Carré Chaboillez. Références requises. 289—1

ON DEMANDE immédiatement une jeune servante âgée d'environ 20e ans, pour ouvrage général, au No 31 Shuter. 289—1

ON DEMANDE une fille pour travailler dans un magasin et aider au ménage. Elle devra parler l'anglais et coucher chez elle. Adresse 291 Dorlonier, après six heures. 289—1

ON DEMANDE des bons menuisiers, 1060 rue St Laurent. 289—1

ON DEMANDE une bonne servante au No 1044 rue Visitation. Bons gages donnés et références exigées. 289—1

ON DEMANDE une jolie fille de pas plus de 21 ans pour une salle de chats, aussi acheter des fixtures. Ecrire S. L. E., bureau de LA PRESSE. 289—1

ON DEMANDE $12 par mois — immédiatement, une servante générale sachant faire la cuisine, lavage et repassage, pour aller à la campagne près de la ville. S'adresser 319 rue Sherbrooke; avec bonnes références. 289—1

ON DEMANDE une servante générale pour famille de 4 personnes, pas de lavage ni de passage. 94 rue St Hubert. 289—2

ON DEMANDE une jeune fille servante qui sait parler l'anglais. Pas de lavage. 2,882 rue Ste Catherine. 289—1

ON DEMANDE une personne compétente pour faire des habits pour un tailleur qui fait des vêtements sur commande. S'adresser à J. Simon, 77 rue St Alexandre. 289—1

ON DEMANDE une bonne fille de chambre, pas de lavage, bons gages; références exigées. S'adresser à 410 rue Sherbrooke. 289—2

ON DEMANDE une servante générale, petite famille, au No 485 rue St Denis. 289—1

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE immédiatement un boulanger ayant de l'expérience. Bons gages. S'adresser à Wm. Lamb, Côte St Paul. 289—1

ON DEMANDE une fille pour travailler dans un magasin de cigares. Bons gages. S'adresser 1 Côte St Antoine. 289—1

ON DEMANDE une fille de cuisine au No

LA PETITE MARTYRE

Elle passe la nuit à pleurer craignant que son père soit condamné

CONTINUATION DE SON TEMOIGNAGE

Interrogée par la défense elle répète sa douloureuse histoire.

EMOUVANT RECIT DES AUTRES TEMOINS

De notre correspondant particulier

Sherbrooke, 13 — Il est dix heures et demie, lorsque l'audience commence. Le premier témoin est la petite Célina. L'enfant a l'air plus rassuré qu'hier, et elle ne semble pas se douter que cette dernière partie de son témoignage sera la plus difficile. En effet, la petite fille est, ce matin, le témoin de la défense, et il n'y a aucun doute qu'elle va être pressée de près par l'habile avocat des accusés. On a remarqué que chaque fois que M. Bélanger a consulté ses clients, c'est toujours à la prisonnière qu'il s'est adressé. Le petite Célina a passé, nous dit-on, une partie de la soirée à pleurer à l'hôpital. Elle ne voudrait pas voir son père condamné.

Interrogée par la défense : Ma grande mère s'appelle Zoé Grandmont, je ne me rappelle pas que personne ait écrit à mon père pour venir me chercher pendant que j'étais chez ma grande mère. Lorsque mon père est venu me chercher, il m'a embrassée. J'avais une valise lorsque je suis arrivée chez mon père. Elle contenait des robes, des bas, d'autre linge. J'avais deux paires de chaussures, lorsque les sauvages sont venus chez nous. C'était avant Noël, lorsque maman a été malade. C'était moi qui faisais le ménage avec Henri et François. Chez nous, je lavais le linge et je balayais la place. C'était dans la maison où à la porte que je me mettais pour laver. Cela était forçant de laver, mais cela ne me rendait pas malade. Le lavage durait une heure, je n'ai jamais lavé dans l'hiver. Le bois que je charroyais ne me forçait pas. L'eau que j'ai été chercher au puits ne me forçait pas. L'eau que je portais par petits seaux, ne me fatiguait pas. Dans l'hiver, maman faisait chausser François, mais elle ne voulait pas que je me chausse, elle me disait que lorsque mes chaussures seraient usées, elle ne m'en achèterait pas d'autres. Dans l'automne, maman n'a pas voulu non plus me laisser chausser. C'est au commencement de l'hiver que j'ai été cherché du bois nu-pieds. Il y avait de la neige. Mon père était à la maison, je ne me rappelle pas si c'est mon père ou ma mère qui m'a envoyée chercher du bois nu-pieds sur la neige. A partir du commencement de l'hiver, je n'ai plus mangé avec mes petits frères et mes petites soeurs. C'est maman qui ne voulait pas que je mange avec eux. Au commencement de l'hiver, avant que je fusse malade, maman ne voulait pas que je l'aidasse à faire le ménage. C'est maman qui ne voulait pas que je descendisse du grenier. Je ne mangeais que des patates et de la galette sèche, tandis que les autres enfants mangeait de la viande. Je couchais par terre, abrillée avec un capot. Maman ne voulait pas que je me servisse des poches qui étaient sur le plancher, pour m'abrilier. Elle ne m'a jamais dit de ne pas m'en servir.

J'ai couché environ trois mois avec ma petite soeur Angélina, dans le grenier, puis celle-ci est descendue en bas, et François s'est emparé de la couchette, et j'ai couché par terre. Ma mère a enlevé la paillasse qui était dans la couchette, après que ma petite soeur est descendue en bas et la veille, François a pris la sienne et l'a placée sur la couchette et moi j'ai couchée par terre. Je ne me suis pas plaint à ma mère, parce qu'elle savait ce qui en était. François le lui avait dit. Il y avait quelque fois du lait sur la table. Quelque fois j'en buvait. Mes petites soeurs ont été malades, mais elles n'avaient pas de mal à la tête. Je ne sais ce qu'elles avaient. Lorsque Angélina est venue me voir chez M. Roy, elle avait mal à la tête. Le matin que je me suis gelé le pied, j'ai été dehors deux minutes, puis maman m'a mis le pied dans l'eau froide, puis elle m'a graissé avec du saindoux. Après que j'ai eue mal au pied, elle m'a donné des remèdes, mais je ne sais ce que c'était. Je mangeais sur une table à part. Ma mère ne voulait pas me laisser manger avec les autres. Elle disait que je puais trop. Je n'ai mangé de la viande qu'une fois dans l'hiver, la veille de mon départ de chez nous, le lendemain de la visite de M. le curé. Lorsque M. le curé est venu, au Jour de l'An, ma mère m'a fait monter au grenier en disant que l'année prochaine, je ne le verrais pas.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La petite Célina a continué comme suit, à répondre aux questions de l'avocat de la défense :

Lorsque ma mère m'a battue à coups de fouet, elle m'a fait mal. J'ai entendu mon père dire à ma mère qu'il aimerait mieux que ce fut sa fille qui fut morte que son veau.

Lorsque m'a mère m'a frappée à coups de pied, j'étais debout, près de l'escalier, et je suis tombée par terre. Je ne faisais rien lorsqu'elle m'a frappée. J'ignore pourquoi elle m'a ainsi frappée. Elle était chaussée avec des souillers mous à semelles.

Une autre fois ma mère m'a donné un coup de plat à vaisselle sur l'oeil. Une fois que Mme Blanchette était venue à la maison, ma mère, après le départ de cette dame, est montée au grenier pour me gronder parce que j'avais remué pendant la visite de cette femme. Elle dit que l'on ne faisait passer pour malade et qu'il ne devais pas faire de bruit.

François, lorsqu'il m'a mis du feu dans la bouche, a pris un charbon dans le poêle sur le couvert d'un seau, puis il m'a dit d'ouvrir la bouche et m'a placé ce charbon sur la langue. Il m'a mis aussi un autre morceau de charbon sur la langue. Je n'ai pas refusé d'ouvrir la bouche. Ma mère a dit à François de ne pas faire cela, mais il a répondu qu'il fallait que j'en mange. Ces charbons étaient chauds et je ne les ai gardés dans ma bouche jusqu'à ce qu'ils fussent froids.

L'enfant montre sa langue aux jurés.

Après que François m'eût mis le deuxième charbon, ma mère n'a rien dit. C'est après que j'ai eu le pied gelé que cela est arrivé. C'est aussi après qu'il m'a attaché la langue avec un fil que François m'a mis des charbons dans la bouche.

Une autre fois, François m'a tiré par les cheveux en présence de ma mère qui n'a rien dit. Je n'ai pas crié parce que je craignais trop. C'est pendant que j'étais en haut qu'Henri m'a mis un pois dans le nez, ma mère ne l'a pas vu faire. Je ne sais qui a appris ce fait à ma mère. Henri m'a mis un autre pois dans le nez, une autre fois. J'étais couchée par terre lorsqu'il m'a mis ces pois dans le nez. J'ai un oncle du nom de John Shéney qui demeure à Saint-Georges de Windsor. Cet oncle est venu me voir pendant que j'étais chez M. Roy et il a répété alors que ma mère lui avait dit que je m'étais écrasé le pied avec une bûche. Il a dit que ce morceau de bois était contre l'escalier. Je ne me rappelle pas où était ce morceau de bois lorsque j'étais chez mon père. Quelquefois c'était François qui me faisait monter au grenier, d'autre fois c'était maman. Celle-ci ne voulait pas que je demeure en bas. J'ignore pourquoi, elle ne voulait me permettre de demeurer en bas. Une fois, dans le champ, mon père m'a donné des coups de pied qui m'ont jeté par terre.. Il m'avait dit de m'en aller à la maison, mais ne l'ayant pas entendu je n'ai pas obéi à son ordre et c'est pour cela qu'il m'a donné des coups de pied. Une fois, François m'avait donné des coups de pied qui m'ont fait tomber sur le poêle. En tombant je me suis fait mal au front. Je n'avais rien fait à François. Maman a vu faire mon frère. Elle a dit à François qu'il ne devrait pas faire cela.

C'est dans l'été que le veau est mort et c'est dans l'hiver que mon père a dit : Qu'il aurait mieux aimé perdre sa fille que son veau. J'étais au grenier lorsque papa a dit cela à ma mère. Mon père ne m'a pas embrassé au Jour de l'An. Maman a apporté des bonbons et elle m'en a donné ma part. Je ne me rappelle pas si j'ai mangé avec les autres au Jour de l'An. M. l'avocat Leblanc est venu deux fois à l'hôpital me questionner au sujet de cette affaire. Les Soeurs ne m'ont pas parlé de cette affaire. Je disais que je m'étais écrasée le pied parce que j'avais peur de retourner chez moi. Ma mère ne m'a jamais dit de raconter que je m'étais fait mal avec une bûche, et la petite Célina termine ici son témoignage.

Parmélie Roy, âgée de 32 ans, épouse de Ludger Roy, prend ensuite place à la barre des témoins. Madame Roy dit : Je connais les prisonniers depuis douze ans. Je n'ai pas connu la première femme de M. Lapierre. C'est chez moi que l'enfant a été conduite. C'est moi qui l'ai soignée. C'est M. D. Robitaille qui a amené l'enfant chez moi. C'est moi qui a servi de garde-malade à l'enfant pendant que le docteur la soignait. L'enfant était très maigre et ressemblait à une morte. En arrivant, je lui ai donné de la soupe au riz et un biscuit. Il était midi lorsqu'elle a mangé. Le soir elle a renvoyé sa nourriture. Le médecin est arrivé sur ces entrefaites et lui a donné des toniques. J'ai continué à la soigner et ça pris beaucoup de temps avant qu'on pût la laisser manger à sa faim. Elle est partie de chez moi pour l'hôpital le mercredi suivant. C'est le 16 février qu'elle est arrivée chez moi. Elle a demeuré à peu près deux mois à la maison. Je n'avais pas de servante, mais j'avais ma belle-mère avec moi. J'ai toujours donné tous mes soins à l'enfant. Lorsqu'elle est partie de chez moi, elle commençait à engraisser. J'ai demandé à l'enfant ce qu'elle avait sur le pied, et m'a répondu que sa mère lui avait dit de dire que c'était une bûche qui lui était tombée sur le pied. Lorsque le médecin est venu, elle lui a dit la même chose. Le médecin lui a dit que son pied paraissait avoir été gelé. Elle a répété de nouveau que c'était une bûche. Le médecin lui a dit de dire la vérité. Elle a déclaré alors qu'elle s'était gelé le pied dans le grenier. Ses parents, a-t-elle dit, ne voulaient pas la laisser coucher dans le lit qu'il y avait au grenier.

L'enfant m'a dit que les marques qu'elle avait dans dans la figure provenaient des coups qu'elle avait reçus. L'enfant était tellement maigre que je ne puis dire si les marques bleues qu'elle portait sur le corps provenaient de coups qu'elle avait reçus ou du fait qu'elle couchait sur le plancher.

C'est en lui donnant à manger que je me suis aperçu qu'elle avait mal à la langue. Elle m'a dit que c'étaient des charbons que son petit frère lui avaient mis sur la langue qui lui avaient cause ce mal. Elle ne se plaignait pas d'avoir mal au nez, mais elle le travaillait constamment. Je l'ai questionnée à ce sujet, mais elle n'a pas voulu me répondre. Je lui ai dit de laisser son nez tranquille ou de dire ce qu'elle avait.

Elle me dit alors que son frère lui avait mis des pois dans le nez ainsi que sa mère.

L'enfant m'a déclaré que son père l'avait battue à coups de pied. Elle m'a déclaré que sa mère l'avait frappée avec un plat. La petite fille m'a dit que son petit frère lui avait attaché la langue avec un fil. A part deux jours, alors que je suis venue à Sherbrooke conduire deux des enfants des prisonniers chez les soeurs, j'ai toujours été avec la petite malade. Les autres enfants ont été placés chez des parents et des connaissances des accusés. Il est venu à la maison beaucoup de monde voir l'enfant. Je n'ai pas eu connaissance qu'il y ait eu des complots de formés, au sujet de cette affaire. Les premiers jours que l'enfant a demeuré chez moi, elle ne dormait pas bien. Lorsque le médecin venait voir l'enfant, je lui faisais part de mes observations. Je suis restée à son chevet presque tout le temps pendant une semaine. Son sommeil était agité et elle pleurait quelquefois en dormant.

En transquestion : "Je suis parente avec la famille Lapierre. La prisonnière est la nièce de mon mari. La dernière fois que j'ai été chez les accusés, c'est la première année de leur mariage. Il y avait dans la maison deux ou trois enfants du premier mariage de Lapierre. Je n'ai rien remarqué d'étrange au sujet des enfants ; les choses paraissaient aller bien. On m'a dit que les accusés étaient pauvres. La prisonnière ne m'a jamais parlé en mal des enfants. D'après moi, Lapierre possède une intelligence ordinaire. C'est M. le curé qui est venu me demander de prendre soin de l'enfant. On a dit que je devais être payée. En premier lieu, je n'avais pas l'intention de me faire payer. On a dit que cela méritait paiement, mais je ne me rappelle pas qui a dit cela. Deux autres enfants de l'accusé ont demeuré chez moi deux ou trois jours. Je ne me rappelle pas si c'est le 18 mars que j'ai mené ces deux enfants à l'hôpital. Lorsque ces deux petites filles sont arrivées chez moi, elles paraissaient en bonne santé. La petite Angélina avait cependant mal à sa tête, elle avait des plaies remplies de matière. L'autre enfant avait aussi un peu mal à la tête. Je les ai graissées avec du beurre. La petite Angélina avait presque toute la tête couverte de mal. J'ai lavé ses plaies. François avait mal au cou ; son mal ressemblait à des frondes. Henri était bien portant. Flore, qui est âgée de quatre ans, est grasse et bien portante. Les autres enfants sont délicats. Je n'ai pas revu les prisonniers depuis leur arrestation. Sheney a dit à la petite fille qu'il avait été voir sa mère et qu'elle lui avait montré la bûche de bois avec laquelle l'enfant s'était écrasée. La petite fille a dit qu'elle ne s'était pas écrasée. Lorsque l'enfant est arrivée chez moi, son pied était fiévreux. Lorsque le médecin est venu chez moi pour soigner l'enfant, il a examiné son pied, puis l'a pansé. Le médecin a envoyé du vin que je faisais prendre à la petite fille. L'enfant a dit que les blessures qu'elle avait à la figure provenait du fait d'être tombée sur le poêle, poussée par François. Son pied était d'un noir luisant et d'un rouge bleuâtre.

Les premiers temps, je ne donnais à l'enfant que du thé de boeuf, du lait et de la nourriture légère. Son pied répandait une odeur de chair corrompue. Les Soeurs de l'hôpital m'ont dit que les enfants de Lapierre avaient la teigne.

Le témoin suivant est M. Louis Provencher. Il est âgé de 48 ans et demeure près de la demeure des prisonniers, à Saint-Georges de Windsor. Il dit qu'il connaît les prisonniers et que leur propriété vaut trois cents dollars environ.

J'étais avec M. Robitaille, chez le prisonnier, lorsqu'il a été chercher l'enfant. C'est M. Robitaille qui m'a demandé de l'accompagner. J'ai dit au prisonnier qu'il n'avait pas besoin d'être surpris de ce qu'on venait chercher l'enfant. Il a répondu qu'il ne la laisserait pas partir. Je lui ai répondu que s'il ne nous la laissait pas emmener, on se servirait de la loi. Il m'a dit qu'on travaillait pour le mettre dans le chemin. Il a bien pu dire : "Puisque vous voulez l'emmener, emmenez-la."

"Maintenant, lui ai-je dit, tu vas venir voir ta femme pour lui dire la même chose." Nous sommes entrés dans la maison et Lapierre a dit à sa femme que nous venions chercher l'enfant. La femme a répondu : "S'ils veulent l'emmener qu'ils l'emmènent." La petite fille était assise derrière le poêle. Dans le temps, il était à peu près six heures de l'après-midi. Ensuite, M. Robitaille a dit : "Je vais aller chercher la voiture", ce qu'il fit. Lorsqu'il revint, la petite fille était prête. C'est M. Lapierre qui a placé l'enfant dans la voiture. Nous sommes alors partis. J'ai arrêté chez moi et Robitaille a continué son chemin. L'enfant avait l'air bien faible. Je l'ai revue ensuite chez M. Roy. La petite fille n'a pas parlé lorsque nous sommes partis.

En transquestion : —

Je connais les prisonniers depuis six ans. Je les visitais. Je voyais les enfants. Je n'ai plus revu la petite Célina après les fêtes. Je me suis trouvé chez Lapierre une fois au repas. Célina ne mangeait pas, elle était assise sur une chaise. La maison de Lapierre est très froide. Il y avait un bon poêle dans la maison. Je ne suis jamais monté au grenier. Je n'ai jamais vu Lapierre maltraiter ses enfants. Je l'ai vu souvent avec le bébé dans les bras. Le prisonnier est un homme d'intelligence ordinaire. Quelques personnes disent qu'il était simple d'esprit. Il était pauvre, mais il pouvait bien vivre. Suivant moi, il était capable de bien se nourrir. J'ai remarqué sur sa table du lard, du pain, de la galette et du thé. Lorsque la petite Célina a été malade, il n'y avait plus de médecin à Windsor.

Si j'avais maltraité mes enfants, je les aurais laissés partir. Je n'ai jamais parlé de cela au prisonnier, parce que je ne voulais pas me mettre en chicane avec lui.

COMMERCE

Montréal, 13 octobre 1897.

FARINES

On signale de nouvelles ventes pour le marché anglais ; la maison Ogilvie aurait vendu 6,000 sacs de fortes pour Aberdeen et 500 sacs pour Londres. La compagnie du Lac des Bois aurait, de son côté, placé 1,000 sacs à Londres. Les prix obtenus, dans les deux cas, seraient très rapprochés des prix du marché local, avec l'avantage des grosses transactions et du paiement immédiat.

Le marché local voit des affaires restreintes, et les prix sont soutenus.

Nous cotons en lots de char :

Farines d'Ontario :

Patentes d'hiver, le quart, $4.75 à $5.

Straight Rollers, le quart, $4.50 à $4.60.

Straight Rollers, le sac, $2.10 à $2.15.

Farines de Manitoba :

Patentes du printemps, le quart, $5.40 à $5.50.

Fortes, premières marques, le quart, $5 à $5.25.

Secondes, fortes, le quart, $4.50 à $4.75.

Inférieures, le quart, $2.65 à $2.90.

GRAINS

Le blé a été faible, hier, à Chicago, et à un moment donné, on a cru à une quasi-panique; mais les nouvelles reçues des ports constatant la continuation des achats de l'étranger ont ranimé la confiance et les cours ont repris une partie du terrain perdu. Des ventes considérables en liquidation par des porteurs de blé qui perdaient patience ont été faites pendant la baisse.

Le ton, en clôture, était soutenu. Le blé sur décembre a ouvert à 90 7-8 et, après être descendu à 89 5-8, il a clôturé à 90¼ cents. Le blé sur mai est descendu à 88 5-8 et clôturé à 89 1-8 cents.

A Liverpool, le blé sur décembre avait ouvert à 7s 4 3-8d et clôturé à 7s 4, perdant 3-8d; le blé sur mai avait ouvert à 7s 3d et clôturé au même cours.

On télégraphie de Winnipeg que la halle au blé de Winnipeg doit prendre aujourd'hui en considération une lettre de la halle au blé de Montréal, demandant que la classification du blé de Manitoba pour l'exportation soit réduite à quatre classes, afin que l'on puisse avoir quatre classes extra pour les blés d'Ontario et de Québec.

Sur notre marché, on a vendu, hier, de 80 à 100 mille minots de blé d'Ontario et de Manitoba, aux prévus prix. La demande en avoine est meilleure; mais les acheteurs pour l'exportation ne veulent payer que 28 cents au maximum pour l'avoine blanche No 2, par 34 livres en entrepôt. Pour le marché local, on obtient 26¼ et 26½ cents. Les pois ont baissé de ½ cent ; on offre 58½ cents pour les pois No 2 et les vendeurs demandent 54 cents. Le sarrasin est demandé à 41½ cents et offert à 42 cents. Le seigle est coté de 49½ à 50 cents et l'orge à moulée, nouvelle récolte, de 35 à 38 cents.

BEURRE ET FROMAGE

Marché peu actif en beurre pour l'exportation ; on cote 18 à 18½ cents à la campagne et 18½ cents à Montréal, pour le beurre frais de beurreries.

Le fromage de la province, de septembre, fait 9 cents pour choix et de 8¾ à 8¾ cents pour les lots qui n'atteignent pas la première qualité.

Ingersoll, Ont., 12 octobre — En vente, 1560 meules, première quinzaine de septembre. Prix offerts, 9 à 9 3-16 cents; pas de vente.

Belleville, Ont., 12 octobre — Vingt fromageries ont offert 1730 fromages blancs et 500 colorés. Prix offert 8 7-8 cents ; pas de vente.

Campbellford, Ont., 12 octobre — En vente, 1060 meules. Ventes, 160 à 9 cents.

Madoc, Ont., 12 octobre — En vente, 5,360 meules. Pas d'enchères ; pas de vente.

—Si vous désirez renouveler et renforcer votre chevelure, servez-vous de la préparation connue sous le nom de LUBY. 1Ms—z—n

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants. 25 cents la bouteille. 247—1 M v—n

—Modes fashionnables, haute nouveauté en chapeaux garnis, chapeaux de deuil une spécialité ; une modiste de première classe, pour la confection des robes et manteaux, est attachée à l'établissement. — Mme H. POITRAS, 1989 rue Notre-Dame. n

DOULEUR SOULAGEE

Les souffrances qu'on endure quand on attend quelque chose pour soulager la douleur causée par une brûlure accidentelle, une entorse ou une blessure devraient vous convaincre de la nécessité de toujours avoir une certaine quantité de "Quickcure" à votre portée. Il soulage instantanément et guérit promptement, car aucun microbe ne peut empêcher les plaies de se cicatriser ni causer l'inflammation quand on se sert de "Quickcure".

—F. PAQUETTE, chirurgien dentiste. — Extraction gratuite les lundis. 249 Saint-Laurent. 215—Ms—n

DEPECHES COMMERCIALES

Londres, 13 octobre — Ouverture. Chargements à la côte, blé sans affaires, en baisse de 3d; chargement en route, blé peu tranquille, en baisse de 3d ; No 1 du printemps, octobre-novembre, 26s 9. Marchés anglais de province en hausse de 6d à 1s. Mais à la côte tranquille et soutenu ; en baisse de 3d ; mais en route facile, en baisse de 3d. Américain mélangé, octobre novembre, 12s 6. Avoine américaine rapide, novembre, 13s 4½. Paris, blé octobre, 29 frs 25 ; novembre, 28 frs 60. Farines, octobre, 61 frs 90 ; novembre 61 frs marques françaises de provinces tranquilles.

Liverpool, 13 octobre — Ouverture. Blé disponible soutenu No 1 California, 7s 11½ à 8s 1. Blé à livrer soutenu, octobre 7s 4¾ ; décembre, 7s 3½ ; mai, 7s 2½. Mais disponible tranquille ; américain vieux, 3s 1½ ; mais à livrer soutenu ; octobre, 3s 1 3-8 ; novembre, 3s 2¼ ; décembre, 3s 3. Farines fortes de Minnéapolis, 23s 6.

Liverpool, 13 octobre, 12 heures 30 p.m. — Blé disponible tranquille. Mais disponible tranquille. Saindoux, prime western, 22s 6d. Blé No 1, Californie, 7s 11½ à 8s 1d. Mais américain mélangé, vieux, 3s 1½. Beurre des Etats-Unis, finest, 90s ; do, bon, 6os.

Liverpool, 13 octobre — Clôture. Blé à livrer à peine soutenu ; octobre, 7s 3¾ ; décembre, 7s 3 3-8 ; mai, 7s 2 ; mais disponible terne ; américain vieux, 3s 1½. Mais à livrer tranquille ; octobre, 3s 1¼ ; novembre, 3s 2¾, décembre, 3s 2¾ ; farines fortes de Minnéapolis, 23s 6.

Londres, 13 octobre — Clôture Blé à la côte sans affaires ; en route un peu plus facile ; No 1, Californie, octobre novembre, 38s vendeurs. Mais à la côte tranquille; en baisse de 6d, en route facile. Danube disponible, 18s 6. Américain, do, 18s 6.

Liverpool, 13 octobre — Câblegramme spécial à MM. C. Meredith et Cie — La température dans l'Argentine est favorable à la récolte ; il pleut. Blé en baisse de ¼d, soutenu; a ouvert faible mais est maintenant plus ferme. Mais en baisse de 3-8 d ; soutenu mais sans beaucoup de demande. — Reçu à 10.45 heures a.m.

New-York, 13 octobre — Marché au comptant. Farines soutenues, blé soutenu, roux d'hiver No 2, 98 à 98¼ cents f. à b. Mais soutenu No 2, 32¼ cents. Avoine soutenue ; seigle soutenu, 51 à 55 cents. Lard salé soutenu, $5.85 à $6.30 ; saindoux tranquille, nominal, $4.55 ; suif tranquille, 3½ cents.

Chicago, 13 octobre — Spécial — Le blé a ouvert soutenu, puis il a baissé sur la nouvelle de la baisse à Liverpool. Ensuite, la continuation de la demande pour l'exportation avec ventes actives à New-York a fait remonter les cours. A midi, on cote blé sur décembre 90 5-8 à ¾ ; sur mai, 89 3-8 à 89½ cents. Mais sur décembre, 27 7-8 cents.

Toronto, Ont., 13 octobre — Marché tranquille. Farines tranquilles, son plus facile. Straight Rollers, cotées pour exportation, $3.85 ouest et $4 à $4.10 Toronto. Blé modérément actif et plus faible ; ventes de blanc et roux d'hiver à 78 cents frets élevés et 79 cents frets moyens. Vente de 30,000 minots No 1 dur de Manitoba à 80¾ cents Fort William ; coté 85 cents Goderich. Son tranquille, $7.50 ouest, $8 frets moyens ; gru, $11.50 à $12 ouest. Sarrasin soutenu ; ventes à 30 cents ouest et 33 cents est. Orge terne ; offres restreintes; No 2 coté 31 cents et orge à moulée vendue 25 cents frets moyens. Avoine soutenue ; vente de blanche à 21 cents, frets élevés et à 21½ cents frets moyens. La mélangée est cotée de 20 à 20½ cents frets élevés. Pois sans changement ; ventes à 44 cents nord et ouest. Farines d'avoine tranquilles, prix fermes, de $2.90 à $3.10 en lots de char, sur wagon. Malle en assez bonne demande, prix faciles à 28 cents offert ouest ; détenteurs demandant 30 cents. Seigle terne ; offres assez bonnes ; lots de char vendus à 41 cents frets moyens.

INVENTIONS BREVETEES

et marques de commerce enregistrées dans tous les pays.

OWEN N. EVANS, TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

Ecrivez pour avoir des renseignements plus complets. 293—1M v—n

PAR RAE & DONNELLY

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

VENTE A L'ENCAN

— DE —

Meubles neufs et d'occasion, ameublements de maison, Tapis, etc.

Vendredi après-midi, le 15 Octobre

A NOS SALLES,

241 et 243 rue St Jacques.

Nous vendrons un magnifique assortiment d'ameublements de salon, fauteuils, tables de centre, table et chaises de salle à manger, buffets, sets de chambre à coucher, cadres, rideaux, couvertes, draps, couvrepieds, confortables, etc., etc. Aussi, meubles d'occasion, divers ustensiles de cuisine, vaisselle, etc. Vente à 2 heures p.m.

RAE & DONNELLY, Encanteurs. 289—2

DANS L'AFFAIRE DE

WILLIAM T. COSTIGAN

Faisant affaires sous les noms et raison de W. T. Costigan & Co., et The Scistar Abestos Manufacturing Co., Failli.

Des soumissions cachetées marquées "Re W. T. Costigan" seront reçues au bureau du soussigné, 181 rue St Jacques, Montréal, jusqu'à

Mid, Mercredi, le 20 d'Octobre 1897,

pour l'achat de l'actif suivant de la faillite, savoir :

1.—Fonds de commerce comprenant articles en amiante, accessoires et couvertures, cartons de pât, "Mill Board" amiante en feuilles, garnitures pour la vapeur, "Steam Packing," garniture de magasin de navires, etc., magasin de magasin, aux Nos 7, 9, 25 et 31 rue St Pierre, se montant à environ $11,814.27

2.—Matériel roulant 250.00

3.—Meubles et garnitures de bureau, au No 196 rue St Jacques, d'après l'inventaire à 826 75

$12,391.02

Les soumissions devront être faites à tant dans la piastre sur le montant d'après l'inventaire et pour le tout en bloc ou séparément pour chaque lot.

On ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Conditions comptant sur livraison. Un chèque accepté au montant de cinq pour cent devra accompagner chaque soumission, lequel sera confisqué au profit de la faillite si la soumissionnaire heureux ne remplit pas les conditions de son achat.

On peut voir l'inventaire et obtenir d'autres renseignements au bureau du soussigné et on peut examiner le stock en se présentant au même endroit.

JOHN HYDE, Curateur.

Montréal, 11 octobre 1897. 11—13—15

Province de Québec, District de Montréal. } Dans la COUR SUPERIEURE No 803.

Letitia Rowand, de Cheltenham, en Angleterre, Henriette S. Rowand, de la ville de Toronto, dans Ontario, Henry Rowand, de Rossland, dans la Colombie Anglaise, Mathew A. Hearn, avocat et Conseil de la Reine, des cité et district de Québec, et Margaret Rowand, de la dite cité de Québec, veuve de feu Alexandre Rowand, Demandeurs.

Jacques Grenier, marchand, Alphonse Leclaire, marchand, Charles Lacaille, marchan , George S. Brush, marchand, William Francis, gentilhomme, Toussaint Préfontaine, marchand, tous des cité et district de Montréal, et Arthur Prévost ci-devant des cité et district de Montréal susdit. Défendeurs.

Il est ordonné au défendeur Arthur Prévost de comparaître dans un mois.

Montréal, 12 octobre 1897.

289—2 AUG. BERTRAND, député-protonotaire.

CONVOCATION des CREANCIERS

Province de Québec, District de Montréal. } Cour Supérieure de la Province de Québec.

No 157

Dans la faillite de PROSPER LAPLANTE, commerçant de la ville de Lachine, dans le district de Montréal.

Il est ordonné aux créanciers de la dite faillite, de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, au Palais de Justice, à Montréal, le vingtième jour d'OCTOBRE courant, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteurs aux biens de la dite faillite.

Montréal, 11 octobre 1897.

L. H. COLLARD, Député Prot., C. S.

289—1

CONVOCATION des CREANCIERS

Province de Québec, District de Montréal. } Cour Supérieure de la Province de Québec.

No 156

Dans la faillite de AARON THOMAS MARTIN, fleuriste, et commerçant des cité et district de Montréal.

Il est ordonné aux créanciers de la dite faillite de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure, dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, au Palais de Justice, à Montréal, le dix-neuvième jour d'octobre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la domination d'un curateur et d'inspecteurs aux biens de la dite faillite.

Montréal, 11 octobre 1897.

L. H. COLLARD, Député Protonotaire, C.S.

289—1

$5.00 Vous pouvez obtenir en donnant cinq piastres un billet de saison pour aller aux Bains Laurentiens, bon depuis la date qu'il porte jusqu'au premier mai 1898. L'eau est toujours à la température d'été. C'est le meilleur exercice du monde.

BAINS LAURENTIENS

Angle des rues Craig et Beaudry,

JOURS DES DAMES :—Le lundi matin et le mercredi après-midi. 289—n

CHAQUE PAIRE ...GARANTIE

Nos GANTS-CAPE, couture piquée, de $1.10, sont sans contredit la meilleure valeur à Montréal.

Prix régulier $1.50.

* * *

Jacques Brais & Cie

263 rue St Jacques

Angle du carré Victoria. 289—1

Une Dépêche Spéciale du KLONDYKE

Au Star dit : John F. Maloney, qui vient d'arriver de Dawson, dit qu'il est admis que la Hunker Creek et la Gold Bottom Creek produiront des quantités d'or égales et pourront rivaliser avec les célèbres Bonanza et Eldorado Creek, surtout la Hunker Creek qui est la plus riche au Klondyke. Plusieurs des claims dans cette Creek donneront $2,000 par boîte. A l'Eldorado No 30, un homme dans à peu près 12 heures de temps a sorti $20,000. Au Skookum Gulch, dans les sites 1 et 2, on a retiré $30,000 de deux boîtes.

Il est facile de se représenter les grands avantages qui résulteront pour les hommes qui arriveront là cet automne. Vous pouvez participer aux profits en vous procurant des parts dans la

Montreal Red Mountain Gold Fields Co., ltd,

une compagnie de Montréal, contrôlée et administrée par des capitalistes montréalais, avant que la liste de souscription soit fermée.

Prix actuel $15 par 100 parts Payable $5 par 100 avec l'application et la balance en deux versements mensuels de $5 chacun.

Remplissez le blanc ci-dessous et envoyez-le aux courtiers de la Compagnie.

Montreal Red Mountain Gold Fields Co., Limited

Je souscris par les présentes pour..... parts de la Montreal Red Mountain Gold Field Co., Lim., à $15.00 le cent, et j'inclus.....piastres, la balance payable en deux versements mensuels, à partir de cette date.

.....
Signature.

.....
Adresse.

.....1897.

LA PRESSE

Courtiers Officiels.....

CLARENCE J. McCUAIG & Cie,

1759 rue Notre-Dame, Montréal.

C. ERNEST GAULT,

17, Rue Saint-Jean, Montréal.

Agents en cette ville, H. GOHIER & FILS, et H. PERRIN.

On a besoin d'agents responsables dans tout le pays.

PAR MARCOTTE FRERES

Vente aux Enchères

Blé Endommagé

Nous avons reçu instruction des compagnies d'assurances de vendre aux enchères publiques, à nos salles, 69 rue St Jacques, JEUDI, LE 14 COURANT, à deux heures de l'après-midi, en lots convenables aux acheteurs et absolument sans réserve, environ 3,000 minots de blé endommagé.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 288—2

Vente aux Enchères

Pour le compte de la Banque du Peuple

La terre Prud'homme, située à Notre-Dame de Toutes Grâces, à l'extrémité de Westmount, depuis le chemin de Lachine, jusqu'à l'église de Toutes Grâces, traversée par la rue Sherbrooke, le chemin de la Côte St Antoine et le chemin de fer électrique.

Cette terre contient cent cinquante - cinq lots à bâtir, lesquels seront vendus aux enchères publiques, lot par lot, pour argent comptant et sans réserve, sur les lieux, SAMEDI et LUNDI, les 16 et 18 OCTOBRE, à deux heures chaque jour. Les certificats de dépôts de la banque du Peuple, de 18 et 24 mois, en parts égales, seront acceptés à raison de cinquante cents dans la piastre.

Les chars électriques de la rue Ste Catherine - ouest se rendent directement sur le terrain. On peut voir les plans et obtenir tous les renseignements à ce sujet à nos bureaux, 69 rue St Jacques.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

P. S. — Un bureau sera ouvert sur le terrain, vendredi, 15 octobre, au débarcadère des chars électriques. 2,5,9,13,15,16

Grande Vente à l'Encan sans Réserve

— DE —

Meubles Neufs et de Seconde Main

Vendredi Après-Midi, 15 Octobre

Aux Magasins 1693 et 1695 rue Notre-Dame.

3 magnifiques pianos cottage, 1 piano carré, 13 miroirs glace anglaise, 85 paires de belles gravures, porte-cadres, écran en chêne et bambou, porte-musique, fauteuils et chaises de fantaisie, 25 beaux sets de salon, rideaux en dentelle, portières en chenille, tapis de table, tapis de velours et de Bruxelle à la verge, belles bibliothèques, bureaux, porte-chapeaux, 36 magnifiques sets de chambre en chêne, noyer noir et merisier ondé, lits-corniches, sofas-lits, commodes, matelas, couvertes en laine confortables, 25 beaux sideboards et tables à dîner en chêne et noyer, 10 sets de chaises en chêne, noyer noir, couvertes en cuir, un grand lot d'argenterie, pendules de fantaisie, tables de centre, 40 rouleaux de prélarts anglais, 40 carrés de tapis, grandeurs assorties, beaux garnitures en cuivre, lampes, poêles de cuisine, fournaises, etc., etc., de plus, un grand lot de meubles d'occasion transportés au magasin pour la facilité de la vente, vendredi après-midi.

Vente sans réserve à 2 heures p. m.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 289—2

PAR BENNING & BARSALOU

STOCK DE GROS

— DE —

Marchandises Sèches

A L'ENCAN

Les soussignés ont reçu instructions de MM. Lonsdale, Reid & Co., No 18 rue Sainte-Hélène, Montréal, de vendre à cet établissement

Jeudi, le 14 Octobre, à 11 h. a.m.

en bloc, à tant dans la $, leur stock assorti, bien connu, de marchandises sèches, etc., se montant, d'après l'inventaire, à environ $27,000.

Conditions ¼ comptant, la balance en 2, 3 et 4 mois, avec intérêt à 7 p. c., garanti.

Le stock est maintenant visible.

BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

7-9-11-12-13

PAR M. HICKS & CIE

QUEENS AUCTIONEERS HICKS & CO

Vente la plus ...Attrayante

D'élégants meubles et effets de ménage dispendieux.

Les soussignés ont reçu instruction de

Mme P. KELLY

de vendre à sa résidence, 1072 rue Sherbrooke,

Jeudi Matin, 14 Octobre

tous les beaux meubles et effets de ménage y contenus.

COMPRENANT :

SALON—Piano Baby Grand Heintzman, a coûté $900, deux élégants candélabres en ormol

TEMPERATURE

Toronto, 13—Beau et frais.

Washington, 13—A l'est et au nord de New-York : beau ce soir et jeudi ; plus frais cette nuit ; vents légers du nord tournant à est et au sud.

MONTREAL, 13 Octobre, 1897.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640-1645 rue Notre-Dame :

Aujourd'hui maximum	60
Même date l'an dernier	56
Aujourd'hui minimum	46
Même date l'an dernier	38

D'après le baromètre aujourd'hui : 8 hrs a.m., 30.28 ; 12 hrs m., 30.33 ; 2 hrs p.m., 30.33.

SIR WILFRID

Sir Wilfrid Laurier a pris le train ce matin pour se rendre à Québec.

L'INDEPENDANCE!

Le club de l'Indépendance du Canada se réunit ce soir.

LES ETUDIANTS EN PHARMACIE

C'est ce soir qu'à lieu à l'Université Laval l'élection des officiers des étudiants en pharmacie.

CLUB CONSERVATEUR

Le club conservateur tiendra une assemblée régulière, ce soir, au No 132 rue St Jacques, pour l'élection de ses officiers.

FAILLITE D'UN MARCHAND TAILLEUR

J. P. Kelly, marchand-tailleur, a déposé son bilan. Passif, $10,000. Principaux créanciers : Gault, Frères et Cie. $1,503 ; A. O. Morin et Cie, $575; C. Y. Tranchemontagne, $543 ; banque Nationale, $1,800.

BOARD OF TRADE

Il y aura, cet après-midi, une importante réunion des membres du Board of Trade.

FAUDRA DONNER UN CAUTIONNEMENT

Le juge Mathieu a ordonné à la Standard Life Assurance Co. de donner un cautionnement pour frais au montant de $26,000, dans sa cause hypothécaire contre M. James McShane, attendu qu'elle est étrangère, dans la province de Québec.

L'AGRANDISSEMENT DU MARCHE BONSECOURS

Comme on le sait, il est question, depuis longtemps, d'agrandir la place du marché Bonsecours, en expropriant les bâtisses sises entre les rues Saint-Paul, Claude, Notre-Dame et la place Jacques-Cartier. Or, ces propriétés sont estimées à $276,800, d'après les cotiseurs municipaux ; mais sur ce chiffre la ville possède pour $140,200 de propriétés, de sorte que l'expropriation ne coûterait réellement que $136,600.

TOURNOI DE GOLF

Une centaine de femmes amateurs du jeu de golf sont parties ce matin de Montréal pour aller assister au grand tournoi qui a lieu à Dixie aujourd'hui et demain.

La partie se fait aujourd'hui entre le club de Montréal et celui de Québec. La partie a commencé dès l'arrivée du train et à une heure un lunch a été servi sur les terrains .

ACCUSATION DE PARJURE RENVOYEE

M. le magistrat Lafontaine a renvoyé l'accusation de parjure portée contre Madame Amorylis Mélançon, épouse de Olivier Manseau, par deux femmes, l'une une nommée Joseph Augé, et l'autre une nommée Louise Beaudry.

C'est le dénouement d'une affaire ayant pris naissance à la cour du recorder, dans le cours de l'été dernier, et qui vient de se terminer en cour de police.

AU MONUMENT NATIONAL

Ce soir, M . Philippe Demers donnera sa première leçon d'histoire universelle. Résumé du cours :

1ère partie. — Qu'est-ce que l'histoire ? Ses divisions. Son importance. Principaux historiens.

2e partie. — De la création. De l'antiquité du monde. De l'antiquité de l'homme. De l'unité de l'espèce humaine. Du péché originel. Du déluge.

Ces cours sont gratuits. Les dames sont invitées.

ANNIVERSAIRE HISTORIQUE

Le 13 octobre est une date mémorable pour le Canada. C'est en effet le 13 octobre 1812, il y a 85 ans, que fut livrée, sur les hauteurs de Queenstown, Niagara, la fameuse bataille où le général Brock—sir Isaac—périt, au milieu de son triomphe, en repoussant l'invasion américaine.

LE "LAPRAIRIE"

Le fleuve a cru de dix pouces depuis hier et le "Laprairie" a pu, ce matin, continuer le service entre Montréal et Laprairie.

IL VOULAIT EN FINIR

Un malheureux, du nom de Ralph Murdock, 49 ans, et tonnellier de son métier, demeurant au No 128 rue Amherst, s'est jeté à l'eau ce matin, en arrière des hangars de la ligne Allan, vers 8 heures et demie. On ne sait pas exactement ce qui a pu porter Murdock au suicide. Ce dernier doit la vie à un capitaine de barge, nommé Roderick, et aux constables Fortin et Trudeau, qui l'ont empêché de boire un dernier coup à la grande tasse. On procède à l'enquête.

POUR S'ETRE AMUSE

Un jeune homme du nom de Delisle, s'est amusé, hier soir, dans un café chantant de la rue des Commissaires, avec trois nouvelles connaissances. A peine sorti de l'établissement en question, Delisle est venu se plaindre qu'il avait été assailli et volé par ceux qu'il avait rencontrés. La cause fut confiée aux assistants détectives Picard et Vaughan. L'un des assaillants nommé Robert Hamilton, a été arrêté peu après. On a trouvé sur lui un billet de $5, mais la preuve n'était pas suffisante pour faire condamner l'accusé.

JEUNE HOMME ACCUSE DE VOL

Le détective Gladu a arrêté ce matin, un jeune homme du nom de Henri Naud demeurant au No 338 rue Laval, sous une accusation de vol. Naud paraît-il, travaillait pour la loterie, connue sous le nom de "Sculpture", et a disposé, dit-on, des billes évalués à environ $15, dont il s'est approprié le montant de la vente. Le jeune Naud plaide non coupable. On procède à l'enquête.

L'AFFAIRE TARTE-GRENIER

Jugement rendu à deux heures cet après-midi

Grand nombre de personnes en cour

Un certain nombre de personnes s'étaient rendues de bonne heure, ce matin, dans la salle d'audience de la cour d'assises pour entendre le jugement du juge Wurtele sur la motion faite par la défense dans l'affaire Tarte-Grenier, demandant que la sentence ne fut pas prononcée contre ce dernier, mais qu'on lui accorde un nouveau procès.

Il était 10.35 heures, lorsque le juge Wurtele est monté sur le banc.

M. C. A .Cornellier et son client étaient présents, mais M. Tarte et ses avocats étaient absents.

En réponse à M. L. W. Sicotte, la cour a déclaré qu'elle ne rendrait sa décision qu'à deux heures cet après-midi, attendu que les sténographes n'avaient pas fini de la transcrire.

Un peu avant onze heures, le tribunal a été saisi de la cause en appel de J. E. Fletcher vs. Israël Raymond, condamné par le juge Dugas ,le 28 août dernier, sous l'accusation de cruauté envers son cheval. Toute la séance de l'avant-midi, a été consacré à l'audition des témoins.

Le juge Wurtele a commencé à rendre son jugement en anglais, à trois heures moins vingt-deux minutes.

Nombre d'avocats et de politiciens sont dans la cour.

M. Tarte n'est pas présent en cour.

L'accusé, M. W. A. Grenier, est présent, avec ses avocats, MM. Cornellier et LeBeuf.

L'appel est renvoyé.

Le juge accorde à l'accusé un délai jusqu'à onze heures, demain, afin de permettre à la défense de présenter une autre motion.

LES STENOGRAPHES

Ils travaillent à 20 centins

LE JUGE PAGNUELO

Veut qu'ils suivent le tarif

La grève des sténographes se continue toujours au Palais. Plutôt que de voir retarder leurs procès, les avocats, de consentement, emploient généralement des sténographes officiels, et les paient 20 centins par 100 mots.

Ce matin, l'honorable juge Pagnuelo a exprimé, de son siége, à la cour, ce qu'il pensait de l'incident.

Selon Son Honneur, le tarif en vigueur actuellement, devrait être suivi.

Lorsque ce tarif ordonnait de payer les sténographes vingt centins, il avisait les avocats de payer ce prix.

" Les sténographes vivraient parfaitement bien, s'ils étaient bien payés, à raison de 12 et de 6 centins, à même les dépôts faits par les avocats.

" Depuis que la difficulté est survenue, nous avons fait nos enquêtes sans aucune misère ; j'ai pris des notes plus au long, les avocats ont parlé plus lentement et ont retranché leurs questions oiseuses et inutiles, et en somme, la cour a gagné du temps.

" Je proteste contre ce que certains journaux m'ont fait dire, que je conseille aux avocats de payer 20 centins.

" Je crois que la justice serait administrée aussi bien en l'absence des sténographes officiels qu'en leur présence, du moment que l'on voudrait prendre des mesures nécessaires."

DISPARITION MYSTERIEUSE

Du gardien de nuit de l'Armée du Salut

Il aurait emporté $600 en levant le pied

Il règne tout un émoi ce matin dans les rangs de l'Armée du Salut. Un des principaux officiers de la branche, établie à Montréal, a levé le pied emportant environ $600. L'accusé était le gardien de nuit du refuge connu sous le nom de "Salvation Army Light House", rue des Commissaires.

Nos lecteurs se souviendront qu'il y a environ deux mois, un jeune garçon du nom de James Ham a été condamné à 6 mois de prison, pour s'être sauvé à Québec en possession d'une somme assez considérable appartenant à l'association. L'officier dont on est actuellement à la recherche, était, paraît-il, de connivence avec le jeune Ham.

Ces renseignements nous sont fournis par des personnes dignes de foi.

IL FERA 6 MOIS

Pour avoir volé un jeu de dés

Un nommé Edmond Bourgouin, 34 Grand Tronc, a été arrêté par les assistants détectives Samson et Coleman, pour le vol d'un jeu de dés, la propriété de M. Hilaire Monpetit, hôtelier, au No 65 rue Fulford. Au moment de son arrestation, le prisonnier essayait à vendre le produit de son vol à vil prix à Sainte-Cunégonde. Bourgouin a été condamné ce matin par le juge Dugas, à six mois de travaux forcés.

PROCES BIZARRE

Une vieille personne de 82 ans, poursuit son mari en séparation de biens

Une cause assez singulière a été entendue, ce matin, devant l'hon. juge Pagnuelo.

Il s'agit d'une vieille dame de 82 ans, du nom de Marie Flavie Raymond,poursuivant son mari Louis Prévost en séparation de biens.

Madame Prévost prétend que son vieil époux, aussi âgé de 82 ans, dissipe son bien et met sa fortune en péril.

M. Prévost, proteste contre cette assertion, et résiste aux prétentions de madame.

Les époux sont en ménage depuis 62 ans et demeurent à Saint-Vincent de Paul.

CE NOUVEAU THEATRE

Les contrats, pour la vente du terrain Macdonald, situé au coin des rues Guy et Sainte-Catherine, où il est question de construire un nouveau théâtre, ont été signés aujourd'hui. M. et Mme Frk Murphy, ont signé, au nom du syndicat qui se propose d'exploiter la nouvelle entreprise.

AFFAIRE COCASSE

Un propriétaire enlève les croisées d'une maison pour en faire sortir les locataires

Ceux-ci ripostent en défonçant la porte avec une hache et passent la nuit dans l'immeuble

Il faisait froid

Une scène de nature peu ordinaire s'est passée, ces jours-ci, 48 rue Saint-Norbert.

Dans l'immeuble en question habitait encore jeudi Mme Marcil, dont le mari est commis-voyageur et qui est malade depuis plusieurs mois.

Le propriétaire de la maison est M. Louis Fiopelle, qui demeure à quelques portes de là. Le loyer devait être payé d'avance, mais comme depuis quelques jours on avait notifié aux locataires de M.Riopelle qu'ils eussent à payer entre les mains d'un agent, le loyer de la maison n'avait pas encore été versé pour le mois d'octobre. Mardi dernier, M. Riopelle envoya une circulaire à ses locataires pour les engager à payer désormais entre ses mains. Mme Marcil ne reçut pas cet avertissement parce qu'elle n'ouvrit pas sa porte, suivant son habitude, depuis qu'elle est malade. Grâce à ce malentendu, les choses s'envenimèrent à un tel point, que, dimanche matin, M. Riopelle ferma l'eau à sa locataire sans lui crier gare.

Celle-ci envoya sa garde-malade, Mme Jacob, chez le propriétaire, pour le prier de leur laisser l'usage de l'eau jusqu'au lendemain, où on devait verser le montant du loyer. La chose fut refusée net.

Vers une heure de l'après-midi, Mme Marcil sortit et, quand elle revint, trouva la porte de la maison fermée en dedans. La clef dont elle avait coutume de se servir ne jouait plus dans la serrure. Elle alla en informer sa garde-malade qui demeure non loin de là. Celle-ci arriva bientôt munie d'une hache et, en deux temps et deux mouvements, la porte était enfoncée. Une foule énorme assistait du dehors à ce spectacle.

Le propriétaire et sa femme accoururent au bruit et entrèrent dans une telle indignation qu'ils se mirent incontinent à enlever toutes les croisées de la maison pour forcer l'ennemi à évacuer la place. Les deux femmes bouchèrent les fenêtres au moyen de couvertures et y passèrent la nuit plus mortes que vives, à attendre les événements. Il faisait un froid de 27 degrés et les deux malheureuses grelottaient. Quant aux époux Riopelle, ils croyaient apparemment que la maison était restée déserte après l'ultime argument auquel ils avaient eu recours. Au matin, tandis que la garde-malade était allée chercher du pain, le propriétaire qui l'avait vue sortir, profita de son absence pour réparer la serrure et barricader la porte de nouveau. Les jalousies elles-mêmes furent closes à leurs appuis. Mme Jacob, la garde-malade, en constatant la chose, alla rechercher sa hache et redéfonça de nouveau la porte, à la porte du propriétaire et sur l'avis du sergent de police du poste le plus voisin.

A l'heure actuelle, une poursuite a été intentée par Mme Marcil contre les époux Riopelle, qui ont riposté en prenant aussi une action contre leurs exlocataires. On parle aussi d'une troisième poursuite d'un caractère plus grave qui serait intentée en cour criminelle par les avocats de Mme Marcil, s'il est prouvé à l'enquête préliminaire que M. Riopelle a eu tous les torts, Pour le quart d'heure, Mme Marcil a pris refuge chez sa garde-malade, Mme Jacob.

De mémoire d'avocat, il n'est pas encore survenu d'affaire semblable depuis 7 ou 8 ans, alors qu'un médecin avait commencé à démolir une maison pour mettre les locataires dehors. MM. Saint-Pierre, Pelissier et Wilson ont pris en mains la cause de Mme Marcil.

LE VOL DE ST HYACINTHE

Une dépêche datée de Saint-Hyacinthe, d'hier, annonce qu'un vol considérable a été commis près d'un endroit appelé Saint-Joseph, qui se trouve sur la ligne, entre Farnham et Saint-Guillaume. Le coffre-fort a été brisé dans le bureau de la compagnie du Pacifique et les voleurs ont enlevé une somme de $100.

Le détective en chef Carpenter, a dit ce matin, à notre reporter, qu'il avait reçu plusieurs plaintes au sujet des "tramps" qui jouent le rôle de cambrioleurs à leur goût, dans plusieurs endroits des provinces d'Ontario et de Québec. D'après M. Carpenter, il n'y a pas le moindre doute que ces individus appartiennent à une bande de voleurs bien organisée.

NOUVELLES DE LA VILLE

—Un enfant du nom de J. Aquin est tombé d'un carrousel, hier soir, à l'angle des rues St Patrice et Charlevoix. Il s'est fracturé une jambe. Transporté chez ses parents.

—A trois heures, hier après-midi, un mécanicien de tramway, nommé Adzaoff, a eu les mains gravement brûlées en essayant de renouer des fils électriques. Transporté à l'hôpital Notre-Dame.

—Une dame Landry, de Joliette, s'est brisé une jambe, ce matin, à la gare Dalhousie. Transportée à l'hôpital Notre-Dame. .

—Joseph Pigeon a comparu, ce matin, devant le recorder, pour 4 chefs d'accusation. Ivresse, voies de fait sur une jeune fille, dommages à la propriété et demande de caution pour garder la paix. Il a été condamné sur toute la ligne.

—Delphis Germain, charretier, rue Wolfe, a été arrêté pour voies de fait, ivresse et dommages. Procès le 15, à 2 heures.

A LAPRAIRIE

Deuxième centenaire du couvent de la Congrégation

Fêtes grandioses

(Dépêche spéciale)

Laprairie, 13 — La paroisse de Laprairie est aujourd'hui, en liesse. Le deuxième centenaire du couvent de la Congrégation de Notre-Dame n'est pas seulement une fête religieuse, mais il est aussi une fête paroissiale, puisque la plupart des dames de Laprairie y ont prise l'instruction. Aussi se sont-elles unies pour faire de la célébration de ce jubilé, une fête qui marquera dans les annales de la paroisse.

Mesdames A. J. Roberge, S. A. Longtin, H. Brossard, A. Brosseau, J. B. Charron et H. Sicotte ont rivalisé de zèle pour faire réussir cette entreprise et nous ne saurions leur adresser de plus jolis compliments que de mettre sous les yeux de nos lecteurs, le spectacle vraiment rare de ces fêtes jubilaires.

La journée commence par une grand'messe célébrée à l'église paroissiale. Le temps est superbe. Il a soufflé toute la nuit une forte brise qui a rasséréné le ciel et le soleil qui, s'étant caché depuis quelques jours, a voulu prendre part à la fête.

En ces occasions, le soleil est réellement le plus joyeux convive, et l'on est heureux qu'il soit si curieux.

Le carillon de l'église chante de toutes ses forces, tous les paroissiens sont endimanchés, les rues sont propres, les maisons pavoisées, tout le monde est gai — ça ira bien.

L'église qui est une des plus jolies qu'il soit donné de voir dans une campagne, a naturellement pris un air de fête et l'orgue commence à verser un harmonieux déluge sur les paroissiens qui entrent en foule. Et Sa Grandeur Mgr Decelles, évêque de Druzipara, fait son entrée dans le sanctuaire, suivi des révérends J. A. Larose, curé de la paroisse ; M. Blais, vicaire ; M. l'abbé Colin, supérieur des MM. de Saint-Sulpice ; M. le chanoine Racicot, R. P. Turgeon, S. J., directeur du collège Sainte-Marie ; R. P. Lefebvre, O. M. I., M. Hébert, P. S. S., M. Saint-Denis, de la Pointe aux Trembles ; R. P. F. X. Lamy, S. J., M. Daoust, secrétaire de Sa Grandeur et plusieurs autres membres du clergé.

La messe est superbe. Au "Kyrie" et au "Gloria" de Farmer, MM. Alphonse Durenceau, notaire Grondin, Joseph Patenaude et Henri Beauvais rendent de très jolis soli. A l'Offertoire, de Lambillotte, M. Charles Dupré chante "Quid retribuam" ; M. Alphonse Dupré cante le " Sanctus ", de Mercandante ; et M. J. Patenaude rend avec art, l'"Agnus Dei", de Théodore Dubois.

Le couvent de la Providence à Laprairie, où a eu lieu le banquet.

Le choeur est habilement dirigé par M. J. H. A. Sylvestre, ex-maître de chapelle à Laprairie, et l'orgue est tenu par Mlle Alphonsine Collette, une musicienne accomplie.

Le R. P. Lamy, fait le sermon de circonstance, prenant pour texte ce verset des Proverbes : "Mulier timens Dominum ipsa laudabitur.". L'orateur montre la fondatrice de la congrégation, la vénérable Marguerite Bourgeois, et, après avoir démontré, avec une éloquence.....de Jésuite, que la grandeur et la sainteté de l'homme se résument dans la charité qu'il témoigne au prochain par amour pour Dieu, le prédicateur fait voir le bien opéré par cette communauté des Soeurs de la Congrégation, et il se plaît, par toute une série de phrases heureuses, à supputer les bons effets qu'est appelé à produire cet ordre.

Le P. Lamy démontre ensuite, avec une éloquence dont j'ose à peine parler, le point principal de son sermon : les avantages de l'éducation chrétienne pour l'intelligence et pour le coeur, puis il termine habilement son sermon en adressant des félicitations à cette paroisse, qui a l'avantage de posséder, depuis si longtemps, une colonie des filles de la vénérable Soeur Bourgeois, et de continuer de profiter de leurs travaux incessants.

Mesdames Dr Longtin, de Laprairie, et Emery Molleur, de Saint-Jean, font une quête fructueuse au profit du couvent.

Après la messe a lieu un banquet à l'asile des Soeurs de la Providence, qui ont généreusement prêté leur local aux Soeurs de la Congrégation, dont les salles ne peuvent contenir les deux cents convives qui veulent prendre part au banquet.

Plusieurs personnages ecclésiastiques s'excusent, par lettre, de ne pouvoir assister à la fête, et Mgr Bruchési lui-même, avant de prendre la haute mer, a adressé, du "Labrador" à la révérende Mère supérieure, sa carte, sur laquelle on peut lire ce qui suit :

"A bord du "Labrador".

10 octobre, 9 heures du soir".

L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL s'unit d'esprit et de coeur aux révérendes soeurs de la Congrégation de Notre-Dame pour célébrer avec elles le deuxième centenaire de leur établissement à Laprairie et rend grâces à Dieu de tout le bien opéré par elles dans cette paroisse pendant ce long espace de temps. A toutes les personnes présentes qui prendront part à cette fête, il envoie du fond du coeur sa bénédiction".

Après le banquet a lieu une très jolie séance à la salle académique du couvent, qui, pour la circonstance, est toute pavoisée de tentures portant les dates "1697 et 1897", "200 ans", les inscriptions "Bienvenue", "Aux amis de l'éducation, salut, trois fois salut", "Joie et Bonheur", "Prospérité", "In Domino confido", etc., etc.

Après un chant de bienvenue très bien rendu par les élèves du couvent, et un dialogue fort spirituel et fort intéressant, "Reminiscences", qui rappelle les différentes phases de l'établissement, des adresses furent présentées à Mgr Decelles et à M. le chanoine Racicot, adresses qui provoquèrent d'éloquentes réponses tant de la part de ces hauts dignitaires que de M. l'abbé Colin et de plusieurs autres orateurs.

DU SOIR AU MATIN

La tournée de notre reporter de nuit

Arrestation de McAllister qui avait déjà essayé de tuer l'officier Lambert — Les feux de l'Epiphanie — Le cas du jeune Anderson — Accident à l'angle des rues Robin et Amherst — Une scène à la porte du Théâtre Royal — Les pêcheurs à la ligne.

—A NEUF HEURES, hier soir, les députés grands connétables Lambert et Séraphim Bissonnette, se sont rendus au No 76 rue Fullum pour opérer l'arrestation d'un nommé Patrick McAllister, sur l'accusation d'avoir maltraité sa femme et d'avoir négligé de subvenir aux besoins de sa famille.

Si les lecteurs de la "Presse" se souviennent bien, le prévenu est le même qui, en 1893, menaça de tuer l'officier Lambert, à l'aide d'un marteau, alors que ce dernier voulait l'arrêter.

Notre reporter de nuit, qui accompagnait les officiers, a eu une courte entrevue avec la femme du prisonnier, et elle a déclaré que son mari ne travaillait pas et qu'elle était obligée "d'aller' en journée, pour gagner la vie de ses trois jeunes enfants.

Quand les officiers sont entrés à la résidence de McAllister, sa femme était absente et ses trois enfants jouaient sur le plancher.

C'est la cinquième fois que le prévenu est arrêté et il a déjà donné du fil à retordre à la police.

—A ONZE HEURES, hier soir, le capitaine Beattie, de service au bureau central de la police, a reçu un message téléphonique de l'Epiphanie, annonçant que le feu continuait à faire des ravages dans plusieurs bois de l'endroit.

Il appert que les dommages seront considérables.

—Il y a actuellement dans une des cellules du bureau central de la police, un jeune garçon nommé Fred. Anderson, âgé de 14 ans, de Saint-Jean, N. B., qui a laissé le toit paternel pour se rendre en cette ville. Le bambin est arrivé à la gare Windsor, hier matin, et a été trouvé assis sur un banc dans la salle d'attente, par le constable spécial Meddill, qui venait de recevoir une dépêche du père de l'enfant. Ce dernier lisait un journal tranquillement, quand l'homme aux boutons jaunes lui a dit de le suivre, puis on a envoyé une dépêche au père, qui, à son tour, a répondu d'envoyer son enfant hier soir, à bord d'un char dortoir, mais comme la réponse n'était pas accompagnée d'argent, les autorités de la Compagnie du Pacifique n'ont pas voulu laisser partir l'enfant, qui a passé la nuit dans une cellule.

A minuit, le constable Meddill est venu le trouver et lui a offert de lui faire servir un bon repas, mais le bambin a refusé.

Il sera probablement envoyé chez ses parents aujourd'hui.

—Un message téléphonique reçu de la caserne No 3, à DEUX HEURES et QUART, ce matin, nous a appris qu'un accident pénible venait d'avoir lieu à l'angle des rues Robin et Amherst. En recevant la nouvelle, notre reporter s'est immédiatement rendu sur les lieux, et a découvert qu'un nommé Frédéric Laliberté,domicilié rue Logan,qui avait été renversé par une voiture de cocher de place et qui avait reçu des blessures assez graves.

Quelques passants se sont portés au secours du malheureux, puis on est allé chercher le docteur F. G. Prévost, qui réside au No 361 rue Amherst, et celui-ci, après avoir prodigué les premiers soins, a fait conduire le blessé à sa résidence.

L'automédon qui était ivre, d'après les racontars des personnes présentes, n'a pas même pris la peine d'arrêter son cheval. Laliberté souffre de plusieurs contusions à la tête et au corps.

—Un jeune homme appartenant à une bonne famille de cette ville, dont la résidence se trouve située dans les environs de la rue Saint-Denis, a été, hier soir, la victime d'une scène disgracieuse à son égard à la porte du théâtre Royal. Depuis lundi après-midi, le jeune homme ne manquait pas une seule représentation de la compagnie de Rose Hill qui tient l'affiche, cette semaine au théâtre de la rue Côté, et, paraît-il, qu'il s'était épris d'un tendre amour pour une des actrices de la troupe. Or, hier soir, notre Don Juan qui voulait à tout prix parler à l'objet de son adoration, résolut de l'attendre à la porte des artistes après la représentation. A onze heures et demie, sortait la jeune fille, une danseuse, qui, soit dit en passant, était enveloppée dans ses fourrures et elle se proposait à monter dans un fiacre, quand son adorateur s'est risqué et lui a adressé la parole. L'actrice se contenta de rire et sans dire un mot, lui administra une taloche.

Notre jeune homme tout désappointé est parti bredouille, se promettant bien de ne plus s'enticher d'une actrice. Les personnes présentes à cette petite scène, ont passé un bon quart d'heure.

—M. J. D. Bissonnette de Saint-Valentin, comté d'Iberville, qui était allé plaider la cause des pêcheurs de l'endroit à Ottawa, est arrivé, hier soir, et a déclaré à notre reporter qu'il avait obtenu les détails qu'il demandait, c'est-à-dire que les pêcheurs auront droit de jeter la ligne jusqu'à la prise de la glace.

M. Bissonnette a remis les papiers nécessaires à l'inspecteur des pêches, M. Jos. Riendeau.

UNE PATRIOTE

Arrivée à New-York

New-York, 13—Evangélina Cisneros, la jeune cubaine, échappée des donjons espagnols de Cuba, est arrivée à New-York, ce matin, et a été rencontrée au débarcadère par un grand nombre de patriotes cubains. Son arrivée a créé toute une sensation.

SINISTRE NOUVELLE

Superbe gravure, que cette composition que nous donne, en sa double page, le "Monde Illustré" de cette semaine : vraiment, l'effet en est poignant. A voir aussi l'explication qu'en donne F. Picard. — La première page nous fait assister à une scène grandiose à Madagascar — puisqu'il s'agit du pardon accordé, pour la France, par le général Galliéni aux derniers chefs rebelles pris par la vaillante division française en cette grande île de la mer des Indes. — Ce même numéro nous donne en outre les portraits du roi et de la reine jubilaires de Suède ; celui du brave général Bourbaki, mort récemment à Paris.

Nous signalons tout spécialement trois jolies poésies de jeunes Canadiens, Dr G. T. Tassé, A. Trudeau et A. Pelletier. Des articles bien tournés de Violette, de J. Lanos, si sympathique et si gai dans ses "Simples Choses". Les chroniques d'Europe, de Rod. Brunet, et de partout de Rod. le Fort.

A QUEBEC

La chambre de commerce et Sir Wilfrid

Secours aux incendiés

(Dépêche spéciale)

Québec, 13 — La Chambre de Commerce de Québec a siégé, hier après-midi, et s'est occupée des intérêts du district de Québec en général. Elle a entre autres choses décidé de demander à M. Laurier, une entrevue aujourd'hui, à Québec, afin de lui exposer les grandes questions qui concernent la prospérité de Québec.

—A l'hôtel de ville, sous la présidence du maire Parent, une assemblée a eu lieu pour venir au secours des victimes des récents feux de forêts dans la région d'Ottawa. Il a été décidé d'inviter les citoyens à déposer leur offrande dans les banques, et de faire annoncer l'ouverture de la souscription dans toutes les églises de la ville.

—Deux écoles du soir ont été inaugurées hier soir à Québec.

—Sir Wilfrid Laurier assistera, ce soir, à une réunion du club Laurier, à la salle Saint-Pierre, à Saint-Sauveur.

—Hier, les étudiants en médecine ont fait leurs élections pour l'année courante : Directeur, Dr A. Simard jr. ; président, S. C. Fortier ; 1er vice-président, E. Lacerte ; 2e vice-président, D. Lemieux ; sec., L. Brunelle ; ass.-sec., J. Gilbert, trésorier, R. Myrand.

—La maison Seyes et Génin, importateurs de nouveautés, à déposé son bilan.

FRAPPE DE PARALYSIE

Pendant l'office des Quarante Heures

(Dépêche spéciale)

Saint-Guillaume d'Upton, 13 — Dans l'église, ici, hier, pendant la messe des "Quarante Heures", un monsieur François Gonville fut subitement frappé de paralysie totale. Il n'a pas repris connaissance et le médecin croit qu'il n'a plus que quelques heures à vivre.

Le Dr Guay, député de Lévis, écrit à la "Presse" pour dire qu'il n'a jamais demandé à être nommé préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul. Il nous autorise même à dire qu'il refuserait cette charge si elle lui était offerte.

FINANCES

Montréal, 13 octobre 1897.

Bourse terne, ce matin, sans encouragement du côté de New-York ni du côté de Londres. Les cours se tiennent cependant à peu près soutenus par la situation locale. Le Câble baisse en sympathie avec New-York. Le Pacifique Canadien, qui perd ¾ à Londres, est soutenu ici. Les chars de Toronto gagnent ½. La Colored Cotton Co a été cotée 12, en baisse de 3 pour cent sur la dernière vente. Les chars urbaine sont cotés 225, pour l'action entière. Trois banques ont été cotées et n'ont des cours soutenus. Les privilèges de souscrire aux nouvelles actions de la Halifax Tramway Co se sont vendus $9. La Dominion Coal Co est encore faible ; elle se cote 102 et 103.

A Londres, les consolidés font en clôture 111 9-16 au comptant et 111 11-16 à terme. Le marché des valeurs américaines a été faible dès l'ouverture qui s'est faite à des cours en baisse de 1 à 2 7-8, sur le St Paul, l'Erié préférentiel, le Pacifique Canadien, le New-York Central et l'Illinois Central ; la clôture a été encore plus basse de ¼ à ½ pour cent.

L'escompte sur le marché libre est à 2 5-8 pour cent.

On a retiré de la banque d'Angleterre, hier, 200,000 louis en or, et aujourd'hui, 10,000 louis.

La rente 3 pour cent fait à Paris en clôture 106 frs 07½ : le change sur Londres 25 frs 19½ centimes.

La bourse de New-York s'est ouverte assez ferme; puis elle a repris la baisse jusque vers midi, à ce moment, le vent a tourné et au moment où nous écrivons, les cours sont à la hausse.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie., courtiers, 77 rue et-Francois-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 heures p.m.

STOCK	Vend.	Ach.	STOCK	Vend.	Ach.
Can. P. Ry.	81⅛	81⅝	B.Commerce	138¼	137
Can. P. L. S.	.....	.....	B. V.-Marie.	100	77
D. S. S. & A.	4	3½	B.Hochelaga	148	146
D. S. A. Pr.	7¾	6	N.-W. Ld Pr.	54	52
Con. Cable.	182¾	182¼	M. Cott. Co.	145	135
Cable C. Bds	107½	104½	M. Cott. Bds.	.....	.....
Cable R. Bds	.....	.....	C.C.C. Co....	50	40
M. Tel. Co....	180	175	C.C.C.Co Bds.	.....	.....
R. & O. N. Cl	106	104½	D. Cott. Co..	92½	90½
M. St. Ry....	225	224¼	D. Cott. Bds.	.....	.....
M.S.R.New..	220	218	Peoples H.&L	42	34
M. Gas Co....	189	180	" Bds	.....	.....
Bell Tel. Co.	175	172	Windsor H..	105	90
R. H. Light.	139	134	St John's Ry	130	120
Toronto St R	83	82¾	Cornwall R..	55	49¼
Halifax T.Co	114	107½	Can. Paper..	.....	.....
Halifax T. Bs	110	105	Can. P. Bds.	108	105
B. Montreal.	240	236	Auer Light..	50	25
B. Ontario..	100	97½	Mer. Cotton.	.....	.....
B.N.America	.....	.....	Hal. H&L Co	.....	.....
B. Molson...	199	195	Hal. H&L Bds	.....	.....
B. Toronto .	235½	232½	Halifax Bds	.....	.....
B.N. Scotia.	240	210	W.L.& Trust.	.....	.....
B Marchands	186½	181¾	Land. Com..	.....	.....
B Merc. Hal	185	175	M. L. & Mort.	143	137
East. T. Bs.	.....	.....	Dom.Coal Pd	105	104½
B. Québec..	.....	125	Dom. Coal C.	22¾	20
B. Nationale	.....	.....	Dom.Coal Bd	103¾	103
B. Union....	.....	101	Ot. St. St.	.....	.....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Canadian Pac. Ry—130 à 81¼, 75 à 81⅜ 150 à 81¼.

Commercial Cable Co—25 à 182½, 25 à 182¼, 5 à 181½.

Montral Teleg. Co.—4 à 175.

Montreal St Ry—6 à 225.

Royal Elec. Co—11 à 139.

Toronto Railway Co—2 à 82½.

Banque de Montréal—3 à 239.

Banque des Marchands—17 à 185.

Can. Bank of Commerce—10 à 137¼.

Can. Col. Cotton Co—5 à 42.

Dominion Coal Pfd—25 à 102, 100 à 103.

Peoples H. & L. Co—25 à 35.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Com. Cable Co.—45 à 182¼.

Can. Pac. Ry—100 à 81½, 50 à 81⅝.

Toronto St Ry—25 à 82¾, 10 à 82¾, 100 à 82⅞.

Dominion Coal Pfd—50 à 104, 25 à 104½.

R. & O. Nav. Co.—50 à 105.

Bell Telephone Co—50 à 172½.

Heat and Light Bds.—5,000 à 85.

Dominion Coal Bds—$5,000 à 103¼.

BOURSE DE NEW-YORK

VALEURS	Ouv.	Clot.	VALEURS	Ouv.	Clot.
A.Cotton Oil.	21	22	Manh. Elev.	101¼	102
C.C.Oil, pref.	.....	.....	Mis. Pacific.	29⅞	30
A.Tobac.Co.	85⅝	86⅜	Mich. Cent.	100	104
A.T.Co. pref.	.....	.....	Nat. Lead Co	35⅜	44¾
A.Sug Rfg Co	142¾	142	N.Lead Co.p.	.....	103½
A.S.R.C. pref	11⅛	.....	North Amer.	.....	.....
A.Sp.Mfg Co	10	10⅜	N.Pac.C..n..	18⅜	18⅝
A.S.M.C.pref	.....	27⅞	N.Pac.p.n....	5⅞	52⅜
A.T.& S.F.p.	14	13⅞	N.Y.C.&R.	107½	107⅝
A.T.&S.F.pr.	29¾	29⅝	N.Y.L.E.&W	.....	.....
Balt. & Ohio	15⅞	15⅜	" 1.p.	.....	.....
B.State Gas.	6	6	" 1.p.	38½	38⅜
Can. Pac....	.....	.....	N.Y.O.& W..	16⅝	17
Can. South..	54¾	54⅜	N.Y.C.& St L	.....	.....
Ches.& Ohio	21¾	21¼	N.Y.S.& W.p	.....	.....
C.B.&Quincy	93¼	93⅞	OmahaCom.	76½	78⅜
Chicago Gas	88¼	92⅜	Pacific Mail.	33	33¼
C.& N.West.	124	123	Reading	23⅞